Mounkid BEN MAHMOUD ESSAKAR

L'ISLAM
AU-DELA DES APPARENCES ET DES MOTS

le comportement du prophéte (pbsl)
la référence



Traduit en français par
Farid AZIZANE

Edition
بن مرابط

Mounkid Ben Mahmoud ESSAKAR

L'Islam au-delà des apparences et des mots
Le comportement du Prophète
« La Référence »

D'après le livre en arabe : " الدين المعاملة "

للمؤلف : د. منقذ بن محمود السقار

Traduit par Farid AZIZANE

2014

Edition **2014**

Dépôt légal : 1149 - 2014
ISBN : 978-9931-320-25-8

Edition BENMERABET
Tél. & Fax: 021 21 26 02
Email : mbenmerabet@gmail.com

Au nom d'Allah, l'infiniment Miséricordieux, le très Miséricordieux.

Gloire et Louange à Allah
et que le salut et la bénédiction soient sur son Messager

Introduction :

Il fut un temps où les musulmans ont conquis le monde et ont bâti une civilisation unique, prospère et évoluée. Ceci ne se réalisa point que grâce à leur attachement à la doctrine et à la loi islamique que se soit au niveau du culte, des comportements ou des mœurs.

Puis vint le temps où malheureusement les musulmans se sont éloignés des préceptes de l'islam ; alors ils ont perdu la grâce d'Allah, et ont dilapidé tout leur pouvoir sur cette terre, devenant ainsi une proie facile pour leurs ennemis jusqu'à ce qu'ils ne laissent presque aucune trace de leur passage.

A partir de là, des réformateurs et des personnes jalouses pour leur religion se sont fixés pour objectif de redorer le blason de

la nation musulmane afin qu'elle puisse retrouver son éclat et son prestige d'antan. Mais ils n'ont trouvé comme seul remède pour la société musulmane d'aujourd'hui que le retour vers les mêmes préceptes qui ont prévalu aux débuts de l'islam. Wahab Ibn Kissane n'a-t-il pas dit que : « Le renouveau de cette Oumma [communauté-nation] ne se fera que grâce aux valeurs qui l'ont fait naître».[1]

Mohammed (pbsl) a bien décrit le mal qui ronge cette Oumma en disant que : « Celui d'entre vous qui vivra après moi verra beaucoup de changements, alors appliquez ma Sunna[2] et celle des califes justes et sensés, et accrochez-vous à elle fermement ».[3]

Ainsi, il est de notre devoir d'apprendre et de s'accrocher aux préceptes enseignés par le Prophète (pbsl). Par ailleurs, nombreux sont les prédicateurs qui ont incité les croyants à pratiquer la Sunna, mais peu sont ceux qui ont démontré que la conduite du Prophète (pbsl) pouvait être adaptée comme un mode de vie global. Comment Mohammed (pbsl) se comporta-t-il avec ses femmes dans son ménage ? Et comment se comporta-t-il avec ses serviteurs, ses compagnons [sahâba] et même ses ennemis ?

Les réponses obtenues à une longue liste de ce genre de questions peuvent nous éclairer sur la conduite et les pratiques du Messager (pbsl) ; car croyant avec force et conviction que c'est l'exemple type qu'Allah a voulu qu'on suive sur cette terre : ﴿ En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment.﴾ *Al-Ahzâb (les coalisés), verset 21.*

---

[1] ***Al-Tamhid***, Ibn 'Abd Al-Bir (23/10).

[2] Paroles ou actes du Prophète Mohammed (pbsl) considérés comme un exemple à suivre par les croyants.

[3] Rapporté par Abou Daoud -Hadîth (4607)-, et Ibn Majah -H (42)-, et Ahmed -H (16694)-.

Nous voulons à travers ces pages transporter notre foi envers le Prophète Mohammed (pbsl) de la théorie vers la pratique, qui est la preuve inéluctable de cette foi. Ainsi, nous deviendrons de véritables croyants et nos vies seront tracées sur le chemin de la droiture tel que l'islam nous l'a ordonné, et non pour utiliser notre religion comme un slogan qu'on brandit sans être une réalité palpable qui guide notre comportement et évalue nos existences selon la grande satisfaction d'Allah.

Dans notre vie quotidienne, il se trouve qu'on a besoin de s'agripper à chaque instant aux faits et gestes du Prophète (pbsl) ; car il n'existe pas un instant dans notre existence pour lequel Mohammed (pbsl) n'a pas une recommandation à donner par le biais de ses paroles et à travers ses actes.

Tout au long de ces pages, nous essaierons d'éclairer un aspect important de notre vie, à savoir notre comportement à l'égard des autres. Ainsi, nous pourrons corriger cet aspect en prenant pour exemple la conduite du Prophète (pbsl) avec ses congénères, car nous avons terriblement besoin de son enseignement puisque notre comportement vis-à-vis des autres bat de l'aile. La religion n'est pas seulement une relation restreinte avec Allah, mais également un comportement exemplaire avec toutes ses créatures. Et si c'est vrai que les préceptes de notre Seigneur sont basés sur le pardon, ceux des humains sont basés sur la contestation. De ce fait, il nous incombe de bien connaître les enseignements du Prophète (pbsl) dans notre conduite avec les autres, et donc corriger nos rapports sociaux et familiaux.

Dans cette perspective, notre travail a pour autre vocation de répondre aux allégations et aux assertions portées par beaucoup à l'encontre de sa Personne (pbsl). Et si certains se posent des questions sur le bien que le Prophète Mohammed (pbsl) a apporté sur Terre, nous répondrons qu'il a sauvé nos éphémères existences

de la tourmente et de l'égarement. Ces pages ne sont donc que des gouttes prises dans l'océan de sa bonté et de son enseignement.

Je ne puis nullement cerner, sur ces quelques pages, tous les faits et gestes du Prophète (pbsl), car c'est risquer de tenter de faire la traversée d'un océan sans fin. Mais j'ai voulu faire un petit éclairage, qui pourra d'ailleurs être complété par d'autres recherches, sur quelques exemples de la vie du Messager d'Allah (pbsl) concernant ses rapports avec les autres.

Je prie Allah de bien vouloir guider nos pas à travers la Sunna et qu'il nous fasse connaître la vérité tout en nous permettant de la suivre car il est le seul à pouvoir le faire.

Chapitre I

Le comportement du Prophète (pbsl) et son enseignement au sein de son ménage

Section 01 : la conduite du Prophète (pbsl) à l'égard des femmes.

Section 02 : la conduite du Prophète (pbsl) à l'égard des enfants.

Section 03 : la conduite du Prophète (pbsl) à l'égard des serviteurs et des petits employés.

Section 01

La conduite du Prophète (pbsl) à l’égard des femmes.

La famille est le socle sur lequel repose la société ; elle est le berceau naturel qui forme une génération d’hommes et de femmes droits et justes qui auront pour missions d’appliquer les préceptes d’Allah sur cette Terre. Cette même famille a pour piliers les parents qui construisent ensemble cette institution sur une base solide forgée sur des droits et des devoirs réciproques.

A cet égard, on va parler d’un époux (pbsl) qui n’est pas comme tout autre époux. On va essayer d’éclairer certains aspects de sa vie privée pour découvrir les secrets des rapports qui doivent exister entre deux conjoints. Les rapports que le Prophète (pbsl) avait entretenus avec ses épouses et les membres de sa famille nous concernent tous, et c’est un présent d’une valeur inestimable offert à chaque époux qui ne connaît pas la valeur réelle du lien sacré du mariage, et qui maltraite sa femme, l’insulte, lui crie dessus et lui cherche des poux sans cesse ; soit à cause d’un repas mal fait ou parce qu’elle a osé le contredire sur telle ou telle question, ou pour d’autres raisons insignifiantes qui ne nécessitent pas un tel tollé de la part du mari.

Parmi les scènes qui ont suscité notre indignation et même notre étonnement, c’est la mauvaise habitude qu’ont certains époux d’être toujours joyeux et souriants en présence de leurs amis, mais dès qu’ils rentrent chez eux, le sourire disparait pour le remplacer par une moue et une figure mécontente, à croire que cette attitude dépeint leur virilité et leur magnificence au sein de leurs ménages. Mais les pauvres ! Ne savent-ils pas qu’il n’y a aucune relation entre une grimace et la virilité que dans l’imagination de ceux qui prétendent être de vrais hommes, mais qui ne le sont pas.

- **Avec le Prophète (pbsl) dans sa demeure:**

Si nous faisions une petite intrusion dans la vie privée du Prophète (pbsl). Nous poserions la question suivante à sa femme bien aimée Aïcha -que la satisfaction d'Allah soit sur elle- : comment le Prophète (pbsl) s'entretenait-il avec ses conjointes lorsqu'il était seul avec elles ? Nous aurions eu sans aucun doute la réponse suivante : « Il se comportait comme tout autre homme envers sa femme mais par contre il était le plus vertueux et le plus explicite des hommes, toujours souriant et joyeux (pbsl) ».[1]

Ce n'est guère une surprise que le Prophète (pbsl) ait dit : « Le meilleur des croyants d'entre vous est celui qui est le meilleur avec ses femmes». Et dans une autre version : « Le meilleur des croyants d'entre vous est celui qui possède de bonnes mœurs et qui est le plus doux avec sa femme».[2] Il disait aussi : « Le meilleur d'entre vous est celui qui est le meilleur avec sa femme, et moi je suis le meilleur d'entre vous avec ma femme ».[3]

Ainsi, le Prophète (pbsl) a établi un baromètre unique en son genre pour le concept 'meilleur' ; ni le nombre des jours passés à jeun, et ni la longueur des nuits passées à prier ne pourraient définir le détenteur de ce concept. Mais seul celui qui traite bien sa femme en particulier et ses enfants et sa famille en général pourrait prétendre à un tel honneur.

Le Prophète (pbsl) n'était pas du genre récalcitrant lorsqu'il s'agissait de mettre la main à la pâte au sujet des tâches ménagères comme c'est malheureusement le cas de certains époux

---

[1] Rpporté par Ibn Sa'd dans ***Al-Tabakât***, et rendu faible par Al-Albâni dans ***Dha'îf Al-Jâmi'*** -Hadîth (4386)-. Mais son sens est correct, voir ***Al-Ahâd wa Al-Mathâni*** d'Ibn Abi 'Assim (6/252).

[2] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (1162)-, et Abou Daoud -H (4682)-, et Ahmed -H (23648)-.

[3] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (3895)-, et Ibn Majah -H (4682).

qui considèrent que le fait d'aider les femmes dans leurs besognes est une atteinte inacceptable à leur virilité ; alors on les voit crier de toutes leurs forces pour qu'on leur rapporte de l'eau à boire ou quelque chose à manger ou autres envies personnelles comme s'ils étaient des résidents dans des hôtels cinq étoiles. Ces personnes considèrent les individus avec lesquels ils partagent le foyer comme serviteurs personnels. On leur rappelle ce que la Mère des croyants Aïcha -que la Satisfaction d'Allah soit sur elle- a répondu lorsqu'on lui demanda quelles étaient les habitudes du Prophète au sein de son foyer, elle disait : « Il était au service de tous les membres de sa famille, et il ne sortait que lorsqu'il entendait l'appel à la prière ». Et dans une autre version : « Il était un homme ordinaire comme tout autre homme ; il nettoyait ses vêtements, faisait traire sa brebis et se servait par lui-même ».[1]

Al-Manâwi a dit : « Il incitait les hommes à s'entretenir par eux-mêmes et que ceci ne les rabaissait point, même s'ils étaient de haut rang ».[2]

Et Ibn Battâl ajouta : « Les prophètes étaient humbles, loin des plaisirs et des jouissances, ils dédaignaient tout ce qui pouvait outrager la morale afin de servir pour d'exemple, et de peur de perpétuer un luxe blâmable. Allah a dit : ﴿ Et laisse-moi avec ceux qui crient au mensonge et qui vivent dans l'aisance ; et accorde-leur un court répit.﴾ *AL-Mouzzamil (l'Enveloppé), verset 11 ».*[3]

Il est surprenant d'entendre que certains maris passent leur nuits ailleurs ou a bavarder avec des invités, pourtant avec leurs femmes ils deviennent muets sauf pour donner des ordres : « Fais ceci, fais cela ». Parfois ils dédaignent même de s'asseoir aux côtés

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri - Hadîth (676)-. Et la deuxième version fut citée par Al-Tirmidhy dans ***Al-Chamaïl Al-Mouhamadiya*** - H (337)-.
[2] ***Faydh Al-Qadîr*** (5/300).
[3] ***Fath Al-Bârî*** (10/461).

de leurs épouses et entamer des discussions avec elles. À ces gens on rétorquera que le Prophète (pbsl), et en dépit de toutes ses obligations, il s’assit un jour pour converser avec sa femme Aïcha qui lui raconta l’histoire de dix femmes au temps de la djahiliya [période antéislamique], chacune d’entre elles raconta son histoire avec son époux. Le Prophète (pbsl) l’écoutait avec attention et plaisir. Ce Hadîth est long et célèbre, il porte le nom de ‘ Hadîth Oum Zar' ’. Toutes les charges de la Oumma et les obligations de sa mission ne l’empêchaient pas d’égayer sa femme avec candeur.

Al-Nawawi a dit : « Les oulémas[1] avaient dit : parmi les enseignements de Hadîth Oum Zar' il y a celui de faire apprécier aux hommes la bonne conduite envers les femmes ».[2]

Certains époux ne passent peut-être pas beaucoup de temps à discuter avec leurs femmes, car ils ne supportent pas de le faire lorsqu’ils rentrent fatigués du travail, ou parler à une heure tardive de la nuit. Mais le Prophète (pbsl) n’était pas ainsi fait ; pour lui il n’y avait pas d’heure pour distraire ses femmes. Aïcha -que la Satisfaction d’Allah soit sur elle- a dit : « Le Prophète (pbsl) faisait sa prière nocturne étant assis, il récitait ainsi, et quand il ne lui restait que trente ou quarante versets, il les finissait debout jusqu’à la fin de la première rak'a et il refaisait la même chose dans la seconde rak'a. La prière étant finie, il jetait un coup d’œil sur moi ; si j’étais éveillée il me parlait sinon il s’allongeait ».[3]

Si on racontait à certains qu’il existe des hommes qui discutent avec leurs épouses à une heure aussi tardive de la nuit, ils répondraient qu’il fallait mieux prier et invoquer Allah à une heure pareille. C’est juste, mais s’égayer avec sa femme est tout aussi louable vis-à-vis d’Allah que de faire la prière.

---

[1] Les érudits et les savants qui étudient et préservent la religion musulmane.

[2] ***Charh Al-Nawawi*** '***ala Sahîh Mouslim*** (15/221).

[3] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (1119).

Parmi les histoires amusantes qui se sont déroulées entre le Prophète (pbsl) et sa compagne Aïcha -que la satisfaction d'Allah soit sur elle- on citera celle où une fois ils ont fait la course et où Aïcha a devancé son mari, et une seconde fois où la course fut remportée par le Prophète (pbsl) à cause du morceau de viande qu' Aïcha avait comme fardeau; il lui dit en plaisantant : « Une victoire pour moi et une pour toi ».[1]

On citera une autre anecdote qui illustre la douceur du Prophète (pbsl) : un jour plusieurs Ahbèches [Abyssins, Ethiopiens] sont venus se distraire avec leurs lances dans la mosquée. Aïcha -que la satisfaction d'Allah soit sur elle- nous a décrit la scène en disant : « Là, le Messager d'Allah (pbsl) m'a voilé tout en me laissant les regarder, jusqu'à ce que je décide de m'en aller par moi-même ». Aïcha -que la satisfaction d'Allah soit sur elle- nous invita à prendre exemple sur cet enseignement admirable en ajoutant: « Respectez les jeunes filles à leur juste valeur ».[2]

Beaucoup d'hommes dédaignent demander l'avis de leurs épouses sur les décisions qu'ils ont à prendre ou tout ce qui concerne leur ménage. Car ils considèrent que c'est leur apanage exclusif et que la femme n'a pas à s'y immiscer même si elle partage avec son époux le meilleur et le pire. Contrairement à ce constat, le Prophète Mohammed (pbsl), qui était d'ailleurs guidé par la révélation divine, a à maintes fois demandé conseil auprès de ses conjointes pour des questions relatives à la gestion de la jeune société musulmane, et non seulement en ce qui concerne son ménage. On citera à titre d'exemple, le jour où il a consulté sa femme Oum Selma au sujet du traité de Houdaybiya.

---

[1] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (2578).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (5190)-, et Mouslim -H (892)-.

Cette histoire dans son intégralité est comme suit : lorsque le Prophète (pbsl) signa le traité de Houdaybiya, l'une des clauses était que le Prophète (pbsl) et ses compagnons devaient retourner à Médine sans se couvrir la tête. Il ordonna à ses compagnons en disant: « Allez égorger vos sacrifices [bétail], ensuite rasez-vous la tête ». Personne ne s'exécuta même après l'avoir ordonné trois fois.

Lorsque personne ne se leva, il entra dans sa tente et raconta la scène à son épouse Oum Selma et demanda son avis ; elle lui dit : « Voudrais-tu, Ô Prophète d'Allah suivre mon conseil ? Sors et ne parle à personne qu'après avoir égorgé ton sacrifice et appelé ton coiffeur pour te raser la tête ». Il sortit et ne parla à personne qu'après avoir appliqué à la lettre les recommandations de son épouse. Ses compagnons, voyant leur Prophète (pbsl) faire toutes ces actions, se précipitèrent et se bousculèrent pour l'imiter, ils faillirent même s'entretuer par ardeur.[1]

Ibn Hijr, en expliquant ce Hadîth, attire l'attention sur une moult d'enseignements :"Il montre les avantages de la concertation, car si l'acte est joint à la parole il devient plus puissant que la simple parole, la permission de demander conseil à une femme vertueuse, et aussi la condescendance d'Oum Selma et son intelligence".[2]

Ainsi, le Prophète (pbsl) consultait sa femme et appliquait ses avis sans aucun dédain, et il ne voyait pas en cela une quelconque atteinte à son intelligence, sa virilité et son raisonnement.

Le Prophète (pbsl) continue sans cesse à nous conseiller de vivre en harmonie avec nos femmes et de les traiter convenablement, et de prendre en considération les différences qui

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2734).
[2] ***Fath Al-Bârî*** (5/347).

existent entre les deux sexes, n'a-t-il pas dit : « Soyez bons avec les femmes ; en effet elles ont certes été créées d'une côte et ce qui est le plus tordu de la côte est sa partie supérieure. Si on veut la redresser on la casse et si on la laisse elle reste tordue. Soyez bons avec les femmes ».[1] La côte de la femme est la prédominance des sentiments sur sa personnalité, ce qui lui cause des conflits avec son mari qui est plutôt raisonnable dans l'analyse et la réflexion.

Dans ce Hadîth, le Prophète (pbsl) insiste sur le fait de bien traiter les femmes même au cas où elles commettent de mauvaises actions. Il attire l'attention sur plusieurs points importants : " Dans ce Hadîth, il y a un appel aux musulmans de ménager leur conduite envers leurs femmes pour gagner les cœurs et les esprits, à être indulgents en demandant leur pardon et à être patients à l'égard de leurs maladresses; car celui qui veut les redresser, n'en profitera pas. Par contre l'homme n'est pas en mesure de vivre sans la compagnie d'une femme qui soit pour lui une confidente et une assistante dans sa vie ; c'est comme si le Prophète (pbsl) disait : 'Profiter des femmes c'est être patient avec elles' ".[2]

Au cours du sermon du Pèlerinage d'Adieu, et devant tous ses compagnons, le Prophète (pbsl) rappela aux époux les droits de leurs femmes. Après avoir loué et remercié Allah, le Prophète (pbsl) dit: « Soyez bons avec les femmes, car elles sont telles des prisonnières ['awân] chez vous… Si elles respectent vos droits, alors à elles, appartient le droit d'être nourries et habillées convenablement. Traitez donc bien vos femmes et soyez gentils envers elles, car elles sont vos partenaires et elles sont dévouées envers vous. Il est de votre droit qu'elles ne se lient pas d'amitié

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (3331)-, et Mouslim -H (1468)-.
[2] ***Fath Al-Bârî*** (9/254).

avec des gens que vous n'approuvez pas, et qu'elles ne commettent jamais l'adultère ».[1]

- **Comment se comporter avec la femme jalouse ?**

Nous allons maintenant parler de la jalousie qui perturbe surtout le comportement des femmes et qui peut conduire à l'instauration d'un climat de doute et d'aversion entre les deux conjoints. La jalousie à dose modérée est une caractéristique louable et appréciable chez tous les croyants. Mais chez certains, et en particulier les femmes, elle peut nuire considérablement à la vie de couple quand elle devient trop excessive, et peut engendrer un degré élevé de mésentente et d'adversité.

La jalousie augmente chez la femme dont l'époux est polygame ; dans ce cas de figure son incompréhension et son désarroi sera plus intense à tort ou à raison, elle peut même l'accuser de préférer une autre à elle.

Celui qui veut connaître le degré de jalousie d'une femme envers son conjoint, il n'a qu'à écouter Aïcha -que la satisfaction d'Allah soit sur elle- qui décrit sa jalousie et celle des autres épouses du Prophète (pbsl) : « Le Prophète (pbsl) avait l'habitude, avant de sortir, de faire à ses femmes un tirage au sort. Un jour, le tirage fut favorable à Aïcha et Hafsa. Le Prophète avait comme coutume quand il sortait la nuit de marcher au côté de Aïcha tout en discutant, alors Hafsa s'adressant à Aïcha, lui dit : « Voudrais-tu cette nuit prendre ma monture et moi la tienne pour voir le comportement de chacune d'elles ? ». Aïcha approuva, et chacune monta sur le chameau de l'autre.

Après cela, le Prophète (pbsl) se dirigea vers le chameau d'Aïcha sur lequel était installée Hafsa, la salua, et marchèrent

[1] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (1163)-, et Ibn Majah -H (1851)-.

ainsi. Le long du trajet le Prophète (pbsl) manqua terriblement à Aïcha qui commença à devenir jalouse. Lorsqu'ils descendirent de leurs montures, Aïcha mit ses pieds dans un fourré de plantes et dit «Ô Allah, faites en sorte que je sois piquée par un scorpion ou mordue par une vipère et que je ne puisse le dire au Prophète (pbsl) ».[1] Ce qu'Aïcha -que la satisfaction d'Allah soit sur elle- fut amenée à faire et à dire était le fruit de sa jalousie excessive pour son époux (pbsl). Il est d'ailleurs connu que ce péché est pardonné à cause de son emprise sur la femme.[2]

Comment devrions-nous aborder la jalousie de nos épouses ? Et comment se conduire face à leur amour sincère qui les pousse à se comporter maladroitement avec nous ? L'amour à pour résultat la jalousie, et cette dernière a besoin de tendresse et de patience mais aussi de justice et d'équité.

Lorsqu'on médite sur la vie du Prophète (pbsl) et sa façon de résoudre ce genre de situations complexes, on découvre que derrière la jalousie de ses femmes il a un profond respect envers l'immense amour qu'elles lui témoignent, d'ailleurs chacune d'entre elles voulait être sa préférée. De même, chaque époux fidèle et amoureux doit interpréter une situation négative à travers un regard rempli d'amour et de satisfaction.

Voici une autre anecdote : un jour, alors que le Prophète (pbsl) se trouvait chez l'une de ses épouses, lorsqu'une des Mères des croyants envoya une écuelle contenant de la nourriture. Celle chez qui le Prophète (pbsl) se trouvait donna une tape sur la main du serviteur qui apportait l'écuelle et fit tomber celle-ci. L'écuelle se brisa et la nourriture se répandit par terre.

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (5211)-, et Mouslim -H (2445)-.

[2] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahîh Mouslim*** (15/210).

Avant de savoir quelle fut la réaction du Prophète (pbsl) vis-à-vis de ce mauvais comportement de la part de sa femme jalouse, je voudrais demander au cher lecteur quelle aurait été sa réaction si cette scène avait eu lieu avec sa femme ?

Avant de me donner une réponse, qui est d'ailleurs bien connue dans nos mœurs et nos comportements d'aujourd'hui, regardant un peu ce qu'a fait le Prophète (pbsl) ; il se mit à réunir les parts de l'écuelle et à ramasser la nourriture pour la remettre dedans en disant: « Votre mère a senti de la jalousie ». Et l'incident fut clos avec simplicité et douceur.

Mais, la jalousie de celle chez qui le Prophète (pbsl) se trouvait ne justifie en aucune manière l'injustice causée à la seconde, c'est pour cette raison que le Prophète (pbsl) s'empressa de rendre à sa femme ce qui lui revenait de droit ; alors il retint le serviteur jusqu'à ce qu'une autre écuelle fut amenée de chez celle chez qui il se trouvait et l'envoya à celle dont l'écuelle a été cassée et garda la jatte cassée chez celle qui l'avait cassée.[1]Et dans une autre version il ajouta : « Nourriture pour nourriture, et écuelle pour écuelle ».[2] La jalousie entre les femmes ne doit jamais empêcher d'appliquer la justice.

Ibn Hijr retient de cet incident plusieurs leçons : "Ne jamais blâmer la conduite d'une femme jalouse, car son raisonnement sera voilé par la colère engendrée par la jalousie ".[3] Abou Ya'la a rapporté qu'Aïcha aurait dit : « La femme jalouse ne distingue pas les contrebas d'une vallée de son sommet ».[4]

Le Prophète (pbsl) ne pardonnait jamais le mauvais comportement d'une de ses épouses envers une autre à cause de la

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîh (5225).
[2] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (1359).
[3] ***Fath Al-Bârî*** (9/325).
[4] Rapporté par Abou Ya'la dans son ***Al-Mousnad***, Hadîth (4670).

jalousie, car il considérait que c'était une iniquité et une atteinte à la dignité de la femme. C'est pour cette raison qu'Aïcha nous a dit ceci lorsqu'elle parla de Safiya : « Ô Messager d'Allah, Safiya est une femme », et elle fit un geste de la main signifiant de petite taille. Le Prophète (pbsl) ne lui pardonna pas ce commentaire, il la conseilla tout en l'éduquant et en refusant d'entendre ce genre de médisance ; il dit : « Tu as incorporé un mot qui, incorporé à l'eau de la mer la changerait ».[1] "Ce Hadîth est l'un des plus célèbres en ce qui concerne le refus des médisances, et je ne connais pas d'autres qui aient une plus grande portée".[2]

Un jour, alors que le Prophète (pbsl) était assis entre ses deux épouses Sawda et Aïcha ; cette dernière lui apporta un plat de viande éparpillée sur de la semoule et dit à Sawda : « Mange ! ». Sawda déclina et Aïcha insista : « Tu vas manger sinon je maculerai ton visage », elle déclina une seconde fois. Dès lors, Aïcha mit sa main dans le plat et macula le visage de Sawda. Le Prophète (pbsl) éclata de rire et prit la main de Sawda et lui demanda de maculer à son tour le visage de Aïcha.[3] De la sorte, il transforma grâce à sa sagesse la jalousie de ses femmes en une scène qui consolida les valeurs d'amour, de justice et de concorde.

Ainsi, le Prophète (pbsl) était patient envers la jalousie de ses femmes, et la canalisa afin qu'aucune d'elles ne maltraite une autre. Il était juste et généreux avec elles, et disait : « Les justes seront auprès d'Allah, sur des trônes de lumière. Ce sont les personnes équitables dans les jugements qu'ils rendent, et ils sont impartiaux avec les membres de leurs familles et envers ceux qui dépendent d'eux ».[4]

---

[1] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (2502)-, et Abou Daoud -H (4875)-.

[2] Rapporté par Al-Manâwi dans ***Faydh Al-Qadîr*** (5/525).

[3] Rapporté par Abou Ya'la, Hadîth (4476).

[4] Rapporté par Mouslim, Hadîth (1827).

Ecoutons la Mère des Croyants Aïcha -que la satisfaction d'Allah soit sur elle- raconter l'une des scènes empreintes de jalousie pour son mari (pbsl) : «Lorsque se fut le tour de la nuit durant laquelle le Prophète (pbsl) dormait chez moi, il se retourna, mit ses sandales devant ses pieds et étendit son vêtement sur le lit. Après un certain temps, me croyant endormie, il chaussa doucement ses sandales, enfila son habit [pour sortir], ouvrit lentement la porte et sortit doucement ».

Aïcha ne supportant pas cette sortie nocturne, fut prise de jalousie pour son bien aimé (pbsl) ; croyant qu'il allait rejoindre une autre de ses épouses. Et comment ne pas être jaloux pour un tel homme (pbsl), elle dit : « J'enfilai mon vêtement de sortie, je me couvris la tête et je sortis après lui. Atteignant Al-Baqi', le Prophète (pbsl) leva les mains trois fois, et resta longtemps sur place ».

Ensuite, Aïcha raconte qu'elle s'empressa de revenir à la maison avant le retour du Prophète (pbsl) et fit semblant de dormir. Mais son mari, une fois rentré, la réprimanda en disant : « Croyais-tu qu'Allah et son Messager te mentiront…quand tu m'as vu sortir, c'était Gabriel qui était venu mais n'entra point car tu avais enlevé tes vêtements, alors il m'appela discrètement et je lui répondis de la même façon. Croyant en ton sommeil, je n'ai pas voulu te réveiller de crainte que tu aies peur lors de mon absence. Et il m'a ordonné d'aller au Baqi' pour invoquer Allah ».[1] Et dans une autre version, le Prophète (pbsl) lui demanda : « Es-tu jalouse Aïcha ? », elle répondit : « Et pourquoi une femme telle que moi ne puisse pas être jalouse pour un homme tel que toi ».[2]

Pour conclure, on peut dire que la conduite du Prophète (pbsl) envers ses femmes corrige beaucoup de comportements négatifs dans notre vie sociale partagée avec nos tendres épouses.

---

[1] Rapporté par Al-Nassâï -Hadîth (2037)-, et Ahmed -H (25327)-.
[2] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2425).

Section 02

la conduite du Prophète (pbsl) à l'égard des enfants.

On a vu dans la section précédente les images d'amour et de bonne conduite dans la relation qui existait entre le Prophète (pbsl) et ses conjointes, Mères des croyants. Et maintenant on relatera ses précieux enseignements à l'égard des fleurs qui émerveillent nos demeures, et les ornements de joie dans ce monde ; je parle bien évidemment des enfants qui représentent l'espoir et qui méritent la plus grande part de soin, d'attention, d'effort et de temps de notre part à leur consacrer.

Le chemin le plus court pour atteindre le cœur des enfants est de bien les traiter, les amuser, les cajoler et leur accorder tendresse et affection. Le Prophète (pbsl) était tendre et bon avec tous les enfants à commencer par son fils Ibrahîm et ses deux petits-fils Al-Hassan et Al-Hussein -que la satisfaction d'Allah soient sur eux-.

Anas Ibn Mâlik nous relate la tendresse du Prophète (pbsl) envers son enfant Ibrahîm et les autres bambins, il dit : « Je n'ai jamais vu une personne plus miséricordieuse envers les enfants que le Messager d'Allah (pbsl). Son fils Ibrahîm avait été confié à une nourrice qui habitait sur les collines autour de Médine. Il s'y rendait et nous l'accompagnons. Il entrait dans la maison, prenait son fils, l'embrassait puis rentrait chez lui».[1] Cette affection débordante d'amour et de tendresse était l'un des traits majeurs du Prophète (pbsl). Et malgré ses grandes responsabilités ; il consacra du temps à chacun sans aucune négligence.

Anas Ibn Mâlik nous raconte encore une fois le degré de gentillesse du Prophète (pbsl) avec les enfants, et il dit : « Il était

---

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2316).

(pbsl) le plus enjoué des gens avec les enfants ».[1] Toutes ces valeurs représentaient le vécu d'Anas Ibn Mâlik car il passa son enfance dans le foyer du Prophète (pbsl) à le servir pendant presque dix ans ; alors tous les comportements du Prophète (pbsl) n'avaient aucun secret pour lui.

Le langage que l'enfant comprend le mieux est celui de l'amour, et se traduit par de doux câlins et des jeux innocents. Ce langage ne coûte rien mais il est très bénéfique et certaines personnes ne l'appliquent pas, et ce par dédain et orgueil déplacés, et parfois même par rudesse et dureté. Un jour le Messager d'Allah (pbsl) embrassa Al-Hassan Ibn Ali tandis qu'Al-Aqra' Ibn Habis Al-Tamimi était assis près de lui. Al-Aqra' dit : «J'ai dix enfants et je n'ai jamais embrassé aucun d'eux ». Quelle gloire y a-t-il à être si dure ? Que coûte un tendre baiser parental sur la joue de son enfant ? Le Messager d'Allah (pbsl) lui jeta un coup d'œil et lui répondit avec des mots concis et émouvants : « Quiconque n'est pas bienveillant envers les autres ne sera pas traité avec bienveillance».[2]

Un autre jour, des bédouins vinrent trouver le Prophète (pbsl) et lui dirent : « Vous embrassez vos enfants ?! ». Le Prophète (pbsl) répondit : « Que puis-je pour vous, si Allah a ôté la tendresse de vos cœurs ».[3]

Ce qui rend l'enfant heureux c'est les câlins de ses proches ; et le fait d'être serré tendrement entre leurs bras. Cet acte est indispensable pour celui qui veut inculquer l'amour à son enfant dès son plus tendre âge, et récolter bienfaisance durant la jeunesse et l'âge d'homme. Abou Horayra avait dit : « Je marchais avec le Messager d'Allah (pbsl) à un moment de la journée jusqu'il eût

---

[1] Rapporté par Al-Tabarâni dans son dictionnaire ***Al-Awsat*** -Hadîth (6361)-, et Al-Bayhaqî dans ***Dalaïl Al-Nobowa*** -H (283)-.

[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2597)-, et Mouslim -H (2318)-.

[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2998)-, et Mouslim -H (2317)-.

atteint le souk de Béni Qaynoqa'. Il revint à la tente de Fatima et dit: "Est-ce que le petit chat [à savoir Al-Hassan] est là?" Nous avions l'impression que sa mère l'avait retenu pour le baigner et l'habiller et le coiffer d'une jolie couronne. Peu de temps s'écoula avant qu'il [Al-Hassan] ne revînt en courant et qu'ils s'embrassent, sur ce le Messager d'Allah (pbsl) dit: « Ô Allah, je l'aime; aime le et aime celui qui l'aime ».[1] Prions Allah pour que nous puissions faire partie de ceux qui aiment le Prophète (pbsl) et de ceux qu'il aime.

Osama Ibn Zayd qui était surnommé l'aimé fils de l'aimé rapporte ceci : « L'Envoyé d'Allah (pbsl) me prenait sur l'un de ses genoux et faisait asseoir Al-Hassan sur l'autre ; puis il nous pressait contre lui en disant : "Ô Allah ! Sois leur bienveillant car je les aime beaucoup"».[2]

L'un des droits primordiaux de l'enfant est de le cajoler et de jouer avec lui, c'est ce que le Prophète (pbsl) veillait à faire avec une très grande attention, il n'éprouvait aucune gène à sortir sa langue pour distraire Al-Hassan qui, en le voyant faire ceci, sautait de joie.[3]

Une fois, Jabir entra chez le Prophète (pbsl), et l'aperçut en train de porter Al-Hassan et Al-Hussein sur son dos tout en marchant, Jabir leur dit : « Quel chameau merveilleux est celui qui vous porte [à savoir le Prophète (pbsl)] ». Le Messager (pbsl) lui répliqua : « Et quels merveilleux cavaliers ils sont ».[4]

Le Prophète (pbsl) avait l'habitude d'aligner Abdallah, 'Obayd Allah et Kathir les fils d'Al-'Abbâs, et leur disait : « Celui qui arrivera à moi le premier aura ceci et cela ». Ils accouraient vers

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2122)-, et Mouslim -H (2421)-.

[2] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (3736).

[3] Rapporté par Ibn Hayane dans son ***Sahîh***, Hadîth (5596).

[4] Rapporté par Al-Tabarâni dans ***Al-Mo'jam Al-Kabîr***, Hadith (2595).

lui et se jetaient sur son dos et sa poitrine, et lui, il les embrassait et les serrait contre lui.[1]

En outre, les divers cadeaux apportent du bonheur aux grands, alors que dire s'ils sont offerts aux petits. Lorsqu'Al-Najachi [Roi des Abyssins] offrit au Prophète (pbsl) une boucle ornée d'une bague avec un chaton abyssin, ce dernier, ne voulant pas la prendre pour lui-même, la prit avec une tige et appela sa petite fille Omâma Bint Abî Al-'Ass et lui dit : « Fais-toi belle avec ça ma petite fille ».[2]

L'Envoyé d'Allah (pbsl) avait aussi comme habitude de ne pas appeler Anas par son vrai nom, il lui disait : « Ô toi qui a des oreilles ».[3]Il s'amusait aussi avec le frère de ce dernier, en l'interrogeant sur l'oiseau avec lequel il jouait ; Anas rapporta ceci : « L'Envoyé d'Allah (pbsl) avait l'habitude de jouer avec nous et de dire à mon petit frère : « Abâ 'Omayr, qu'a fait le petit serin ? ». Et dans la version d'Ahmed, le Prophète (pbsl) avait l'habitude de rendre visite à Oum Salim [à savoir Oum Anas], qui avait un enfant d'Abî Talha surnommé 'Abâ Omayr'. Une fois il le vit triste, alors il lui demanda : « Pourquoi Abâ 'Omayr est-il si triste ? » On lui répondit que son serin avec lequel il jouait est mort, donc il se mit à dire : « Abâ 'Omayr, qu'a fait le petit serin ? ».[4]

On tire les enseignements suivants de ce Hadîth : "La permission de surnommer celui qui n'a pas d'enfants et de surnommer l'enfant sans que ce ne soit un mensonge, et l'autorisation de plaisanter dans tout ce qui n'est pas péché… de cajoler les enfants et de s'amuser avec eux. De plus, il montre la bonne conduite du Prophète (pbsl), l'excellence de ses qualités, sa

---

[1] Rapporté par Ahmed, Hadîth (1739).
[2] Rapporté par Abou Daoud-Hadîth (4235)-, et Ibn Majah -H (3644)-, et Ahmed -H (24359)-.
[3] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (3828)-, et Abou Daoud -H (5002)-.
[4] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (6129)-, et Ahmed -H (12545)-.

modestie et son affabilité pour ses proches auxquels il rendait fréquemment visite. Car Oum Salim [la mère d'Abi 'Omayr] faisait partie des proches avec lesquels il lui était interdit de se marier [à savoir par allaitement]".[1]

Mahmoud Ibn Al-Rabi', qui fut parmi les plus jeunes compagnons du Prophète (pbsl), rapporta ceci : « Je me souviens qu'une fois lorsque j'avais cinq ans, le Prophète (pbsl) dégorgea de l'eau sur mon visage ».[2] " Cet acte amusa les enfants et les égaya tout en honorant leurs parents".[3]

- **Bien se comporter avec les enfants dans les moments sérieux :**

L'enfant ne sait généralement pas quand il doit jouer et quand cesser de le faire ; il considère que tous les instants lui sont consacrés. Ainsi, il est du devoir de l'éducateur, parents ou proches, de veiller à ne pas ébranler ses sentiments et son innocence même dans les moments sérieux tels que recevoir des invités, s'occuper de quelques affaires importantes ou accomplir les devoirs religieux. Le Prophète (pbsl) était un homme très dévoué ; Abou Qatada nous le démontre en rapportant ceci : « Le Prophète (pbsl) vint vers nous, portant sur son épaule Omâma Bint Abi Al-'Ass. Il fit la prière et chaque fois qu'il se prosternait il déposait l'enfant à terre et la reprenait chaque fois qu'il se relevait ».[4]

Essayons, cher lecteur, d'imaginer quelle aurait été notre réaction si de nos jours une telle scène se produisait, ou si des bambins couraient entre les rangs à l'intérieur d'une mosquée ou

---

[1] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahîh Mouslim*** (14/129). Voir aussi ***Al-Adâb Al-Char'iya*** (2/223).

[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (77)-, et Mouslim -H (33)-.

[3] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahîh Mouslim*** (5/162).

[4] Rapporté par Abou Daoud -Hadîth (920)-, et son origine provient d'Al-Boukhâri -H (516)-, et Mouslim -H (543)-.

près du mihrab[1], ou à côté de l'imâm ? Et que dirions-nous de son père ? Et que ferions-nous une fois la prière terminée ?

Les réponses se bousculent dans ma tête, et je n'ose même pas les divulguer car elles sont loin de la conduite qu'avait eu le Prophète (pbsl) avec sa petite fille.

Chedad -que la satisfaction d'Allah soit sur lui- nous raconte une autre anecdote, pareille à la précédente, avec Al-Hassan ou Al-Hussein et qui s'est déroulée durant la prière d'al-dohr ou d'al-'assr. Chedad nous rapporte ceci : « J'ai relevé la tête [au cours de la prosternation] et j'ai vu le petit sur le dos du Prophète (pbsl) qui était prosterné, alors je me prosternai aussitôt. Une fois la prière achevée, les gens dirent ceci : « Ô Messager d'Allah, une fois vous vous êtes longtemps prosterné au cours de la prière et nous crûmes que quelque chose se passa ou qu'une révélation vous fut envoyée ! » Le Prophète (pbsl) leur dit : « Non, rien de tel ne se passa, c'était juste mon petit-fils qui monta sur mon dos, je n'ai pas voulu le presser jusqu'à ce qu'il redescende ».[2]

Oui, le Prophète (pbsl) laissa son petit-fils s'amuser sur son dos, car l'enfant ne faisait pas la différence entre le plaisant et le sérieux. Le petit garçon croyait que son grand-père lui était consacré à longueur de journée. Je mettrai ma main au feu pour dire que personne aujourd'hui ne cajole les enfants comme le faisait si patiemment le Prophète (pbsl).

Un jour, le Prophète (pbsl) était en train de faire un sermon sur sa chaire et des milliers de musulmans l'écoutaient avec grande attention, quand soudain Al-Hassan Ibn Ali monta sur la chaire. Le Prophète (pbsl) ne le congédia pas, au contraire, il le prit entre ses bras et caressa sa tête en disant : « Mon fils que voici est un grand

---

[1] Niche tournée vers la Mecque dans une mosquée.

[2] Rapporté par Al-Nassâï -Hadîth (1141)-, et Ahmed -H (15603)-.

homme, et puisse Allah l'utiliser pour réconcilier deux grands groupes de musulmans ».[1]

Encore une fois, quelle aurait été notre attitude face à de tels comportements ? Devrions-nous réprimander et blesser les sentiments de l'enfant ? Ou aurait-il mieux fallu l'envoyer à sa mère avec une lettre de reproches pour qu'elle l'éduque à bien se tenir ? Comment faire dans ce genre de situations ? Les enseignements du Prophète (pbsl) ne sont-ils pas la solution appropriée ? Le Hadîth suivant rapporte ceci : « Les plus parfaits des croyants sont les meilleurs dans leurs mœurs et leur conduite avec leurs proches ».[2]

- **Mentir aux enfants :**

Le Prophète (pbsl) nous enseigne une autre qualité destinée surtout aux mamans d'aujourd'hui ; celle de ne jamais mentir aux enfants même en plaisantant, car Allah interdit de mentir aux grands et aux petits sans aucune distinction. Un jour, Abdallah Ibn 'Amir fut appelé par sa mère en présence du Prophète (pbsl) qui était dans la maison, elle lui dit : « Viens que je te donne quelque chose ». Le Prophète (pbsl) lui demanda : « Que voulais-tu lui offrir ? ». Elle dit : « Des dattes ». Alors le Prophète (pbsl) ajouta : « Si tu ne lui donne rien ça sera un mensonge ». Et dans une autre version : « Celui qui dit à un enfant : "Viens et prends ceci ", puis ne lui donne rien, ça sera considéré comme un mensonge ».[3]

Mentir à un enfant même en plaisantant c'est comme mentir à une grande personne. Le Prophète (pbsl) a dit : « Un homme peut prononcer une parole qui lui semble légère afin de distraire d'autres personnes, mais cette parole peut le faire tomber

---

[1]Rapporté par Abou Daoud -Hadîth (4663)-, et corrigé par Al-Albâni dans ***Michket Al-Massabîh***, H (6233).

[2] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (2612)-, et Ahmed -H (23684)-.

[3] Rapporté par Abou Daoud -Hadîth (4992)-, et Ahmed -H (9526)-.

en enfer d’une hauteur plus grande que celle entre le ciel et la terre ».

Ainsi, le Prophète (pbsl) avait l’habitude de s’égayer avec les enfants et ses proches tout en acceptant leurs plaisanteries. Il s’étonnait que certains parents puissent se comporter froidement et avec dédain envers leurs proches contrairement à ses enseignements.

Tous les faits et gestes du Prophète (pbsl) empreints de candeur, de tendresse et d’amabilité avec ses enfants, ses petits-enfants et ses congénères nous poussent à reconstruire nos relations familiales sur des bases d’amour et de miséricorde, dans lesquelles l’enfant perçoit son dû de câlins et de tendres sentiments.

Section 03

La conduite du Prophète (pbsl) à l'égard des serviteurs et des petits employés.

Beaucoup de nos sociétés se plaignent aujourd'hui du mauvais comportement infligé aux domestiques et autres serviteurs à la maison ou au travail. De plus, On entend fréquemment qu'une maîtresse de maison frappe sa servante. Ce mauvais comportement est devenu malheureusement un phénomène inquiétant dans beaucoup de pays à travers le monde y compris chez les musulmans.

- **La conduite du Prophète (pbsl) à l'égard des serviteurs qui se comportent mal :**

Face à ce phénomène méprisable [à savoir mal traiter les serviteurs], le Prophète (pbsl) nous montre avec quelle miséricorde il traitait ces derniers même si leur comportement était mauvais ou maladroit. Ainsi, je n'aborderai pas le cas où les serviteurs se distinguent par leur bonne conduite, car les remercier et les gratifier serait la plus logique des attitudes.

Avant de commencer, il est primordial de dire que l'acte de frapper les serviteurs est proscrit et inacceptable en islam. La Mère des croyants Aïcha -que la satisfaction d'Allah soit sur elle- avait dit : « Le Messager d'Allah (pbsl) ne frappait jamais une femme ou un serviteur ».[1]

Une fois, un homme est venu voir le Prophète (pbsl) et lui demanda : « Ô Messager d'Allah, j'ai un serviteur injuste et qui se comporte mal, devrais-je le frapper ? ». Le Prophète (pbsl) lui dit :

[1] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (4786).

« Pardonne-lui chaque jour soixante-dix fois ».[1] Ce que le Prophète (pbsl) voulait dire par ce nombre c'est l'abondance de ce noble geste qui est le pardon. "Car le pardon est une qualité appréciable et absolue non restreinte à un nombre de fois précis…et le nombre soixante-dix indique la multitude et non pas la restriction.[2]

Avons-nous une telle patience avec nos serviteurs ?! Pouvons-nous supporter soixante-dix fautes tous les jours ?! Il se peut qu'un serviteur ne commette qu'un dixième de ce nombre de fautes, et en dépit de cela nous ne sommes pas tolérants à son égard. Le Prophète (pbsl) n'est-il pas un exemple de pardon et de tolérance à suivre absolument ?

Frapper les serviteurs[3] engendre la colère d'Allah le Tout-Puissant, car il est considéré tel un acte d'oppression et de vexation envers les faibles qui n'ont qu'Allah comme seul allié. Que ceux qui frappent leurs serviteurs entendent ce que rapporte Abou Mass'oud Al-Badri : « Un jour j'étais en train de frapper un ghoulem [un enfant serviteur] avec un fouet, puis j'entendis une voix derrière moi qui disait : " Sache Abâ Mass'oud ". Je n'ai pas pu distinguer la voix à cause de la colère. Soudain j'aperçu le Prophète (pbsl) devant moi, il me dit : " Sache Abâ Mass'oud qu'Allah est encore plus capable de t'infliger ce que toi tu infliges à ce garçon ". Et depuis ce jour je n'ai plus levé la main sur un mamelouk [esclave] ». Et dans autre version, j'ai dit : « Ô Messager d'Allah

---

[1] Rapporté par Ahmed -Hadîth (5603)-, et Al-Tirmidhy -H (1949)-, et Abou Daoud -H (5164)-.

[2] ***Tohfat Al-Ahwadhy*** (5/180).

[3] Quelques textes que nous citons au sujet des serviteurs parlent en réalité des esclaves et des servantes et le comportement à tenir à leur égard. Mais ces textes s'appliquent aussi sur les serviteurs qui sont libres contrairement aux esclaves.

(pbsl), il est libre pour l'amour d'Allah ». Le Prophète (pbsl) répondit : « Si tu ne le fais pas tu seras brulé par le Feu ».[1]

Si le fait de battre un esclave est proscrit, alors, il l'est encore plus avec les serviteurs et autres chauffeurs et domestiques de nos jours, car ils sont libres.

Al-Nawawi tire les enseignements suivants de ce Hadîth : " Il incite à être bienveillant envers le mamelouk, et à pratiquer le pardon et à cacher sa colère, mais aussi à juger de manière miséricordieuse comme le fait Allah avec tous les hommes ».[2]

Et afin de limiter toutes les injustices commises envers les esclaves, le Prophète (pbsl) ordonna à celui qui frappe un esclave de l'affranchir. Ainsi, cet acte sera comme une rédemption pour celui qui commet de telles injustices. On cite l'exemple d'Ibn 'Omar qui affranchit son mamelouk et qui ramassa ensuite une petite tige qui était par terre et dit : « Ce que je gagne comme rétribution en te libérant ne vaut même pas cette tige, car j'ai entendu le Prophète (pbsl) dire : "Celui qui gifle ou frappe son mamelouk, son acte de pénitence sera de l'affranchir " ».[3] Ibn 'Omar l'a fait en espérant qu'Allah lui pardonne son acte, et il ne croit pas qu'il mérite plus.

Et dans une autre histoire, le Prophète (pbsl) corrigea le mauvais comportement de certains envers leurs serviteurs. Voici Mou'awiya Ibn Sowayd qui rapporte ceci : « Nous, tribu de béni Maqran, nous n'avions au temps du Prophète (pbsl) qu'une seule servante, et un jour l'un de nous la gifla. Le Prophète (pbsl) eu connaissance de cet incident et protesta en disant : "Affranchissez-la ". On lui dit : " Ils n'ont que cette servante ". Alors il

---

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (1659).
[2] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahîh Mouslim*** (6/59).
[3] Rapporté par Mouslim , Hadîth (1657).

répliqua : " Soit, mais dès qu'ils n'auront plus besoin d'elle, qu'ils l'affranchissent" ».[1]

Afin que personne ne puisse un jour frapper ou maltraiter son serviteur, le Prophète (pbsl) nous ordonna d'affranchir le mamelouk qui ne correspond pas au caractère de son propriétaire dans le but d'éviter les conflits qui engendrent les injustices. Le Prophète (pbsl) dit : « Le mamelouk qui vous convient, nourrissez-le et habillez-le comme vous le faites pour vous-mêmes, et s'il ne vous convient pas, vendez-le et ne torturez pas les créatures d'Allah ».[2] Ce Hadîth nous enseigne qu'il est préférable de se séparer du serviteur, du chauffeur ou de l'employé dont le caractère n'est pas compatible avec celui de l'employeur, et de le remplacer par un autre afin d'éviter toute injustice ou désagrément susceptible de se produire.

Le Prophète (pbsl) nous enseigne la façon de se conduire avec les serviteurs qui se comportent mal : un jour, un homme s'adressa au Prophète (pbsl) et lui dit : « Ô Messager d'Allah, j'ai deux mamelouks qui sont menteurs, traitres et désobéissants, je les insulte et les frappe. Alors, que pensez-vous de ma conduite envers eux ? Le Prophète (pbsl) le conseilla et le sermonna ainsi : " Le degré de ton châtiment sera selon la gravité de leur traîtrise, désobéissance et mensonge. Si le châtiment est égal à leur méfaits, tu en sortiras quitte. Par contre, si la punition est moindre, tu en sortiras plus vertueux. Mais si la punition est plus grande, tu en sortiras moins vertueux ". L'homme se retira et commença à pleurer et à sangloter car connaissant très bien ce qu'il a fait aux deux esclaves et ce qui l'attend entre les mains d'Allah le Jour de la Résurrection. Et le Prophète (pbsl) ajouta ceci : « N'as-tu pas lu dans le livre d'Allah : ﴿Au Jour de la Résurrection, Nous placerons

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (1658).
[2] Rapporté par Abou Daoud -Hadîth (5161)-, et Ahmed -H (20972)-.

les balances exactes. Nulle âme ne sera lésée en rien, fut-ce du poids d'un grain de moutarde que nous ferons venir. Nous suffisons largement pour dresser les comptes﴾. *Al-Anbiyã (les prophètes), verset 47.* Alors, l'homme déclara : « Je jure par Allah Ô Messager d'Allah, je ne trouve rien de bon à les garder [à savoir les deux esclaves].Vous m'êtes témoins qu'ils sont libres ».[1]

Dans ce Hadîth, le Prophète (pbsl) nous avertit avec insistance contre tout mauvais traitement lorsqu'il dit : « N'ira pas au Paradis celui qui maltraite ses serviteurs ».[2] Et dans la version d'Ibn Majah, il y ajouta : « Et soyez généreux avec eux comme vous l'êtes avec vous enfants, et donnez-leur de ce que vous mangez».[3]

Ainsi, Allah nous gratifie ou nous punit suivant notre conduite à l'égard de ces pauvres gens qui nous entretiennent. Le sage est celui qui veille à ne pas compromettre sa vie de l'au-delà par une injustice commise envers ceux dont le caractère ne lui correspond pas. La meilleure des solutions serait de les quitter pour éviter tout tort ainsi que la colère d'Allah au Jour du Jugement dernier.

Le Prophète (pbsl) ne se lassa jamais de réprimander ceux qui sont sévères avec leurs serviteurs. Un jour 'Omayr l'esclave d'Abi Al-Lahm avait dit : « Mon maître m'a demandé de faire sécher de la viande, mais un malheureux est venu me voir et je lui donnais à manger. Mon maître a eu vent de mon acte et me corrigea ; alors je suis allé me plaindre auprès du Prophète (pbsl) qui convoqua mon maître et lui dit : " Pourquoi l'as-tu frappé ? ". Il répondit : " Il donne ma nourriture sans mon consentement". Alors le Prophète (pbsl) lui dit : "La rétribution est partagée entre vous

---

[1] Rapporté par Ahmed -Hadîth (25865)-, et Tirmidhy -H (3165)-.
[2] Rapporté par Ahmed, Hadîth (32).
[3] Rapporté par Ibn Majah -Hadîth (25865).

deux" ».[1] Le Prophète (pbsl) lui rappela tout le bien que son ghoulem lui apporta et qu'il aurait dû le remercier et non pas le réprimander et le battre.

Jusqu'au dernier jour de sa vie, le Prophète (pbsl) n'a jamais omis de rappeler les musulmans de bien traiter les faibles et les démunis, et ce malgré les souffrances de son agonie. Anas Ibn Mâlik rapporte ceci : « Le Prophète (pbsl) sur son lit de mort nous recommanda ceci : "Préserver la prière [salât] et soyez bons avec vos servantes et serviteurs ". Et il alla jusqu'à râler cette phrase et à la répéter sans cesse ».[2] Essayons d'imaginer un peu l'énorme torture que le Prophète (pbsl) a dû endurer dans son agonie, mais cela ne l'a pas empêché de bien veiller sur nous. Allons-nous répondre favorablement à cette dernière recommandation en cessant de maltraiter ceux qui travaillent pour notre compte ?

Cette recommandation dépasse l'interdiction de malmener les serviteurs en nous poussant à bien les traiter et à ne pas les accabler à la besogne ; on doit même partager avec eux nourriture et vêtements. Le Prophète (pbsl) avait dit : « Vos frères [à savoir les serviteurs] sont vos protégés et Allah vous les a mit entre les bras. Alors, celui qui a un frère entre les bras, qu'il partage avec lui sa nourriture et ses habits. Ne l'accablez pas à la tâche, et si c'est le cas aidez le de votre mieux ».[3]

Et dans un autre Hadîth, le Prophète (pbsl) a dit : « Le mamelouk possède le droit de bien être nourrit et vêtu, et de ne pas être accabler au travail au-delà de ce qu'il supporte ».[4] "Ce Hadîth nous interdit d'insulter les serviteurs [les esclaves ou ceux qui sont rétribués] ou de médire leurs mères, et nous incite à être bons et

---

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (1025).
[2] Rapporté par Ibn Majah -Hadîth (2697)-, et Ahmed -H (11759)-.
[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (30)-, et Mouslim -H (1661)-.
[4] Rapporté par Mouslim, Hadîth (1662).

bienveillants à leur égard, et de ne pas être hautains et méprisants envers un musulman…et le considérer tel un frère ; car nous sommes tous les enfants d'Adam".[1]

- **Les droits des serviteurs et des employés :**

Le Prophète (pbsl) recommande à ce que le maître nourrisse son serviteur, et même manger à ses côtés et ne pas être dédaigneux et hautain envers lui. A ce sujet, le Messager d'Allah (pbsl) dit : « Celui dont le serviteur lui apporte sa nourriture, s'il ne l'invite pas à sa table, qu'il lui donne une ou deux bouchées, ou un ou deux mets car c'est lui qui a préparé le repas ».[2] Et une fois, Anas Ibn Mâlik offrit trois volatiles au Prophète (pbsl) qui donna à manger l'un d'eux à son serviteur.[3]

Mais lorsque l'employeur néglige les droits de ses employés, il est puni et blâmé conformément aux préceptes de l'islam ; quand Hattib Ibn Balta'a avait maltraité ses serviteurs en diminuant leur part de nourriture, ses derniers se plaignirent auprès d'Omar qui leur pardonna et adossa la faute à leur maître.

Yahia Ibn Abd Al-Rahman Ibn Hattib nous raconte l'histoire en détails en rapportant que des esclaves de son grand-père avaient volé la chamelle d'un homme de Mazîna, puis l'égorgèrent. Le propriétaire se plaignit auprès d'Omar Ibn Al-Khattâb qui ordonna de couper leurs mains. Par la suite, 'Omar reconsidéra sa décision en disant à Hattib : « Je vois que tu les affames, je jure par Allah de te forcer à payer une lourde compensation ». Il l'ordonna donc à verser au propriétaire le double de la valeur de la chamelle volée, et il pardonna aux esclaves après qu'il eût constaté que leur faim pouvait faire abolir la sentence.

---

[1] ***Fath Al-Bârî***, Hadîth (5/175).

[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2557)-, et Mouslim -H (1663)-.

[3] Rapporté par Ahmed dans son ***Al-Mousnad*** -Hadîth (12631)-, et rendu faible par Al-Albâni dans ***Dha'îf Al-Targhîb wa Al-Tarhîb*** -H (545)-.

Le serviteur a aussi le droit qu'on lui rende visite et s'enquérir de son état lorsqu'il tombe malade même s'il n'est pas musulman. Un jour, un ghoulem juif qui servait le Prophète (pbsl) était souffrant. Le Messager d'Allah (pbsl) lui rendit visite, s'assit près de sa tête et lui dit : « Embrasse l'islam ». Le garçon regarda son père qui lui dit : « Obéis à Abâ Al-Qâssim[1] ». Ainsi, le garçon obéit à son père et devint musulman et mourut. Ensuite le Prophète (pbsl) sortit en prononçant ceci : « Je remercie Allah qui l'a sauvé du Feu ».[2]

Ce comportement envers un non-musulman n'est qu'une petite partie de la bienfaisance qu'Allah a recommandé dans le Coran : ﴿Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables.﴾ *Al-Mumtahanah (l'éprouvée), verset 8.* La bienfaisance ordonnée par Allah englobe toutes les bonnes actions et l'ensemble des bonnes mœurs.

Le Prophète (pbsl) nous recommande également de donner aux serviteurs leurs salaires le plus promptement possible sans modicité ni tergiversation ; car le Prophète (pbsl) avait dit : « Donne à l'employé son salaire avant que sa sueur ne sèche ».[3]

Par contre, ceux qui bafouent les droits des serviteurs, le Prophète (pbsl) les met en garde qu'il sera leur adversaire le Jour de la Résurrection : « Je serai l'adversaire de trois personnes le Jour de la Résurrection : un homme qui jure par Moi et brise son serment; un homme qui a vendu un homme libre et en a consommer le profit; et un homme qui a employé un ouvrier, et qui une fois le travail

---

[1] Surnom donné au Prophète (pbsl).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (1356).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2227).

terminé ne le paya point ».[1] Dès lors, le Prophète (pbsl) est l'adversaire de tous les injustes, mais il voulait l'affirmer en le déclarant sans ambages[2], et en les menaçant des ténèbres le Jour de la Résurrection : « Ne soyez pas injustes entre vous, car les injustices seront des ténèbres le Jour de la Résurrection ».[3]

Pour conclure, on dira que toutes les recommandations du Prophète (pbsl) à ce sujet nous exhortent à mieux se comporter envers nos serviteurs, chauffeurs et autres employés, car nous sommes tous faibles et notre ruse est éphémère. Etre injuste à l'égard de ces personnes c'est commettre l'un des pires sacrilèges qui soit. Alors, conformons-nous à l'amour que nous prétendons avoir pour le Prophète (pbsl).

Si ton amour était sincère, tu lui obéiras

Car l'aimant pour celui qu'il aime est obéissant

---

[1] Rapporté par Ibn Majah -Hadîth (2442)-, et Ahmed -H (8477)-.
[2] ***Fath Al-Bârî*** (4/418).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2447)-, et Mouslim -H (2578)-.

Chapitre II

Le comportement du Prophète (pbsl) et son enseignement lorsqu'il y a faute

Section 01 : faire pénitence sur soi
Section 02 : quelle conduite à tenir envers celui qui commet une faute ?

Section 01

Faire pénitence sur soi.

Chacun de nous est amené un jour à commettre une injustice envers une autre personne ; à savoir : prendre son argent sans aucun droit, la frapper, se moquer d'elle, la calomnier ou la diffamer. Tous ses péchés, qu'importe le degré de leur gravité, sont enregistrés méthodiquement dans un livre, et justice sera rendue le Jour de la Résurrection entre les mains d'Allah Al-Hakam[1] Al-'Adl.[2]

Le raisonnable et le sensé est celui qui se débarrasse de ces péchés et autres transgressions commises sur cette terre en demandant pardon aux gens à qui il a fait du tort et en cherchant leurs bonnes grâces, ou en leur permettant de se faire justice. Ceci est meilleur que de venir le Jour de la Résurrection avec les ruinés : « Le ruiné de ma Oumma [ma nation] viendra le Jour de la Résurrection avec des devoirs religieux accomplis [prière, jeûne, aumône légale], mais avec plein d'injures envers celui-ci, des calomnies envers celui-là, de l'argent volé à tel, ou avec du sang sur les mains pour avoir frappé ou tué un autre. Ainsi, on donnera à ces personnes toutes ses œuvres pies, et si ça ne suffit pas on l'accablera avec leurs péchés, ensuite il sera jeté dans le feu ».[3] Ceci est la punition réservée à ceux qui ne respectent pas Allah et n'ont pas peur de son châtiment.

Par contre, le vrai croyant évite la punition d'Allah en étant bon, juste et équitable. Toutes ces qualités sont ordonnées par Allah dans le Coran : ﴿Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance

---

[1] Celui qui juge et départage avec justice et équité les créatures ici-bas et dans l'au-delà.
[2] Celui qui est exempt de toute forme d'injustice et/ou d'oppression.
[3] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2581).

et l'assistance aux proches.﴾ *Al-Nahl (les abeilles), verset 90.* Le Prophète (pbsl) les appliqua à la lettre, car le Coran s'incarnait dans sa conduite de tous les jours.

Al-Manâwi dit ceci : " Et l'équité sur soi c'est de traiter les autres avec justice et rectitude, et de ne pas les léser car c'est léser soi-même ".[1]

Mohammed (pbsl) était la personne qui craignait le plus Allah, et il veillait à ne pas le rencontrer avec comme fardeau des injustices perpétrées envers un autre. Ceci est limpide comme de l'eau de roche pour celui qui étudie avec minutie son comportement droit et exempt de toute iniquité.

Avant sa mort, le Prophète (pbsl) se sentant faible, il demanda à son cousin, Al-Fadl Ibn Al-'Abbâs, de lui donner la main et de le conduire à la mosquée. Il s'assit sur la chaire, la tête bandée, et formula le message suivant : « Louange à Allah, en dehors de qui il n'existe aucune divinité. Sachez que ma mort approche ; si j'ai frappé le dos de l'un de vous, qu'il vienne me frapper le dos. Si j'ai insulté quelqu'un, qu'il vienne m'insulter. Si j'ai pris l'argent de quelqu'un, voilà mon argent, qu'il vienne le prendre ».[2]

Ayant conscience de la réticence et de l'humilité de ses compagnons, le Prophète (pbsl) les exhorta à prendre leurs dus en ajoutant : « Que personne ne dise qu'il craint de se quereller avec le Messager d'Allah. Il n'est pas dans ma nature de chercher querelle, et cela ne me plaît pas. Celui d'entre vous qui m'est le plus cher est celui qui a un droit sur moi et le réclame. En faisant cela, il me

---

[1] ***Fayd Al-Qadîr***, Al-Manâwi (1/644).

[2] Rapporté par Al-Bazâr, voir ***Al-Bahr Al-Zakhâr,*** Hadîth (2154).

libère et je pourrai rencontrer Allah sans que personne n'ait le moindre grief contre moi ».[1]

Constatant que le Prophète (pbsl) insistait à rappeler leurs droits, et que c'était une raison pour qu'il les aime, un homme se leva et dit : « Ô Messager d'Allah, j'ai en ta possession trois dirhams ». Le Prophète (pbsl) lui répondit : « En ce qui me concerne, je n'accuse personne de mensonge, et je ne pousse personne à prêter serment sur Allah qu'il dit la vérité. Donc, quelle fut la raison pour laquelle ton argent serait en ma possession ? ». Il dit : « Ô Messager d'Allah, vous vous rappelez du jour où vous m'avez commandé de donnez trois dirhams à un nécessiteux qui passa devant vous ? ». Alors, le Prophète (pbsl) s'adressant à son cousin Al-Fadl Ibn Al-Abbâs, lui dit : « Ô Fadhl, donne-lui l'argent ».[2]

Citons une autre anecdote ; le jour de la bataille de Badr, alors que le Prophète était en train d'aligner les rangs de ses compagnons, lorsqu'il vit Sawâd Ibn Ghaziya avancé. Le Prophète (pbsl) lui toucha légèrement le ventre du bout d'un petit bâton flexible. Sawâd dit alors : « Ô Messager d'Allah, vous m'avez fait mal, j'exige réparation». Ici l'histoire se figea pour voir qu'elle fut la réaction du Prophète (pbsl). Son soldat lui demande réparation devant son peuple et ses sujets qui imaginent très bien sa bonté envers eux ; car il les a sauvés de l'Enfer. Donc, comment peut-on le frapper, lui qui est le Sceau des prophètes et l'aimé d'Allah ? Va-t-il se soumettre à la balance de la justice pour laquelle il fut envoyé ? La réponse est oui, le Prophète (pbsl) lui donna alors le bâton, puis découvrit son ventre et lui dit : « Fais-moi ce que je t'ai fait ». Sawâd se jeta alors sur le Prophète (pbsl) et embrassa son

---

[1] Rapporté par Al-Tabarâni dans son ***Al-Mo'jam Al-Kabîr*** -Hadîth (15119)-, et Abd Al-Razâq -H (18043)-.

[2] Rapporté par Abou Ya'la dans son ***Mousnad***, Hadîth (6675).

ventre. Le Prophète (pbsl) lui dit alors : « Qu'est ce qui t'a poussé à faire cela ? Ne voulais-tu pas réparation, équité et justice, prends ce qui te revient de droit avant que tu ne sois debout entre les mains d'Allah Al-'Adhim[1]qui te jugera sur les moindres faits et gestes». Sawâd répondit : « Ô Messager de d'Allah, ce que tu vois va bientôt arriver [à savoir la bataille], j'ai voulu que ma dernière action soit que ma peau touche la tienne !».[2] Ceci fut une leçon inoubliable sur l'amour et la justice que seules les personnes illustres et humbles peuvent appréhender.

Un jour, le Prophète (pbsl) était en train de taquiner son compagnon Ousayd Ibn Houdayr ; et lui toucha légèrement le flanc du bout d'un bâton. Alors, Ousayd dit : « J'exige réparation ». Le Prophète (pbsl) ne s'attarda nullement à s'exécuter et lui dit : « Fais-toi justice ». Mais Ousayd connaissant très bien le degré de justice et d'équité du Prophète (pbsl), il fut attiré par une réparation encore plus avantageuse, et lui dit : « Ô Messager d'Allah, vous portez une chemise et moi non ». Alors le Prophète (pbsl) releva sa chemise par pur égard à la justice. Aussitôt, Ousayd se jeta sur le ventre du Prophète (pbsl) et l'embrassa en disant : « Je voulais ceci, Ô Messager d'Allah ».[3]

Ainsi, le Messager d'Allah (pbsl) ne voyait aucune gêne à faire pénitence sur soi-même dans le but d'avoir la rémission et le salut le Jour de la Rétribution, malgré qu'Allah lui ait pardonné tous ses péchés passés et futurs. La question qui se pose ici est de savoir si nous faisons quotidiennement pénitence de nos fautes commises envers nos semblables, car ça devient réellement une nécessité plus qu'urgente.

---

[1] Ce qui est Gigantesquement Majestueux et Fantastiquement Grandiose loin de toute imperfection corporelle ou matérielle.

[2] Rapporté par Ibn Ishâq dans ***Al-Sîra Nabawiya***, ***Sîra Ibn Hicham*** (2/266). Authentifié et amélioré par Al-Albâni dans ***Al-Silsila Al-Sahîha*** , Hadîth (2835).

[3] Rapporté par Al-Bayhaqî dans ***Al-Sounan*** (7/102).

Un autre jour, le Prophète (pbsl) emprunta de l’argent à un rabbin juif nommé Zayd Ibn Sa'na. Celui-ci, vint voir le Prophète afin d’exiger sa créance trois jours avant l’expiration du délai. Il lui tira brutalement l’habit de son épaule droite et lui dit avec dureté : « Vous, les Béni 'Abd Al-Moutalib, vous atermoyez vos dettes, car je vous connais que trop bien ». Voyant le comportement grossier et brutal de ce dernier, 'Omar le réprimanda et durcit le ton. Comment peut-on demander un dû de celui qui est le plus juste et le plus prompt à le faire ?! Ce rabbin juif a-t-il oublié qu’il vivait à Médine dans la bienveillance et la sécurité octroyées par le Prophète (pbsl) ? Doit-on admettre qu’un plébéien puisse s’adresser de la sorte à une illustre personne telle que le Prophète (pbsl), et même oser le tirer par son habit ? Mais le Prophète (pbsl) blâma 'Omar en souriant: « Moi et lui, nous avions plus besoin d’autre chose de ta part, Ô 'Omar : que tu me recommandes de bien régler ma dette, et que tu lui recommandes de réclamer son dû de bonne façon ». Puis il ajouta : « Il reste en fait au terme de la dette trois jours. Paye-le et donne-lui en plus trente mesures, pour l’avoir ainsi effrayé ».[1]

Abou Horayra nous raconte une autre scène semblable : une fois le Prophète (pbsl) emprunta de l’argent à un homme. Celui-ci est venu exiger sa créance en employant un ton sévère et dur à son égard et qui offusqua ses compagnons, mais le Prophète dit calmement : « Cet homme a raison, achetez-lui un fer de lance, et donnez-le lui ». Ils répliquèrent : « Nous avons trouvé un fer de lance qui est plus cher que le sien ». Alors, le Prophète (pbsl) dit « Achetez-le et offrez-le lui, car le meilleur d’entre vous est le celui qui rembourse sa dette de la meilleure manière qui soit ».[2]

[1] Rapporté par Al-Hâkim dans son ***Moustadrak*** (2/37), et Al-Bayhaqî dans ***Al-Sounan*** (6/52).

[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2306)-, et Mouslim -H (1601)-.

Celui qui fait pénitence de ses fautes et applique d'abord la justice sur lui-même, doit pouvoir compter en retour sur toute la considération et la sollicitude de la part de sa tribu, ses proches et ses amis, et ce en cas de nécessité. Le Prophète (pbsl) nous montra l'exemple : un jour il envoya Abâ Jaham Ibn Hodhayfa ramasser l'aumône légale [Zakât] auprès de la tribu de Béni Layth. Un homme refusa de le faire, ce qui poussa Abâ Jaham à le frapper et le blesser. De ce fait, ils allèrent voir le Prophète (pbsl) pour se plaindre, et lui dirent : « Nous voulons réparation, Ô Messager d'Allah ». Ce dernier leur proposa une réconciliation, tout en disant : « Vous aurez ceci et cela ». Mais ils rejetèrent sa proposition ; alors, il en proposa une deuxième puis une troisième, mais le résultat fut toujours le même refus. Par la suite, le Prophète (pbsl) monta sur la chaire et raconta aux gens toute l'histoire et que les béni Layth repoussèrent toutes les offres de réconciliation. Pris de colère, les Mohâjirînes[1] voulurent en découdre avec eux, mais le Prophète (pbsl) ne le permit pas. Ensuite, il convoqua les envoyés de Béni Layth et leur dit : « Êtes-vous satisfaits maintenant ? ». Ils répondirent : « Oui ».[2]

Les compagnons du Prophète (pbsl) ont très bien saisi ce grand principe de justice et d'équité. La preuve, la voici : un jour le calife 'Omar prononça le sermon suivant : « Ô gens, je ne vous envoie pas des commis[3] pour vous frapper ou pour prendre votre argent, mais pour qu'ils vous enseignent votre religion et la Sunna de votre Prophète. Si l'un d'entre vous reçoit d'eux un tout autre comportement, alors, qu'il vienne me le dire, et je jure par celui qui détient mon âme que justice lui sera rendue ». À ce moment là,

---

[1] Désigne les compagnons de Mohammed (pbsl) qui l'ont rejoint à Médine au moment de l'hégire pour les distinguer de ceux qui sont originaires de Médine [Al-Ançâr].

[2] Rapporté par Abou Daoud, -Hadîth (4534)-, et Ibn Majah -H (2638)-, et corrigé par Al-Albâni dans ***Sahîh Abî Daoud*** -H (3801)-.

[3] Agents de l'État.

'Amrou Ibn Al-'ass se leva et dit : « Ô commandeur des croyants, si une personne venait à frapper l'un de ses sujets, le puniriez-vous ? ». 'Omar répondit : « Et comment ! Je jure par celui qui détient mon âme que je le ferai, n'ai-je pas vu le Prophète (pbsl) faire pénitence sur soi ».[1]

Ibn Chihâb Al-Zahri confirme le renom de cette noble qualité entre les compagnons du Prophète (pbsl) en disant ceci : « Abâ Bakr Al-Siddîq et 'Omar Ibn Al-Khattâb et 'Othmân Ibn 'Affene faisaient pénitence sur soi tout en étant des sultans, mais personne n'osa prendre réparation sur eux ».[2]

Ainsi, le plus sensé parmi les gens est celui qui cherche le salut dans l'au-delà, et évite de commettre des injustices ou les corrige par peur d'être jugé sévèrement le Jour de la Résurrection. L'exemple à suivre est celui du Prophète Mohammed (pbsl) qui avait dit : « Celui qui commet une injustice envers son frère dans son argent ou son honneur, qu'il lui demande pardon avant que les dinars et les dirhams ne disparaissent pour ne laisser que les bonnes et les mauvaises œuvres ».[3]

---

[1] Rapporté par Abou Daoud -Hadîth (4537)-, et Ahmed -H (288)-, et rendu faible par Al-Albâni dans ***Dha'if Abî Daoud*** -H (980)-.
[2] Cité par Al-Bayhaqî dans ***Al-Sounan Al-Koubrâ*** (8/50).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2429).

Section 02

Quelle conduite à tenir envers celui qui commet une faute ?

Allah créa l’homme dans une forme parfaite, mais il lui laissa une imperfection, celle de toujours commettre des péchés. De ce fait, nous sommes tous les descendants d’une longue lignée de pécheurs.

Malgré notre foi en cet axiome, on s’en souvient que lorsque l’un de nous accomplit un péché. À ce moment là, on commence à regretter et à demander pardon tout en citant le Hadîth suivant : « Chaque être humain est pécheur ». On croit même que les autres sont dans l’obligation d’être magnanimes et indulgents envers nos fautes, car on est tous frères et personne n’est un ange.

Mais chacun de nous oublie cet axiome quand d’autres personnes lui font du tort, par exemple : un fils qui n’écoute pas son père, une épouse qui désobéit à son mari, une servante admonestée par sa maîtresse pour avoir brulé le repas par mégarde, ou une personne qui se fâche avec son meilleur ami à cause d’une maladresse commise par ce dernier etc. Ainsi, on néglige le fait qu’on peut être fautifs, et on se déchaîne à tort ou à raison à la moindre occasion.

Dès lors, il est plus qu’utile de jeter un regard sur la vie du Prophète (pbsl), afin d’apprendre de lui la conduite à tenir envers ceux qui commettent une faute. Est-ce qu’il leur criait dessus ? Est-ce qu’il les frappait ou les maltraitait ? Les réponses nous seront très bénéfiques à bien des égards.

- **La bonté, le pardon et la bienfaisance envers le fautif :**

Parmi les plus grandes qualités morales qu'utilise le croyant pour faire face aux ignorants et à ceux qui se comportent mal, c'est d'être conciliant et plein de bonté et ne pas tomber dans le péché de la colère et de la vengeance. La bonté et le pardon sont deux qualités qu'Allah aime copieusement. De plus, le Prophète (pbsl) a été envoyé pour parfaire les vertus morales

Il est évident qu'un individu puisse pardonner à une autre personne plus noble, plus riche ou d'un plus haut rang que lui, tel son directeur au travail ou son grand frère…etc. Mais ce comportement louable ne fait pas partie de la bonté. Cette dernière qualité consiste dans le fait d'être patient et d'aller au-delà des fautes commises par tous, petits et grands. Le Prophète (pbsl) nous incite à toujours être bon avec les faibles comme les serviteurs par exemple : une fois un homme posa cette question au Prophète (pbsl) : « Ô Messager d'Allah, combien de fois devrais-je pardonner aux serviteurs leurs fautes ? ». Le Prophète (pbsl) garda le silence, puis l'homme répéta la même question une seconde fois. À ce moment-là, le Prophète répondit : « Soixante-dix fois tous les jours ».[1]

Ce que le Prophète (pbsl) voulait dire par ce nombre c'est l'abondance de ce noble geste qui est le pardon et la mansuétude. On trouve le nombre 'soixante-dix' dans de nombreux Hadîths et dans plusieurs versets coraniques, il indique toujours l'abondance et la multitude et non pas la restriction et la limitation. On citera ce qu'Allah a dit à propos des hypocrites : ﴾Que tu demandes pardon pour eux, ou que tu ne le demandes pas -et si tu demandes pardon pour eux soixante dix fois- Allah ne leur pardonnera point.﴿ *Al-Tawbah (le désaveu ou le repentir), verset 80.* Dans ce verset il n'y

[1] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (1949).

a aucune limite, car même s'il est demandé pardon pour eux cent fois, Allah ne leur pardonnera jamais à cause de leur mécréance et leur hypocrisie.[1]

Le premier degré de la bonté est de retenir sa colère et de supporter ses causes, mais aussi d'être patient et de ne pas répondre aux provocations d'autrui en proférant des insultes, des invectives et autres formes de dégoût et de plainte. Le Prophète (pbsl) nous encourage à adopter cette qualité en disant : « Celui qui ravale sa colère quand il est en position de le faire pour la satisfaction d'Allah, bien qu'il soit capable de donner suite à ses sentiments, mais s'abstient de le faire, Allah l'appellera à Lui, en présence de tout un chacun au Jour de la Résurrection et lui demandera de choisir l'épouse qu'il veut parmi les Houris[2] ».[3] Celui à qui revient tout ce mérite et toute cette récompense pour avoir su maîtriser sa colère et "dompter son for intérieur qui le pousse à faire du mal, Allah le glorifie en disant : ﴿qui dominent leur rage et pardonnent à autrui.﴾ *Al-'Imrãn (la famille d'Imran), verset 134.* Celui qui interdit à son ego de commettre des actes répréhensibles, le Paradis sera sa demeure, et les Houris sa récompense. Tout ceci uniquement parce qu'il a su dominer sa rage. Alors, que dire si on lui ajoute le pardon, et enfin la bienveillance".[4]

Ainsi, retenir son courroux face à ceux qui nous maltraitent est l'une des qualités préférées chez le Prophète (pbsl) qui avait dit : « Le travail à accomplir pour gagner le Paradis est aussi difficile que d'arpenter une colline, et celui à accomplir pour pénétrer le feu de l'Enfer est aussi simple qu'un oubli, et l'heureux

---

[1] Voir ***Bahr Al-Fawâïd (Ma'ânî Al-Akhyâr)*** d'Al-Kalabadhy, p. (372).

[2] Les épouses du Paradis.

[3] Rapporté par Abou Daoud -Hadîth (4777)-, et amélioré par Al-Albâni dans ***Sahîh Abi Daoud*** -H (3997)-.

[4] ***Tohfat Al-Ahwadhy*** (6/140).

est celui qui se démarque des tentations. Et il n'y a pas une gorgée que j'aime le plus que celle d'une colère étouffée par son propriétaire, et tant que ce dernier la gardera ainsi, Allah inondera son âme de foi ».[1]

Ibn Battâl dit : " Allah le Très-Haut fait l'éloge de ceux qui dominent leur rage et aime ceux qui pardonnent lorsqu'ils sont en colère et les complimente. Il leur déclare aussi que les récompenses du Paradis sont éternelles et meilleures que tous les biens et plaisirs qui puissent exister sur cette terre éphémère ".[2]

Mais l'islam quand il éduque nos âmes, ne se contente pas de demander aux croyants de contenir leur colère, il les implore également de passer au deuxième stade qui est le pardon : ﴾qui dominent leur rage et pardonnent à autrui.﴿ *Al-'Imrãn (la famille d'Imran), verset 134.* "Car pardonner aux gens est considéré comme l'une des qualités morales les plus distinguées. Aussi, l'homme a le droit de pardonner là où il veut et quand il veut. Ravaler sa rage et pardonner les dépassements des autres est vu tel un devoir religieux glorieux et une lutte sacrée pour dompter son âme qui incite à faire le mal".[3]

Le Prophète (pbsl) incita ses compagnons à s'embellir de cette illustre qualité qui est le pardon, Anas Ibn Mâlik rapporta ceci : « Le Prophète (pbsl) ordonnait toujours de pardonner lorsqu'on lui soumettait un cas qui exige une pénitence ».[4] Allah le Très-Haut dit aussi : ﴾… Pardonne-[leur] donc d'un beau pardon.﴿ *Al-Hijr, verset 85.*

---

[1] Rapporté par Ahmed, Hadîth (3008).
[2] ***Charh Ibn Battâl*** (9/296).
[3] ***Al-Jâmi' li Ahkâm Al-Qorãn*** (4/207-208).
[4] Rapporté par Al-Nassâï -Hadîth (4784)-, et Ahmed dans son ***Al-Mousnad*** -H (13232)-.

Tout le long de sa vie, le Prophète (pbsl) retenait toujours sa colère, et voici un exemple : un jour il passa devant un groupe d'hypocrites commandé par Abdallah Ibn Obay Ibn Salloul qui se comporta avec mépris et manqua d'éducation et de respect envers le Messager d'Allah (pbsl). Alors le Prophète (pbsl) demanda conseil auprès de Sa'd Ibn 'Obada, le chef de la tribu Al-Khazraj. Celui-ci le conseilla comme suit : « Ô Messager d'Allah, pardonne-lui. Au nom d'Allah qui t'a apporté le Livre et qui t'a montré la vérité dans ses versets. Les gens de Médine allaient le croire et il failli les présider, mais Allah était contre en divulguant la vérité. Alors malcontent de son stratagème, il ne trouva que ça à dire ». Après cela, le Prophète (pbsl) lui pardonna.[1]

Et quand le Prophète (pbsl) signa le traité de Houdaybiya avec les mécréants de Qoraych, certains impudents n'approuvèrent pas cette paix avec les musulmans. Alors, ils planifièrent un raid militaire de quatre-vingts hommes contre le Prophète (pbsl) et ses compagnons à partir du mont Al-Tan'im. Mais Allah dévoila leur plan et ils furent capturés. Cependant, le Prophète (pbsl) leur pardonna, et Allah a fait descendre le verset coranique suivant : ﴿ C'est Lui qui, dans la vallée de la Mecque, a écarté leurs mains de vous, de même qu'Il a écarté vos mains d'eux, après vous avoir fait triompher sur eux. ﴾ *Al-Fath (la victoire éclatante), verset 24.*

Et lorsque le Prophète (pbsl) entra triomphalement à la Mecque, il passa devant ses sentes et se rappela avec émotion et douleur ses frères et sœurs torturés et tués à cet endroit. Mais lui, il n'était pas rancunier et ne songea point à la vengeance, contrairement à ce que nous aurions éprouvé et peut-être commis si nous étions à sa place.

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (4566), et Mouslim -H (1798)-.

Tous ces souvenirs douloureux n'empêchèrent pas le Prophète (pbsl) de pardonner et d'être clément au lieu d'assouvir sa vengeance. En conséquence il convoqua les gens de Médine et leur dit : « Que croyez-vous que je m'apprête à faire de vous?» « Nous n'espérons que le meilleur», répondirent-ils, puis ajoutèrent : « Tu es un frère noble, fils d'un frère noble». Le Messager d'Allah (pbsl) dit: «Je vous dis ce que le Prophète Youssouf a dit à ses frères: ﴿ Il dit : "Pas de récrimination contre vous aujourd'hui ! Qu'Allah vous pardonne. C'est Lui Le plus Miséricordieux des miséricordieux.﴾ *Yousouf (Joseph), verset 92*, et il ajouta : « Allez ! Vous êtes tous libres ».[1]

Le pardon octroyé par le Prophète (pbsl) à l'encontre des injustices commises par Qoraych est une soumission à la volonté d'Allah : ﴿Accepte ce qu'on t'offre de raisonnable[2], commande ce qui est convenable et éloigne-toi des ignorants.﴾ *Al-A'rãf, verset 199.* Ce verset contient les règles de la Chari'a[3] concernant les commandements et les interdictions. Par exemple lorsque Allah dit : ﴿ Accepte ce qu'on t'offre de raisonnable﴾, il y a une injonction de toujours pardonner aux fautifs et d'être indulgents avec les croyants et bien d'autres comportements moraux. En outre, dans la partie ﴿commande ce qui est convenable﴾, il y a une autre injonction, celle de toujours garder les liens du sang avec nos proches [à savoir leur rendre visite et ne jamais couper les ponts avec eux], de craindre Allah dans le licite et l'illicite, de baisser son regard envers les femmes qui nous ne sont pas permises et de se préparer pour le Jour du Jugement dernier. Et enfin quand il dit : ﴿

---

[1] Rapporté par Al-Bayhaqî dans ***Al-Sounan Al-Koubrâ*** (9/118).

[2] Raisonnable : dans ce qui touche aux bonnes actions, au bon comportement dans les relations sociales …etc.

[3] Loi, code juridique islamique.

et éloigne-toi des ignorants.﴾, Allah nous encourage à acquérir du savoir et de la connaissance, de s'éloigner des injustes, de ne pas entrer dans des controverses inutiles avec les sots, de ne pas avoir comme compagnons les ignorants idiots et encore bien d'autres bonnes mœurs.[1]

On va maintenant citer d'autres exemples qui témoignent du degré de clémence et de mansuétude chez le Prophète (pbsl) : un jour, une juive a offert en cadeau une chèvre grillée empoisonnée au Prophète (pbsl), lors de la conquête du fort de Khaybar. Il commença à manger puis il dit : « Levez vos mains !». Les gens présents dirent: « N'allons-nous pas la tuer ? ». Il (pbsl) leur dit : « Non »[2], et il lui pardonna. Mais lorsque Bichr Ibn Al-Barraâ mourut sous l'effet du poison, le Prophète (pbsl) ordonna qu'on l'exécute comme punition pour la mort de Bichr.

Une autre fois, le Prophète (pbsl) s'allongea sous un arbre et voulut dormir. L'un des a'râbs[3]arriva alors que le sabre du Messager d'Allah (pbsl) était accroché à l'arbre. Il le dégaina et dit : « Qui te protège de moi? ». Le Prophète (pbsl), en étant confiant qu'Allah est avec lui, répondit : « Allah le Tout-Puissant ».

Le sabre tomba alors de sa main et le Messager d'Allah (pbsl) le saisit et lui dit à son tour : « Qui te protège de moi? ». L'autre dit : « Sois le meilleur preneur! ». Il (pbsl) dit : « Attestes-tu qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que je suis le Messager d'Allah ». Il dit : « Non. Mais je te promets de ne plus te combattre, ni de faire partie de ceux qui te combattent ». Il lui rendit sa liberté. Quand

---

[1] ***Al-Jâmi' li Ahkâm Al-Qorãn*** (7/344).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2617)-, et Mouslim -H (2190)-.
[3] Ici, il s'agit d'un bédouin idolâtre et mécréant.

l'homme revint à ses compagnons, il leur dit : « Je reviens à vous de chez le meilleur des gens ».[1]

Ibn Hijr commenta cette scène en disant : " Le Prophète (pbsl) raconta l'incident à ses compagnons ; il voulait tellement que les mécréants embrassent l'islam qu'il pardonna à ce bédouin sa mauvaise conduite".[2]

Le pardon du Prophète (pbsl) est cité dans les livres anciens qui ont prédit sa venue avant l'islam. Al-Boukhâri rapporte que Abdallah Ibn 'Amrou Ibn Al-'Ass que la satisfaction d'Allah soit sur eux avait dit : « Il est décrit dans la Torah [Ancien Testament] avec certaines mêmes caractéristiques que dans le Coran … Il n'était ni malotru ni rustre, il ne criait pas dans les marchés, il ne rendait pas le mal par le mal ; au contraire il pardonnait, et Allah ne prendra pas son âme jusqu'à ce qu'il ait fini de redresser la communauté qui n'était pas sur le droit chemin grâce à cette parole : "il n'y a de dieu qu'Allah", avec laquelle il ouvrira des yeux aveugles, des oreilles sourdes et des cœurs durs».[3]

"Le Prophète (pbsl) ne rendait pas le mal par un autre mal, à condition que les limites d'Allah ne soient pas transgressées, il était la condescendance même, Allah a dit : ﴿ Et celui qui endure et pardonne, cela en vérité, fait partie des bonnes dispositions et de la résolution dans les affaires.﴾ *Al-Chourã (la consultation), verset 43*".[4] Et il est juste envers les croyants lorsqu'il dit aussi : ﴿qui évitent [de commettre] des péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s'être mis en colère.﴾ *Al-Chourã*

---

[1]Rapporté par Ahmed dans son ***Al-Mousnad***, Hadîth (14512). L'origine de l'histoire se trouve dans ***Al-Sahîhayn***, rapporté par Al-Boukhâri -H (4137)-, et Mouslim -H (843)-.
[2] Voir ***Fath Al-Bârî*** (7/427).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2125).
[4] ***Charh Ibn Battâl*** (6/254).

(la consultation), verset 37. C’est-à-dire, " Ils pardonnaient et étaient bons envers ceux qui se comportaient mal, et ceux qui étaient injustes et ignorants à leur égard …ceci fait partie des vertus morales, grâce auxquelles ils espéraient la récompense d’Allah et son pardon".[1]

Puisque le Prophète (pbsl) était clément et octroyait le pardon, il aimait voir cette qualité se répandre au sein de sa nation, il disait : « L’argent ne diminue pas à cause de la charité, et Allah augmente le mérite attribué à son serviteur qui pardonne, et celui qui montre son humilité à l’égard d’Allah, Allah le distinguera ».[2]

Beaucoup de croyants se conformaient à cette noble qualité, imitant ainsi le Prophète (pbsl). Parmi eux, on citera le calife 'Omar Ibn Al-khatâb -que la satisfaction d’Allah soit sur lui-. Un jour, il reçut 'Oyayna Ibn Hisn qui en s’adressant au calife lui dit : « Je jure par Allah que tu n’es guère généreux, et que tu ne nous gouvernes pas avec justice ». Alors, 'Omar piqua une colère terrible. Mais Al-Hor Ibn Qayss le retint et lui dit : ﴿Accepte ce qu’on t’offre de raisonnable, commande ce qui est convenable et éloigne-toi des ignorants.﴾ *Al-A'rãf, verset 199,* et ce dernier fait partie des ignorants».

Ibn 'Abbâs avait dit : « Je jure par Allah qu’Omar se retint lorsque le verset lui fut récité. Car il ne transgressait jamais le livre d’Allah ».[3]

Cependant, l’exemple suprême qui s’illustre dans notre comportement avec les gens fautifs ne réside pas uniquement dans le fait de dominer sa colère et de pardonner, mais aussi et surtout d’aller vers un troisième degré plus fameux, celui de la bienfaisance

---

[1]***Al-Jâmi' li Ahkâm Al-Qorãn*** (16/35-36).
[2] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2588).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2642).

à l’égard du fautif, et rendre le mal par le bien : ﴿ Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin [paradis] large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux,۝ qui dépensent dans l’aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui - car Allah aime les bienfaisants-﴾ *Al-'Imrãn (la famille d’Imran), versets 133-134.*

Lorsqu’Allah le Très-Haut informa son Prophète (pbsl) de la ruse des infidèles qui font partie des gens du Livre et de leur traîtrise, il l’ordonna de leur pardonner, mais aussi d’être bienfaisant envers eux : ﴿Tu ne cesseras de découvrir leur trahison, sauf d’un petit nombre d’entre eux. Pardonne-leur donc et oublie [leurs fautes]. Car Allah aime, certes, les bienfaisants.﴾ *Al-Mãida (la table servie), verset 13.*

Le Prophète (pbsl) enseigna à ses compagnons de toujours être bienfaisants à l’égard de ceux qui commettent des méfaits, par exemple lorsqu’il reçu un jour un homme qui déplorait la mauvaise conduite de la part de certains de ses proches. Celui-ci avait dit : « Ô Messager d’Allah, j’ai des proches à qui je rends visite et eux ne le font pas, je suis bienfaisant envers eux et eux ne le sont pas, je suis bon et indulgent et eux sont ingrats et ignorants à mon égard !» Le Prophète (pbsl) l’encouragea de persévérer dans la même voie en disant : « Si tu dis vraiment la vérité, c’est comme si tu dévoilais leur sottise et leur inanité, et Allah te soutiendra tant que tu perpétues le même comportement».[1]

Allah ordonna à son Prophète et aux croyants de rendre le mal par le bien : ﴿ Repousse le mal par ce qui est meilleur.﴾ *Al-Mouminoun (les croyants), verset 96.* L’exégète du Coran Ibn Abbâs a expliqué ce verset comme suit : " La patience dans la

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2558).

colère, et le pardon suite aux mauvais comportements. Ceux qui appliquent cette injonction, Allah les protégera et soumettra leur ennemi à eux ".[1]

L'un des plus épouvantables comportements qu'on puisse infliger à quelqu'un et qui peut engendrer colère et vengeance, c'est de porter atteinte à son honneur et de l'accuser lui ou un membre de sa famille d'adultère. On invoquera à titre d'exemple l'histoire d'Abî Bakr Al-Siddîq avec son cousin Mistah Ibn Othatha. Al-Siddîq était bon et généreux envers Mistah et l'entretenait financièrement. Mais quand les gens d'Al-Ifk[2]ont porté atteinte à l'honneur de sa fille Aïcha [et épouse du Prophète (pbsl)], et que Mistah Ibn Othatha en faisait partie. Abou Bakr jura alors de ne plus lui donner de pension.

Si l'un de nous avait vécu une telle situation, il serait sans nul doute devenu fou de rage, et aurait commencé à hurler, à insulter et peut-être il aurait commis un meurtre ou un autre délit grave. Car l'homme peut tout pardonner sauf lorsqu'il s'agit d'atteinte à son honneur. Alors, imaginez un peu dire de tels ragots à l'encontre de la Mère de croyants et la bien-aimée du Messager d'Allah le Tout-Puissant.

Et si on peut concevoir qu'une injustice puisse être commise par un étranger. Elle est par contre basse et abjecte venant d'un proche, et elle est encore plus vile lorsqu'elle est dirigée contre une personne bienfaisante et généreuse. Alors, on ne voit pas Al-

---

[1] Cité par Al-Boukhâri au début du livre ***Sadr Al-Qorãn.***

[2] L'incident d'Al-Ifk qui signifie les « discours mensongers », est le nom donné aux rumeurs totalement mensongères qui circulèrent dans la ville de Médine au retour de l'Armée des musulmans qui venait de vaincre la tribu de Bani Al Mustalik. Ces rumeurs portaient sur un soi-disant adultère commis par Aïcha (épouse du Prophète Mohammed et fille d'Abâ Bakr Al-Siddîq) avec l'un des compagnons du Prophète (pbsl), à savoir Safwan Ibn Al-Mo'attal.

Siddîq dévier de la justice lorsqu'il décida de ne plus entretenir son cousin financièrement.

Mais Allah demande aux croyants d'aller plus haut que le degré de justice, et d'atteindre celui de la condescendance et de l'obligeance : ﴿ Et que les détenteurs de richesse et d'aisance parmi vous, ne jurent pas de ne plus faire des dons aux proches, aux pauvres, et à ceux qui émigrent dans le sentier d'Allah. Qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux !﴾ *An-Nûr (la lumière), verset 22.* À ce moment là, Abou Bakr déclara : « Si, je jure par Allah que j'aimerai qu'il me pardonne ». Il rendit la pension à Mistah et dit : « Je jure par Allah de ne plus jamais la lui retirer ».[1]

Où est-ce que nous nous situons de nos jours par rapport à toutes ces vertus morales et toutes ces nobles qualités ? La réponse serait qu'on est en réalité très loin de la ligne de conduite du Prophète (pbsl).

Certaines personnes disent que le fait de pardonner, d'être bon et de rendre le mal par le bien encourage les fautifs à commettre plus de méchancetés. Ils pensent aussi que la violence et la brutalité sont les seuls remèdes efficaces dans ce genre de cas. Pour beaucoup d'entre nous, frapper est l'unique moyen d'éduquer certains pécheurs ; car c'est un procédé que chacun peut utiliser surtout lorsque le fautif ou le négligent envers nous est faible, comme par exemples nos enfants ou nos serviteurs. Ou comme le font certains sots qui ne connaissent pas les droits de leurs femmes et les battent sans aucun ménagement envers leur féminité délicate, croyant ainsi faire preuve de virilité.

Nous répondrons à ces derniers que ceux que vous dites corriger leurs fautes en les frappant sont ceux-là mêmes que le

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2661)-, et Mouslim -H (2770)-.

Prophète (pbsl) éduqua sans brutalité, ni aucune violence, malgré que quelques-uns d'entre eux ont commis des fautes bien plus graves que celles commises par nos enfants, nos serviteurs ou nos épouses. Ainsi, le Prophète (pbsl), ne leva jamais la main sur quiconque durant toute sa vie sauf sur les champs de bataille et du sacrifice [le Djihad] dans la voie d'Allah, Aïcha avait dit : « Le Prophète (pbsl) n'a jamais levé la main sur quoique ce soit, ni sur une femme, ni sur un serviteur, sauf quand il combattait dans le sentier d'Allah».[1]

Oui, frapper est un acte parfois permis et recommandé lorsqu'il s'agit d'éduquer une personne pourvu qu'il soit conforme aux limites légales établies par la législation islamique. Mais, il est préférable de ne pas l'accomplir[2] suivant le modèle du Prophète (pbsl) concernant les méthodes d'éducation. Ces dernières que bien des parents n'utilisent guère avec leurs enfants, ni les enseignants avec leurs étudiants. Mais Mohammed (pbsl) est le précepteur de la Oumma, et l'exemple de tous les éducateurs jusqu'au Jour du Jugement dernier.

- **La voie du Prophète (pbsl) dans l'éducation des fautifs :**

La communauté doit conseiller le fautif et le remettre sur le droit chemin par le meilleur des moyens. C'est ce que le Prophète (pbsl) n'a jamais omis de faire, il était d'ailleurs le plus avisé des conseillers. Or, l'éducation par le sourire était sa première méthode ; il faisait face au fautif, l'éduquait et corrigeait son comportement grâce à un tendre sourire. Citons un premier exemple : le jour de l'expédition militaire de

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2328).

[2] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahîh Mouslim*** (15/84).

Tabouk[1], Ka'b Ibn Mâlik Al-Ançâri n'a pas daigné y participer, et ce sans aucune raison valable, passant ainsi à côté d'un bien immense, et commettant un sacrilège qui nécessite une punition à la mesure du péché. Ainsi, dès le retour du Prophète (pbsl), il se présenta devant lui pour s'excuser de son acte. Il avait décrit la réaction du Prophète (pbsl) en disant : « Je me suis présenté devant lui et je l'ai salué, il m'a souri d'un sourire réprobateur ».[2]

Une punition exceptionnelle, que même les génies de l'éducation ne s'en souviennent que rarement. Ka'b a lu sur le visage du Prophète (pbsl) un sourire fait d'amour mélangé à de la réprimande et de l'éducation ! Il (pbsl) n'a guère haussé la voix ou proféré des insultes. Pourquoi n'essayons-nous pas aujourd'hui d'apprendre cet art d'éduquer ?

Le sourire réprobateur n'était pas le seul sourire utilisé par le Prophète (pbsl). Parfois, il accordait aux fautifs des sourires pleins d'amour et de tendresse, exactement comme la fois où il avait envoyé son serviteur Anas Ibn Mâlik pour accomplir certaines tâches. Mais ce dernier, comme tous les enfants de son âge à toutes les époques, s'arrêta en chemin pour jouer avec d'autres chérubins près du marché. Le Prophète (pbsl) l'attendit un moment, puis il décida d'aller le chercher, et le trouva en train de s'amuser avec d'autres bambins. Les parents ou les éducateurs de nos jours auraient-ils pu supporter un tel comportement de la part des enfants ? Le Prophète (pbsl) était tellement gentil : il ne cria point, n'usa d'aucune insulte, et ne leva pas la main sur le petit. Comment

---

[1] La bataille de Tabouk (arabe : غزوة تبوك, Ghazwat Tabūk) est une expédition militaire, qui, selon les biographies musulmanes, a été conduite par Mohammed (pbsl) en octobre 630 de notre ère. À la tête d'une troupe qui comptait bien 30 000 hommes, il marcha vers le nord en direction de Tabouk, dans le Nord-Ouest de l'actuelle Arabie saoudite, avec l'intention d'attaquer l'armée byzantine.

[2] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (4156).

oserait-il le faire ! Lui qui est le modèle suprême de tous les musulmans, et qui fut éduqué par Allah le Très-Haut.

Laissons Anas nous raconter ce qui se passa : « Le Prophète (pbsl) était le plus vertueux des gens. Un jour il m'envoya accomplir une certaine tâche, je lui ai dit en partant que je n'irai pas. Mais au fond de moi je savais que je voulais exécuter l'ordre du Prophète d'Allah (pbsl). Donc, je suis sorti, et sur ma route j'ai rencontré d'autres enfants qui étaient en train de jouer près du marché, et je me joignis à eux. Puis soudain, le Prophète (pbsl) m'attrapa par derrière, et me dit en riant : " Ô Onays, es-tu allé là où je t'ai envoyé ?" J'ai répondu : "Oui, je suis en route, Ô Prophète d'Allah" ».[1]

Le Prophète (pbsl) avait su immédiatement que le garçon était attiré par les jeux des enfants de son âge. Alors, il lui rappela sa mission en l'attrapant obligeamment par derrière, avec un sourire très tendre et plein d'amour.

En outre, la formule d'appel utilisée par le Prophète (pbsl) envers ce petit traînard qui avait tardé à accomplir sa tâche, est une autre leçon d'éducation et d'orientation. Ainsi, le diminutif 'Onays' prononcé si tendrement par le Messager d'Allah (pbsl) est une sorte d'amabilité, d'accoutumance et d'affection, et il est meilleur qu'un tas de mots blessants qu'on profère aux visages de nos enfants, nos serviteurs et autres personnes qui commettent des fautes à notre égard ou qui tardent à exécuter nos injonctions, qui sont selon nous tellement urgentes.

Un jour, un jeune homme vint voir le Prophète de la chasteté et de la vertu (pbsl) pour lui demander la permission de commettre l'adultère ! Certes, c'est Une demande très étonnante, comment peut-on demander au plus vertueux des êtres humains

---

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2310).

l'autorisation de perpétrer le plus vile des péchés ? N'a-t-il pas honte de son action ?! Les compagnons du Prophète -que le salut soit sur eux- s'offusquèrent et commencèrent à le réprimander sévèrement. À ce sujet, Abou Omâma avait dit : « Les gens se sont levés pour le sermonner rudement ».

Mais le Prophète (pbsl) avait compris que les problèmes dont souffrait le jeune homme et ses dépravations ne seront pas corrigés par des blâmes et des reproches aussi durs soient-ils. À ce moment là, il (pbsl) lui dit calmement : « Approche ! ». Le jeune homme s'approcha de lui, puis le Prophète (pbsl) lui demanda s'il accepterait qu'on commette l'adultère avec sa mère, ou avec sa fille, ou avec sa sœur, ou avec sa tante ; et à chaque fois le jeune répondit : « Non ». Ainsi le Messager d'Allah (pbsl) éveilla chez le jeune homme de l'ardeur et de la jalousie pour ses proches, et lui expliqua que les gens, tout comme lui, n'aimeraient pas qu'on commette ce péché infâme avec leurs proches.

Après que le jeune homme eût bien compris les conséquences tragiques de l'adultère, le Prophète (pbsl) invoqua Allah pour lui, afin qu'il lui montre la voie de la raison, chose que beaucoup de parents ou d'éducateurs ne font pas, et dit : « Ô Allah, pardonne lui son péché, purifie son cœur et préserve son sexe [de tout rapport illégal] ». Allah a accepté la prière de son Prophète (pbsl). Et Abou Omâma annonça que « Depuis ce jour, le jeune homme détourna son regard de tout ce qui est interdit».[1]

Une histoire très éloquente qui comporte plusieurs leçons très importantes relatives à la façon de se comporter avec le fautif, par exemple : prier et invoquer Allah pour son salut, être tendre à son encontre, lui permettre d'ouvrir son cœur et d'exprimer ses pensées, faire ressortir le bien qui existe dans le cœur de chaque individu malgré ses nombreux péchés, et un appel pour que nous

[1] Rapporté par Ahmed, Hadîth (21708).

changions la façon d'exposer notre exaspération vis-à-vis des fautes de nos enfants et amis. Car proférer des insultes et des injures n'est jamais la solution appropriée pour bien éduquer nos semblables.

Le Prophète (pbsl) ajouta un autre haut fait, et invita les éducateurs à s'en imprégner ; celui d'abandonner la remontrance et de ne pas trop enquêter sur les erreurs d'autrui afin de ne pas pousser le fautif à se retrancher dans le mensonge, et de ce fait additionner un nouveau péché au précédent. Anas Ibn Mâlik, le serviteur du Prophète (pbsl) avait dit : « Je jure Par Allah que j'ai servi le Prophète durant neuf ans et il ne m'a jamais dit 'Pff'. De même, il ne m'a jamais dit pour une chose que je n'avais pas faite : Pourquoi ne l'as-tu pas faite ? Ou encore concernant quelque chose que j'avais faite : Pourquoi l'as-tu faite ainsi ?». Et dans une autre version de l'imâm Ahmed : « Il ne m'a jamais dit 'ouf !' ». Il existe même une troisième version de lui : « Je jure par Allah qu'il ne m'a jamais insulté, ou a prononcé 'ouf' à mon encontre ».[1]

Cependant, on a le droit de se poser les questions suivantes : Anas, durant ces dix années, n'a-t-il jamais commis une faute envers le Prophète (pbsl) ? Ou, au contraire, il s'est seulement abandonné aux jeux et aux divertissements comme le ferait n'importe quel enfant de son âge. Toute personne, n'est-elle pas encline à commettre des fautes ? Cela, ne fait-il pas partie de notre nature ? Ou, au contraire, Anas n'était-il pas un garçon en dehors du commun ?

Non, Anas n'était pas ainsi fait, la seule différence réside dans le fait que le Prophète (pbsl) a constamment jugé utile d'employer la bonté et de trouver des excuses à la place des réprimandes sévères et des plaintes.

---

[1] Rapporté par Mouslim -Hadîth (2310)-, et Ahmed -H (1609,12622)-.

Un jour, alors que le Prophète (pbsl) était assis avec ses compagnons dans la mosquée, un bédouin entra et se mit à uriner dans un coin, au sein de cette mosquée; quelques gens se précipitèrent alors sur lui pour l'empêcher, mais le Prophète (pbsl), ayant su immédiatement que cet homme ne connaissait rien aux règles de la bienséance qu'on doit respecter à l'intérieur d'une mosquée, s'écria : « Laissez-le faire, ne l'interrompez pas, et versez ensuite un seau d'eau [ou une jatte d'eau] sur cette urine. Vous n'avez d'autre mission que de rendre toute chose facile et non de rendre les choses pénibles ».[1] À travers cet ordre, le Prophète (pbsl) ne voulait pas faire du mal au bédouin en coupant brusquement son urine, ensuite il avait trouvé une solution très simple pour nettoyer cette souillure.

Quand l'homme eût fini d'uriner, le Prophète (pbsl), le convoqua et lui dit : « Les urines et autres souillures ne conviennent guère aux mosquées, celles-ci sont plutôt faites pour l'invocation d'Allah, les prières et la récitation du Coran ».[2]

Le bédouin, pris de stupeur de l'attitude du Prophète (pbsl), sa miséricorde et sa tolérance, dit alors : « Ô Allah, soit miséricordieux envers moi et Mohammed et éloigne les autres de ta miséricorde ! ». Le Prophète (pbsl) répliqua en souriant : « Tu restreins là, quelque chose des plus vastes [la miséricorde d'Allah]!».[3]

On trouve dans ce Hadîth les mérites suivants : "La bonté à l'égard de l'ignorant et l'obligation de lui inculquer ce qu'il doit

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri - Hadîth (6128), et Mouslim -H (284)-. Quant à l'invocation sur la miséricorde, elle est citée dans ***Al-Sounan***, rapporté par Al-Tirmidhy -H (147)-, et Abou Daoud -H (380)-, et Ahmed -H (7214)-.

[2] Rapporté par Mouslim, Hadîth (285).

[3] Petite correction apportée dans la traduction concernant l'ordre des évènements tels qu'ils se sont produits, et ce après plusieurs vérifications réalisées sur le Hadîth authentique.

savoir sans le réprimander durement, ni lui faire du mal. Car ce que le bédouin a commis comme péché n'était pas intentionnel, et lorsque le Prophète (pbsl) ordonna de le laisser, il ne voulait pas corriger un mal par un autre plus pénible".

Les oulémas ont dit : " Il y avait deux avantages : le premier : puisque la souillure a eu lieu, le bédouin aurait eu mal si on avait interrompu brusquement son urine. Le deuxième : la souillure a eu lieu sur une petite partie de la mosquée. Intervenir aurait pu répandre l'urine sur ses habits, sur son corps et sur d'autres parties de la mosquée".[1]

Soyons sincères, si l'un de nos enfants eut commis une faute moins grave, nous l'aurions puni rudement. Alors, que dire si la faute fut perpétrée par un adulte en possession de toutes ses facultés intellectuelles. À vrai dire, on a tant besoin de l'éducation du Prophète (pbsl), il était l'imâm de la bonté et de la tolérance. Car il fut éduqué par Allah le Très-Haut : ﴿ C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu [Mohammed] as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon [d'Allah]. Et consulte-les à propos des affaires.﴾ *Al-'Imrãn (la famille d'Imran), verset 159.* Si ce verset fut destiné au Prophète Mohammed (pbsl), qui est le plus moral et le plus vertueux des serviteurs d'Allah. Alors, pourquoi ne pas considérer les paroles de notre Seigneur comme notre devise dans la vie, au lieu d'être hargneux pour des raisons futiles et dérisoires ?!

Examinons maintenant un autre cas : Mou'awiya Ibn Al-Hakam -que la satisfaction d'Allah soit sur lui- nous rapporte ceci : « Une fois, j'étais en train de faire la prière dans la mosquée derrière le Prophète (pbsl) et en présence de ses compagnons. Puis,

---

[1] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahih Mouslim*** (3/191).

un homme éternua, et je lui dis en pleine prière: « Qu'Allah vous soit miséricordieux ». Alors les autres m'ont regardé fixement à tel point que j'ai dit avec une certaine irritation: « Que ma mère me perde ! Pourquoi me regardez-vous ainsi?» En guise de réponse, ils frappèrent leurs cuisses par leurs mains et quand je les ai vus chercher à me faire taire, j'ai gardé le silence ».

Une fois la prière terminée, tous les regards se tournèrent vers Mou'awiya. Qui de nous aurait aimé être à sa place et subir de plein fouet tous ces regards réprobateurs ?!

Tout le monde attendait la réaction du Prophète (pbsl) à l'égard de cet homme qui ignorait ce que les enfants des musulmans savaient sur le sacré de la prière et la fausseté de cette dernière lorsqu'on parle avec autrui durant son exécution.

Mou'awiya avait dit : « A vrai dire, par mon père et ma mère, je n'ai jamais vu un si bon maître ni avant ni après lui, car quand le Messager d'Allah (pbsl) eut terminé, il ne m'a pas repoussé ni frappé, ni insulté. Au contraire, il m'a conseillé en disant: « Cette prière n'a rien a faire avec les paroles des gens mais elle est consacrée à la glorification d'Allah, à la répétition de 'Allah est Grand' [takbîr] et à la récitation du Coran ».[1]

Tout ce que nous avons cité précédemment sur le pardon, la tolérance et la bienfaisance nous ne fera pas oublier nos devoirs envers le fautif ; à savoir l'éduquer et l'orienter sur le droit chemin sans l'embarrasser ou le compromettre devant les autres. Par conséquent, le Prophète (pbsl) avait comme habitude d'avertir le fautif et de l'orienter au milieu d'une foule ou d'un groupe de personnes sans citer son nom. Ainsi, le message fut transmis sans aucune offense ou vexation.

---

[1] Rapporté par Mouslim -Hadîth (237)-, et Al-Nassâï -H (1218)-, et Abou Daoud -H (930)-.

Aïcha -que la satisfaction d'Allah soit sur elle- nous raconta ceci : « Lorsque le Prophète (pbsl) lui parvint quelque chose sur quelqu'un, il ne disait jamais : « Pourquoi celui-ci a dit telle ou telle chose ? ». Par contre il disait : « Qu'ont donc certaines personnes à dire telle ou telle chose ».[1] D'ailleurs, dans un autre Hadîth dont la référence est faible, Anas Ibn Mâlik raconta que le Prophète (pbsl) ne disait jamais en face d'une personne une chose qui pouvait la gêner : un jour un homme avec des taches de couleur jaune se présenta devant lui. À ce moment là, le Prophète (pbsl) avait dit : « Si vous pouviez ordonner à ce dernier de laver ses taches jaunes ».[2]

Les références à ce sujet sont nombreuses, par exemple l'histoire de ces trois compagnons du Prophète (pbsl) qui se sont forcés à ne pas dormir [à savoir passer les nuits à faire la prière], à avoir une vie monacale [à savoir ne pas se marier] et à faire le jeûne tous les jours. Le Prophète (pbsl) entendit parler de ces derniers et dit : « Qu'ont donc certaines personnes à dire ceci et cela. Quant à moi, je prie et je dors, je jeûne et je mange, et j'épouse les femmes». Il a poursuivi en disant : « Celui qui se détourne de ma Sunna n'est pas des miens ».[3]

Par ailleurs, on avait fait parvenir au Prophète (pbsl) que des individus continuaient à jeûner et que d'autres levaient leurs regards vers le ciel lors de la prière. Alors, concernant les premiers il disait : « Qu'ont donc certaines personnes à continuer ainsi à jeûner ? Vous ne faites pas partie de moi ».[4] Et pour les seconds, il

---

[1] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (4788).
[2] Rapporté par Abou Daoud - Hadîth (4789)-, et Ahmed -H (12217)-, et rendu faible par Al-Albâni dans ***Dha'îf Al-Jâmi'*** -H (4512)-.
[3] Rapporté par Mouslim, Hadîth (1401).
[4] Rapporté par Mouslim, Hadîth (1104).

avait dit : « Qu’ont donc certaines personnes à lever leurs regards vers le ciel au cours de la prière ?».[1]

Et lorsqu’Aïcha -que la satisfaction d’Allah soit sur elle- voulut acheter une servante nommée Barîra, les maîtres de cette dernière acceptèrent mais à condition qu’elle leur reste fidèle après son affranchissement. Apprenant cela, le Prophète (pbsl) monta sur sa chaire et dit : « Qu’ont donc certaines personnes à stipuler des conditions qui n’existent pas dans le Livre d’Allah. Quiconque stipule une condition qui ne se conforme pas aux consignes du Livre d’Allah, elle n’est pas légitime, fût-ce-telle répétée cent fois ».[2] Ainsi, le fautif garde sa dignité, et préserve d’un autre côté son droit d’être corrigé et orienté.

Parfois, le Prophète (pbsl) donnait des conseils à une personne non fautive dans le but de les faire entendre à une autre personne qui est, elle, réellement fautive. Solaymân Ibn Sorad avait rapporté ceci : « Tandis que nous étions assis avec le Prophète (pbsl), deux hommes apparurent ; ils étaient en train de se disputer. L’un des deux, rouge de colère, insulta sévèrement son protagoniste. À cet instant, le Prophète (pbsl) a dit à ses compagnons : « Je connais une parole qui une fois prononcée par cet homme, lui fera disparaître toute sa rage ; s’il disait seulement "je me mets sous la protection d’Allah contre le Diable lapidé" ». Puisque La colère avait dominé cet homme, il était préférable de le conseiller de cette façon. C’est pourquoi lorsque les compagnons du Prophète (pbsl) lui dirent : « N’a-tu pas entendu ce qu’a dit le Prophète (pbsl) ? » Son courroux l’aveugla, et il leur répondit : « Je ne suis pas fou ».[3]

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (750).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri - Hadîth (456)-, et Mouslim -H (1504)-.
[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (6115)-, et Mouslim -H (2610)-.

Dans d'autres cas, le Prophète (pbsl) aiguillait le fautif à travers certains gestes, ou en s'adressant à un autre dans le but de faire parvenir le message au premier. Un jour, le Prophète (pbsl) avait vu un homme assis au milieu de la mosquée en train de croiser les doigts entre eux et de les faire claquer tout en se parlant à lui-même. Alors, le Prophète (pbsl) lui fit un signe de la tête, mais l'homme ne le remarqua point. Sur ce, le Prophète (pbsl) s'adressa à Abî Sa'îd qui était à côté et lui dit : « Si l'un de vous fait la prière, qu'il n'entrelace jamais ses doigts et ne les fait pas claquer. Car c'est un geste du Diable ». Et il ajouta : « Chacun de vous doit faire la prière lorsqu'il est dans une mosquée jusqu'à ce qu'il en ressort ».[1] Ainsi, ces deux méthodes nous furent enseignées par le Prophète (pbsl) afin de ne pas froisser le fautif et respecter son état d'âme, tout en le conseillant, le corrigeant et l'orientant.

Cependant, dans d'autres situations, l'éducateur ou le père se trouve dans l'obligation de punir le fautif. Mais ceci ne veut pas dire qu'on a le droit de l'insulter, de se quereller avec lui ou de lui crier dessus comme le font certains. Car cela ne fait partie du modèle d'éducation que la Prophète (pbsl) nous a légué. Anas Ibn Mâlik nous rapporte ceci : « Le Prophète (pbsl) n'était ni grossier, ni exécrable et ni injurieux. Il disait quand il réprimandait quelqu'un : "Qu'a-t-il donc, puisse son front ne recueillir que poussière" ».[2]

" L'expression 'puisse son front ne recueillir que poussière' [tariba jabinoho] était utilisée par les Arabes depuis très longtemps. On prononce cette parole seulement au sens figuré, comme c'est le cas aussi de l'expression 'raghma anfoho' qui au

---

[1] Rapporté par Ahmed dans son ***Al-Mousnad***, Hadîth (11120). Et approuvé par Al-Haythamî dans ***Majma' Al-Zawâ-ïd*** (2/25), et rendu faible par Al-Albâni dans ***Al-Silsila Al-Dha'îfa***, H (2628).

[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (6115)-, et Mouslim -H (2610)-.

sens littéral donnerai ‘malgré son nez’, et qui veut dire ‘malgré lui’ ou ‘contre son gré’ ".[1]

Par ailleurs, le Prophète (pbsl) avait aussi l’habitude de dire ‘Puissent tes mains ne recueillir que poussière’ [taribat yadâka] qui voulait signifier selon Al-Assma'î : " l’incitation à faire quelque chose, tel un homme qui te dit : ‘Sauve ta peau, que ta mère te perde’. Mais personne ne veut que sa mère le perde’ ".[2]

Parfois aussi, la situation peut nécessiter une autre forme de punition de la part de l’éducateur, mais une punition exécutée par une personne aimante et tendre, non pas par une personne vengeresse et méchante. Lorsque le Prophète (pbsl) voulait châtier quelqu’un de fautif, il empruntait le chemin le plus court : à savoir cesser, le temps nécessaire, toute relation avec le fautif dans un but d’éducation et de dissuasion. Ainsi, le Prophète (pbsl) ne parla plus à Ka'b Ibn Mâlik et à ses deux compagnons qui n’avaient pas participé à la l’expédition militaire de Tabouk.

Laissons Ka'b Ibn Mâlik nous raconter certains aspects de cette leçon magistrale en disant : « Le Messager d’Allah (pbsl) avait interdit entre temps qu’on nous adressât la parole à tous les trois. Ainsi les gens nous évitaient et changèrent d’attitude envers nous si bien que je ne reconnaissais plus la terre car ce n’étais plus celle que je connaissais. Nous restâmes dans cette situation cinquante longues nuits. J’allais à chaque fois au Messager d’Allah (pbsl), je le saluais alors qu’il était assis après la prière. Je me demandais en moi-même s’il avait ou non remué les lèvres pour répondre à mon salut. Puis je me plaçais pour prier tout près de lui et je l’épiais furtivement.

---

[1] ***Fath Al-Bârî*** (10/453). Afin d’illustrer cet exemple, on citera Abî 'Obayd qui avait dit: « Cette parole est courante dans le langage des Arabes, ils la prononcent de manière figurée. Par exemple, ils disent aussi : « Tu n’a ni terre ni mère » ; Sachant que l’individu en question a une terre et une mère », ***Majma' Al-Amthâl***, Abou Al-Fadhl Al-Nissabouri (1/133).

[2] ***Al-Mozhir fi 'Oloum Al-Lougha wa Anwâ'ohâ***, Al-Sayouti (2/233).

Quand je me plongeais dans ma prière, il me regardait et quand je me tournais vers lui, il se détournait de moi ».[1]

Après que la leçon eut accompli son rôle persuasif, Allah accepta le repentir des trois fautifs : ﴿ Et [Il accueillit le repentir] des trois qui étaient restés à l'arrière si bien que, toute vaste qu'elle fût, la terre leur paraissait exiguë; ils se sentaient à l'étroit, dans leur propre personne et ils pensaient qu'il n'y avait d'autre refuge d'Allah qu'auprès de Lui. Puis Il agréa leur repentir pour qu'ils reviennent [à Lui], car Allah est L'accueillant au repentir, le Miséricordieux.﴾ *Al-Tawbah (le désaveu ou le repentir), verset 118.*

Ainsi, cette méthode est une punition très efficace, mais il faut savoir qu'elle est opérante sur certaines personnes seulement. Car elle a comme socle l'amour irréprochable qui existe entre le châtié et l'éducateur, comme ce fut le cas entre le Prophète (pbsl) et Ka'b Ibn Mâlik.

Cependant, quand on perd l'affection et l'amour des autres, ça devient égal pour eux de ne plus nous parler. Peut-être même qu'ils seraient heureux de se débarrasser ainsi de toutes leurs obligations morales. À ce moment, il vaudrait mieux éviter d'appliquer ce type de discipline.

D'un autre côté, certaines personnes disent que parfois il est difficile d'être gentils et doux lorsque les autres ont l'audace de proférer des insultes et des affronts à leur égard. Que pouvons-nous faire face à ce genre d'individus ? Pourquoi ne pas leur rendre la monnaie de leur pièce en ayant la même attitude ?

À ceux-là, on demandera de voir quelle fut la conduite du Prophète (pbsl) quand les gens l'insultaient et l'invectivaient !

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -H (4478)-, et Mouslim -H (2769)-.

Un jour, un groupe de juifs [gens du livre] étant entrés chez l’Envoyé d’Allah (pbsl), ils dirent : « Que la mort soit sur vous ! » [Dans la salutation arabe on se sert du mot ‘salâm’ qui signifie ‘paix’. Les juifs avaient employé le mot ‘sâm’ signifiant ‘mort’ dont l’assonance est presque identique]. Aïcha, qui avait compris ces paroles, a voulu défendre son tendre mari en répondant de la sorte : « Que la mort et la malédiction soient plutôt sur vous ! ». Alors Le Messager d’Allah (pbsl) lui dit : « Attends Aïcha, utilise la douceur et fais attention à ne pas proférer des insultes ou des grossièretés ». Et dans la version d’Al-Nassaï : « Ô Aïcha, Allah préfère la douceur en toute chose ». Aïcha réclama : « Mais, Ô Envoyé d’Allah, tu n’as donc pas entendu ce qu’ils avaient dit ? ». L’Envoyé d’Allah (pbsl) répliqua humblement : « Je leur ai simplement répondu "et sur vous". Et ma parole sera satisfaite tandis que la leur sera refusée ».[1]

Le Prophète (pbsl) en interdisant à Aïcha de répondre à l’insulte des gens du Livre, a seulement voulu qu’elle ne commette pas le même péché et la même bassesse. Pouvons-nous faire de même ? La réponse dépendra du degré d’amour que nous avons envers notre bien-aimé Mohammed (pbsl). Car l’imiter dans son comportement est la preuve suprême de cet amour.

Après que la rude bataille de Honayn eut pris fin, le Prophète (pbsl) commença à distribuer le butin entre les Mohâjirînes, les Qoraychites et les Médinois [Al-Ançâr]. Il donna à ceux dont la foi était faible une part plus grande que celle donnée à ceux dont la conviction était beaucoup plus ancrée. Alors, un homme dépourvu de tact et ne voyant que le bout de son nez avait dit : « Ce partage n’est pas juste ». Après quoi, Ibn Mass'oud a fait parvenir cette parole au Prophète (pbsl), qui se mit en colère à tel point qu’Ibn Mass'oud la voyait clairement sur son visage. Mais le Prophète (pbsl) se calma et dit ceci : « Qu’Allah accorde sa

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (6401)-, et Mouslim -H (2165)-.

miséricorde à Moussa [Moïse], il avait enduré un mal plus grand que celui-là, mais il était patient ».[1]

De leur côté, les Médinois n'approuvèrent pas non plus ce partage. Alors, leur chef Sa'd Ibn 'Obada alla voir le Prophète (pbsl) et lui dit au sujet du butin de Honayn: « Ô Messager d'Allah, les Médinois sont mécontents de ce partage et se sentent frustrés par ce traitement de faveur accordé aux Qoraychites, tu leur as donné beaucoup de cadeaux et de dons, tandis que les Ançârs ne reçurent presque rien ».

Le Prophète (pbsl) avait voulu savoir si la moralité de son partage était su par le chef des Ançârs ou pas. Alors, il lui posa cette question : « Et toi Sa'd, que penses-tu ? » Il répondit : « Ô Messager d'Allah, je ne suis qu'un homme qui fait partie de son clan ». Sur ce, le Prophète (pbsl) lui dit : « Sors, et rassemble ton clan à cet endroit là-bas». Sa'd s'exécuta sur le champ et fit rassembler les Ançârs. Ensuite le Prophète alla vers eux tout en se rappelant leur mérite et le fait qu'ils aient les premiers embrassé l'islam. Et après avoir glorifié Allah il dit : « Ô vous les hommes de Médine! N'étiez-vous pas en désaccord entre vous-mêmes et n'est-ce pas moi qui vous ai apporté l'harmonie? N'étiez-vous pas dans l'erreur et n'est-ce pas moi qui vous ai mis sur le droit chemin? N'étiez-vous pas pauvres et n'est-ce pas moi qui vous ai rendus riches?» Ils reconnurent la véracité de ces propos. «Voyez-vous?» Ajouta-t-il. « Lorsque je suis venu parmi vous, vous m'avez cru, alors que j'avais été stigmatisé [par les Mecquois] comme un menteur; vous m'avez protégé, alors que j'étais un fugitif; et vous m'avez aidé, alors que j'étais sans secours! Croyez-vous donc que je sois inconscient de tout cela? Pensez-vous que je sois ingrat? Vous vous plaignez du fait que j'accorde à ces gens-là des cadeaux et que je ne vous en donne pas. C'est vrai, je leur donne des biens de ce monde, mais

[1] Rapporté par Al-Boukhâri - Hadîth (3405)-, et Mouslim -H (1062)-.

c’est pour gagner leurs cures attachés à ce monde. A vous qui êtes des hommes vrais, je vous donne moi-même! Ils retournent chez eux avec des moutons et des chameaux, mais vous, vous retournez avec le Prophète d’Allah parmi vous. Car, par Celui qui détient entre Ses mains l’âme de Mohammed, si le monde entier allait d’un côté et vous de l’autre, je resterais avec vous! Lequel donc, de vous ou d’eux, ai je récompensé le plus? Ô Allah, donne ta miséricorde aux Ançârs et à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants».[1]

Les Ançârs furent si touchés par ce discours du Prophète qu’ils sanglotèrent à haute voix et que leurs barbes furent mouillées par leurs larmes. Aussi s’écrièrent-ils: «Ô Messager d’Allah! Nous sommes contents de ta compagnie et satisfaits de nos parts».[2]

C’est ainsi que le Prophète (pbsl) faisait face à la maladresse et aux mauvais comportements des autres. Chaque musulman devrait en prendre de la graine à chaque instant de sa vie.

---

[1] Le traducteur a accompli certains ajouts lors de la traduction de ce passage en se référant au Hadîth dans son intégralité.

[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (3778)-, et Mouslim -H (1059)-, et Ahmed dans son ***Al-Mousnad*** -H (11322).

Chapitre III

Le Prophète (pbsl), artisan de la personnalité musulmane

Section 01 : les convenances de l'éloge
Section 02 : les enseignements du Prophète (pbsl) au sujet des plaisanteries
Section 03 : la fidélité envers l'épouse, les amis et les personnes bienfaitrices

Section 01

Les convenances de l’éloge

On assiste, de nos jours, à un phénomène social qu’on voit se répandre dans les différentes assemblées, sur les pages des journaux et sur les écrans des chaînes satellitaires, qui est celui de faire des éloges et de citer les mérites de telle ou telle personne. Parfois cette action est louable et juste, mais la plupart du temps elle devient antipathie et aversion.

Aussi, nous commencerons par dire que le Prophète (pbsl) fut souvent complimenté, et lui-même avait fait l’éloge à certains de ses compagnons, ce qui prouve que cette action est méritoire à condition d’éviter toute exagération qui peut conduire à un quelconque effet néfaste sur la personne complimentée.

Un jour, le Prophète (pbsl) se tint debout parmi ses compagnons et annonça ceci : « Celui qui dépense deux choses[1] dans le sentier d’Allah sera appelé par les portes du Paradis : « Ô serviteur d'Allah! Ceci est bien. Celui qui fait partie des gens de la prière sera appelé par la porte de la prière, Celui qui fait partie des gens du djihad[2] sera appelé par la porte du djihad. Celui qui fait partie des gens du jeûne sera appelé par la porte Al-Rayan,[3] et celui qui fait partie des gens de l’aumône sera appelé par la porte de l’aumône».

---

[1] C'est à dire deux choses de même type comme deux dinars, deux chamelles...

[2] Le djihad signifie le fait de faire des efforts à la fois par la parole, la main, les biens et la plume afin de combattre le mal, les pécheurs, les hypocrites et les mécréants dans le but que la parole d'Allah soit la plus haute.

[3] En arabe le mot Al-Rayan / الرَّيَّان signifie le contraire d'une personne qui est assoiffée.

Abou Bakr -que la satisfaction d'Allah soit sur lui- a dit : « Par mon père et ma mère Ô Messager d'Allah! Il n'y a aucun mal pour celui qui est appelé par ces portes. Mais y a-t-il des gens qui seront appelés par toutes ces portes?». Le Prophète (pbsl) a répondu: « Oui et j'espère que tu feras partie d'eux».[1] Dans ce Hadîth, le Prophète (pbsl) a fait l'éloge d'Abî Bakr en sa présence, et on peut en tirer les enseignements suivants : « Il est permis de complimenter les gens sur les qualités qu'ils détiennent. Car l'objectif est de faire connaître leur antériorité et leur primauté au sujet des mérites qu'ils ont. Ainsi, on les prendra comme modèle à suivre et on les imitera dans les bonnes actions. Mais dans le cas contraire, si l'éloge envers les personnes bienveillantes était banni, on n'aurait pas pu faire la distinction entre les gens qui ont du mérite des autres. Ne voyez-vous pas que le Prophète (pbsl) avait distingué ses compagnons par des mérites et des qualités qui les rendirent célèbres entre les gens jusqu'au Jour de la Résurrection ».[2]

Le Prophète a aussi fait l'éloge de 'Omar Ibn Al-Khatâb en sa présence. Il avait dit : « Dès que le Diable te voit prendre une voie, il en prend une autre ».[3] «L'éloge est admis lorsque le compliment est sincère et que l'individu complimenté n'est ni orgueilleux, ni hautain, le tout dans un cadre permis. On citera l'exemple des Hadîths qui abordent les vertus des compagnons du Prophète (pbsl), et la description élogieuse faite à chacun d'eux ».[4]

Par ailleurs, être complimenté et accepter les louanges des gens ne sont pas exempts de privilèges : ils nous permettent de relever notre moral et notre ardeur. Puis, de remercier Allah pour l'immense grâce qu'il nous a accordé, celle d'être mentionné par les autres uniquement en bien. Et enfin, l'acte de foi sincère qu'ont les

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (1897)-, et Mouslim -H (1027)-.
[2] ***Charh Ibn Battâl*** (9/255).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (3683)-, et Mouslim -H (2397)-.
[4] ***Fath Al-Bârî***, Ibn Hijr (10/497).

croyants à notre égard. Abî Dhar -que la satisfaction d'Allah soit sur lui- rapporta ce Hadîth : « Un jour, un homme posa la question suivante au Prophète (pbsl) : « Que pensez-vous d'un homme qui fait une bonne action pour laquelle il est complimenté par les gens ? » Le Prophète (pbsl) lui répondit : « c'est une bonne annonce hâtive pour le croyant ».[1]

Al-Nawawi a dit : " Cette bonne annonce hâtive et précoce comporte tant de bien pour le croyant. Car c'est la preuve de l'amour et de la satisfaction d'Allah envers lui, et Allah fera en sorte que les gens l'aiment aussi… Tout cela est exact sauf dans le cas où la personne complimentée s'oppose aux éloges des gens, et ceci est répréhensible ".[2]

Pour conclure, on dira que l'éloge fait à une personne en sa présence est permis à condition de s'éloigner de toute exagération nuisible, et se conformer aux règles établies par le Prophète (pbsl) qui nous permettraient d'éviter la tentation, l'aveuglement et la corruption du cœur.

Les oulémas apprécient la modestie et le sentiment de faiblesse et d'humilité chez la personne sujette aux éloges des autres, afin qu'elle ne tombe pas dans la vanité et l'arrogance. C'est pourquoi, les compagnons du Prophète (pbsl) disaient lorsqu'ils furent complimentés : « Ô Allah ! Pardonne-moi pour ce qu'ils ne savent pas, ne me châtie pour ce qu'ils disent, et rends-moi meilleur que ce qu'ils pensent de moi».[3] Certains anciens pieux disaient aussi : « Ô Allah ! Ils ne me connaissent pas, et toi tu me connais ».[4]

---

[1] Rapporté par Mouslim, Hadith (2642).

[2] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahih Mouslim*** (16/189).

[3] Rapporté par Al-Boukhâri dans ***Al-Adab Al-Moufrad*** - Hadîth (761)-, et corrigé par Al-Albâni dans ***Sahîh Al-Adab Al-Moufrad*** -H (589)-.

[4] Rapporté par Abou Na'îm dans ***Al-Hilya*** de l'un des pieux anciens non cité (6/224).

- **L’éloge blâmable :**

Dans le but de rationaliser l’acte de faire des éloges, nous allons analyser les enseignements du Prophète (pbsl) pour en extraire les cas où les compliments et les louanges sont condamnables.

Le premier cas de figure consiste à ne pas faire des éloges en présence de la personne concernée, si on craint que ça puisse altérer son comportement et lui causer préjudice, comme par exemple être atteint de vanité et d’aveuglement ou autres corruptions du cœur. C’est pourquoi, lorsque le Prophète (pbsl) avait entendu un homme réciter les louanges d’un autre homme avec démesure et emphase, il avait dit : « Vous avez conduit cet homme à sa perte ou vous avez cassez le dos de ce dernier».[1]

Ibn Battâl a donné l’explication suivante : " L’interdiction citée ici porte sur les compliments exagérés et trompeurs qu’on diffuse à l’intention d’un individu. Ce dernier risque de devenir prétentieux et hautain car croyant qu’il dispose réellement de ces qualités élogieuses, ce qui peut conduire à la perte du mérite qu’il avait acquis pour toutes les bonnes actions qu’il avait accomplies ".[2]

Si on est en face d’un tel cas, le Prophète (pbsl) nous a ordonné de jeter de la terre sur la figure de celui qui fait les éloges. Al-Moqdâd -que la satisfaction d’Allah soit sur lui- raconta cette histoire : « Un jour, un homme commença à faire l’éloge de 'Othman -que la satisfaction d’Allah soit sur lui-. Alors, je me mis à genoux, et je commençais à jeter de la terre sur le visage de l’homme. 'Othman me voyant faire ceci me dit : « Que fais-tu

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2663)-, et Mouslim -H (3001)-.
[2] ***Fath Al-Bârî***, (10/477).

donc ? ». Je lui répondis que le Prophète (pbsl) avait dit : « Si vous voyez les louangeurs, jetez de la terre sur leurs figures ».[1]

Ce que nous avons cité à l'instant ne contredit pas les Hadîths qui incitent à faire l'éloge de certaines personnes : " Si le louangé possède une forte foi et une conviction inébranlable de façon à ce qu'il ne succombe pas à la tentation et à l'aveuglement, à ce moment là l'éloge est permis. Sinon, dans le cas contraire, l'éloge est répréhensible ".[2]

L'imâm Ahmed rapporte que Mo'awiya Ibn Abî Sofyân n'autorisait pas le vendredi ce genre de pratiques en se basant sur le Hadîth suivant : « Celui à qui Allah veut du bien, il lui accorde la compréhension de la religion. L'argent dont vous disposez est agréable et doux, et sera béni pour celui qui l'acquiert de manière licite. Et faites attention aux éloges, car ils conduisent à l'égorgement ».[3] " Et ce à cause du préjudice qui peut surgir entre celui qui fait l'éloge et celui qui le reçoit. Le Prophète (pbsl) l'appela 'égorgement' parce qu'il tue le cœur et le pousse à renier sa foi. Ainsi, la personne complimentée devient prétentieuse et dédaigneuse car aveuglée par les propos élogieux, et elle se voit digne de recevoir toutes les louanges, surtout si elle appartient à ceux qui adorent les parures de cette vie éphémère et qui suivent les tentations de leurs âmes ".[4]

En ce qui concerne le deuxième cas de figure, il consiste à dire que l'éloge peut effectivement conduire à une exagération qui dénature la réalité, ou il peut sortir de son cadre permis et devenir une affectation ou un faux-semblant. Le Prophète (pbsl) n'aimait pas entendre certains musulmans faire son éloge avec emphase ; on

---

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (3002).
[2] ***Al-Majmou'***, Al-Nawawi (4/651).
[3] Rapporté par Ahmed- Hadîth (16395)-, et Ibn Majah -H (3733)-, et approuvé par Al-Albâni dans ***Sahih Ibn Majah*** -H (3017)-.
[4] ***Faydh Al-Qadîr***, Al-Manâwi (3/167).

lui avait déjà dit : « Ô notre chef et fils de notre chef, Ô le meilleur d'entre nous et fils du meilleur d'entre nous ». Et il répondit ainsi : « Ô gens, ayez crainte d'Allah, et éloignez-vous du Diable. Je suis Mohammed Ibn Abdallah, serviteur d'Allah et son Envoyé. Et je jure par Allah que je n'aime guère qu'on me place au dessus du rang qu'Allah m'a attribué ».[1]

On citera un autre cas où un homme est venu voir le Prophète (pbsl), et lui dit : « Tu es le chef de Qoraych ». Mais le Prophète (pbsl) riposta en disant : « Allah est le Chef ». Alors, l'homme ajouta ceci : « Ton verbe est le plus émérite de Qoraych, et tu est le plus grand d'entre les tiens ». Le Prophète lui répondit : « Celui qui imite ces paroles sera attiré par le Diable ».[2]

Et dans une autre histoire, le Prophète (pbsl) entendit une fois une servante réciter des vers à la gloire de ceux qui sont morts au cours de la bataille de Badr. Et lorsqu'elle prononça le vers suivant : « Et parmi nous il y a un prophète qui sait de quoi sera fait demain ». Le Prophète (pbsl) lui dit : « Ne dit pas ceci, et termine ce que tu disais avant ».[3] C'est-à-dire, de continuer à réciter les vers débarrassés de tout éloge exagéré. D'ailleurs " Dans ce Hadîth il est admis de complimenter un homme en sa présence à condition de ne dire que la stricte vérité…Mais le Prophète (pbsl) l'arrêta dès que les vers tournèrent vers une flatterie démesurée prétendant que ce dernier (pbsl) possédait des dons de divination, qui est par ailleurs une qualité propre à Allah le Très-Haut ».[4]

Le Prophète (pbsl) refusait toutes les formes d'éloge et de flatterie qui dépassaient la vérité, il déconseillait et avertissait les gens de commettre ce genre de pratiques en disant : « Ne me flattez

---

[1] Rapporté par Ahmed, Hadîth (12141).
[2] Rapporté par Ahmed, Hadîth (15872).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (4001).
[4] ***Fath Al-Bârî***, Ibn Hijr (9/203).

pas comme jadis l'ont fait le chrétiens avec 'Issa Ibn Meriem [Jésus fils de Marie]. Car je suis un simple serviteur. Dites plutôt serviteur d'Allah et son Messager ».[1] C'est-à-dire " Ne m'accordez pas des qualités qui ne sont pas les miennes afin de faire mon éloge, comme jadis les chrétiens l'ont fait avec Jésus en le désignant comme fils d'Allah, s'écartant ainsi du droit chemin ".[2]

Ceci d'ailleurs est un désaveu de la part du Prophète (pbsl) sur les ragots de certains musulmans, comme par exemple dire qu'il connait l'avenir ou qu'il assiste à leurs assemblées et autres cérémonies [à savoir après sa mort (pbsl)], et même qu'il peut éloigner la mauvaise fortune et apporter des avantages tout en sachant qu'il est enseveli dans sa tombe, et bien d'autres propriétés qui ne sont conçus sur aucune base.

Le jour du décès d'Ibrahim fils du Prophète (pbsl) coïncida avec une éclipse du soleil. Or quelques compagnons du Prophète (pbsl) dirent à ce moment là que c'était un signe divin, ce qui est complètement inexact et amplement exagéré. Alors, le Prophète (pbsl) sermonna les gens en les instruisant de ne plus commettre une telle imprudence, et dit ceci : « Le soleil et la lune sont des signes parmi les signes d'Allah ; quand vous en êtes témoins, levez-vous et priez ».[3]

Le troisième cas de figure pour lequel l'éloge devient un comportement blâmable c'est lorsque nous le faisons pour le compte des gens injustes, comme par exemple le président d'une entreprise qui cause du tort à ses employés, le directeur d'une usine qui profite de la sueur de ses ouvriers, ou un dirigeant qui tyrannise son peuple. Ainsi, faire des louanges à ces derniers va les aveugler et les inciter à perpétrer encore plus d'injustices, et rendant de

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (3445).
[2] ***Charh Ibn Battâl*** (9/254).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri - Hadîth (1046)-, et Mouslim -H (901)-.

surcroit le louangeur complice et acteur de toutes ces iniquités. Allah le Très-Haut dit dans le Coran : ﴿ Et ne vous penchez pas vers les injustes : sinon le Feu vous atteindrait. Vous n'avez pas d'alliés en dehors d'Allah. Et vous ne serez pas secourus.﴾ *Houd, verset113.*

D'un autre côté, la situation peut s'envenimer encore plus lorsque la flatterie excessive a pour objectif de convoiter certains biens de ce monde que possède la personne louangée ; ainsi cet acte sera considéré comme un mensonge prohibé par Allah. Afin d'illustrer ce cas, citons l'exemple suivant : une fois, Mou'awiya avait écrit à Aïcha, Mère de croyants, lui demandant de lui écrire à son tour une lettre dans laquelle elle lui fera des éloges et le recommandera auprès des gens, et d'être indulgente à son égard. Alors, elle lui écrivit une lettre portant ceci : « Celui qui recherche la satisfaction d'Allah tout en se mettant sur le dos le mécontentement des gens, Allah le protégera de leur courroux. Et celui qui recherche la satisfaction des gens en suscitant la colère d'Allah, Allah le livrera à des gens qui le puniront ».[1] Et dans une autre version : « Celui qui donne satisfaction à Allah tout en suscitant le mécontentement des gens, Allah sera satisfait de lui et fera en sorte que les gens le soient aussi. Et celui qui donne satisfaction aux gens en provoquant la colère d'Allah, les gens qui l'avaient complimenté auparavant deviendront ses détracteurs ».[2]

Al-Ghazâli avait dit : " Le malheur de l'éloge réside dans le louangeur lorsqu'il use du mensonge. Et parfois il complimente le louangé avec hypocrisie, surtout si ce dernier est un scélérat ou un tyran ".[3]

---

[1] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (2414).
[2] Rapporté par Ibn Abî Chayba, Hadîth (7/267).
[3] ***Fath Al-Bârî***, Ibn Hijr (10/478).

Le quatrième cas de figure où l'éloge est répréhensible est le fait de complimenter un homme en étant catégorique sur ses qualités, comme par exemple dire de quelqu'un qu'il fait partie des pieux et des dévots. Ceci fait partie du futur et du mystère divin que seul Allah connait. C'est pourquoi il est conseillé d'ajouter certains mots ou expressions qui peuvent suggérer des attributs moins catégoriques ; dire par exemple : « Je pense qu'il est dévot, ou je crois qu'il fait partie des pieux ».

Le Prophète (pbsl) était parmi les premiers à avoir pratiqué cette civilité. D'ailleurs, un jour il s'adressa à un louangeur et lui dit : " Si l'un d'entre vous doit faire des éloges, alors qu'il dise 'je pense ceci ou cela' s'il voit que c'est la vérité, de même qu'Allah est son juge. Et il ne doit pas recommander une personne de manière catégorique, car Allah est le seul à pouvoir le faire ".[1] C'est-à-dire :" Je ne dois pas être catégorique sur le devenir d'un individu ou sur ce que sa conscience cache ; car ceci nous est voilé et seul Allah a la connaissance de toute chose ; c'est pourquoi cette recommandation a la forme d'une interdiction impérieuse".[2]

D'un autre côté, si nous avions su tendre l'oreille à un homme qui a expérimenté la vie, nous aurions écouté 'Omar Ibn Al-Khatâb qui avait donné des conseils à ceux qui s'empressent à flatter et à complimenter leurs semblables à tort ou à raison. Un jour il avait entendu un homme faire des éloges à une autre personne, puis il lui demanda : « As-tu voyagé à ses côtés ? » « L'as-tu côtoyé ? » « Es-tu son voisin matin et soir ? ». Et à chaque fois l'homme répondait par la négation. Alors 'Omar lui dit : « Je jure par Allah que tu ne le connais point ».[3]

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri - Hadîth (6061)-, et Mouslim -H (3000)-.
[2] ***Fath Al-Bârî***, Ibn Hijr (10/477).
[3] ***Ihyâa 'Oloum Al-Dîn*** (3/160).

Si l’éloge exprimé à une personne est considéré comme un acte de foi devant Allah le Tout-Puissant et un témoignage sincère devant les gens, sur lequel sont fondés des foyers, des commerces et autres intérêts. Alors, le musulman ferait mieux de s’assurer de la teneur de ses propos et de leur véracité, et qu’il s’éloigne de la flatterie exagérée et du fait qu’il soit catégorique sur certaines choses impossible de connaître ; car ce sont les fléaux qui rendent l’éloge blâmable.

Section 02

Les enseignements du Prophète (pbsl) au sujet des plaisanteries

À l'origine, le musulman doit être sérieux et posé ; car Allah ne nous a pas créé sur cette terre pour les futilités et les jeux. Mais le sérieux ne peut pas se prolonger indéfiniment sans y ajouter une touche d'amusement et de distraction qu'on peut considérer comme la pincée de sel qui rajoute de la saveur à nos mets. Ainsi, grâce aux plaisanteries et aux facéties, nos relations avec les gens s'épanouiront et nos assemblées seront plus enjouées ; mais à condition de ne pas dépasser certaines limites. Car on dit souvent 'une chose qui dépasse les bornes, peut devenir néfaste'.

Le Prophète (pbsl) nous a déconseillé d'être excessifs même dans les bonnes choses, y compris les plaisanteries. Car ces dernières à dose immodérée peuvent flétrir le cœur, le rendre dur et le distraire de ses véritables devoirs dans ce bas monde : « Ne ris pas trop ! Car le rire excessif fait mourir le cœur ».[1]

Cependant, si l'action de trop rire est blâmable, elle reste néanmoins permise si le rire est modéré. Le Prophète (pbsl) écoutait les facéties de ses compagnons, et y participait avec son sourire. Jabir Ibn Somra avait dit : « Le Prophète (pbsl) ne quittait jamais son oratoire après la prière du matin [Al-Sobh] qu'après le lever du soleil. Ses compagnons discutaient et se remémoraient certains faits de la djahiliya [période antéislamique], et ils riaient, tandis que le Prophète (pbsl) souriait ».[2]

Et afin de permettre à ses compagnons de plaisanter avec aisance, le Prophète (pbsl) ne détournait pas son regard même si son

---

[1] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (2305), et Ibn Majah -H (4193)-, et Ahmed -H (7748)-.

[2] Rapporté par Mouslim, Hadîth (670).

vêtement s'accrochait à un arbre ou autre chose ; car ses compagnons respectaient tellement leur tendre Messager (pbsl) et l'aimaient à tel point que parfois ils n'osaient pas plaisanter devant lui. Mais lui par contre voulait toujours les mettre à l'aise dans ce qu'Allah leur a permis de dire et de faire.[1]

- **La plaisanterie blâmable :**

On bannit la plaisanterie dans le cas où elle est accompagnée d'une transgression à la loi islamique ; comme le mensonge, l'intimidation et autres péchés cités par le Prophète (pbsl) et qui peuvent faire dévier certaines choses permises de leurs objectifs initiaux.

Quelques-uns d'entre nous plaisantent en usant d'un mensonge qu'ils qualifient d'innocent ; car leur but est d'égayer et de faire rire les gens. Mais les pauvres ne savent-ils pas que tous les mensonges sont interdits, y compris ceux qui font rire les gens. Le Prophète (pbsl) avait dit : « Malheur à celui qui parle et ment pour faire rire les gens, malheur à lui, malheur à lui ».[2] Et dans une autre version de l'imâm Ahmed : « Parfois l'un d'entre vous parle pour faire rire les gens croyant qu'il ne cause aucun mal. Mais en réalité le préjudice qu'il cause est plus grand que l'écart qui existe entre le ciel et la terre ».[3]

Le Prophète (pbsl) garantie le Paradis à celui qui possède trois qualités, et parmi elles celle de ne pas mentir pour faire rire les gens. Il avait prononcé à ce sujet les paroles suivantes : « Je garantis une demeure à la périphérie du Paradis à celui qui évite les querelles

---

[1] Rapporté par Al-Tabarâni dans ***Al-Awsat*** -Hadîth (3216)-, Al-Bayhaqî avait dit : « sa référence est correcte », ***Majma' Al-Zawâïd*** (8/303).

[2] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (2315)-, et Abou Daoud -H (4990)-, et Al-Darâmi -H (2702)-, et rendu meilleur par Al-Albâni dans ***Sahîh Al-Tirmidhy*** -H (2315)-.

[3] Rapporté par Ahmed, Hadîth (10903).

même s’il a raison. Et une demeure au milieu du Paradis à celui qui ne ment pas même pour plaisanter. Et une demeure au sommet du Paradis à celui qui a de bonnes mœurs ».[1]

Le Prophète (pbsl) plaisantait parfois mais il n’a jamais dit autre chose que la vérité. Une fois ses compagnons lui dirent : « Ô Messager d'Allah, tu plaisantes avec nous de temps à autre ! ». Il leur répondit: « Je ne dis alors que la vérité ».[2]

Ce qui peut rendre la plaisanterie harâm [interdite] c’est lorsqu’elle devient intimidation et terreur envers des gens paisibles ; comme par exemple se dissimuler, et ensuite réapparaître brusquement et surprendre la personne visée afin de se moquer de sa frayeur. Et le même jeu sournois peut s’accomplir avec son portable ou les clés de sa voiture, et bien d’autres plaisanteries inconvenables.

Examinons maintenant une autre histoire : un jour, le Prophète (pbsl) et quelques-uns de ses compagnons voyageaient ensemble. Puis, en cours de route, l’un d’eux s’endormit ; alors un autre alla vers lui et pris une flèche qui était en sa possession. Une fois réveillé, l’homme sursauta d’effroi, ce qui provoqua l’hilarité de tout le monde sauf celle du Prophète (pbsl) qui leur dit : « Pourquoi vous riez ? » Ils répondirent que c’était à cause de la frayeur de leur camarade lorsqu’il ne trouva plus sa flèche. Alors le Prophète (pbsl) leur dit : « Il est interdit à un musulman d’intimider un autre musulman ».[3] C’est-à-dire : " Il est interdit à un musulman d’effrayer un autre musulman même en plaisantant ; comme par exemple l’intimider avec une épée, une barre de fer, un serpent ou cacher ses bagages afin qu’il sursaute dès qu’il ne les

---

[1] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (4800).

[2] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (1990), et Ahmed -H (8366)-.

[3] Rapporté par Ahmed dans son ***Mousnad*** -Hadîth (21986), et Abou Daoud -H (5004)-.

retrouve plus. Ce comportement peut causer beaucoup de mal, et le vrai musulman est celui qui s'abstient de le faire ".[1]

Le Prophète (pbsl) avait dit : « Personne d'entre vous ne doit dissimuler les affaires de son compagnon ni de façon sérieuse, ni en plaisantant. Et celui qui trouve le bâton de son compagnon, qu'il le lui rend ».[2]

Pour Allah le Tout-Puissant, la plus détestable et la plus exécrable des intimidations est de brandir une arme contre le visage d'un croyant même en plaisantant ; car combien de galéjades se sont transformées en tragédies. C'est ce qui arrive lorsqu'on ne respecte pas les limites des enseignements du Prophète (pbsl) : « Qu'aucun de vous ne fasse le geste de brandir une arme contre son frère, car il ne sait pas si le Diable ne fera pas échapper l'arme de ses mains, et alors, il tomberait dans un gouffre de l'Enfer».[3]

Par ailleurs, on trouve dans un autre Hadîth un ton menaçant et intimidant envers celui qui brandit un quelconque objet contondant contre ses semblables. Écoutons ce que dit le Prophète (pbsl) : « Celui qui brandit un bout de fer contre son frère, les anges le maudiront jusqu'à ce qu'il cesse de le faire, même s'il s'agit d'un frère par le sang ».[4]

De plus, les plaisanteries deviennent blâmables lorsqu'elles sont accompagnées d'actes répréhensibles qui peuvent ruiner des foyers paisibles et détruire notre religion. On citera à titre d'exemple la méprisable habitude qu'ont certains époux d'user de la formule du talâq[5] [divorce, répudiation] à tort et à travers. Ainsi, on

---

[1] ***Faydh Al-Qadîr***, Al-Manâwi (6/579).

[2] Rapporté par Ahmed dans son ***Mousnad*** -Hadîth (17261), et Abou Daoud -H (2194)-.

[3] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2616).

[4] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (7072)-, et Mouslim -H (2617)-.

[5] Formule utilisée par les musulmans pour répudier leurs épouses, et qui devient irréversible une fois prononcée.

voit un époux qui invite son ami à dîner et qui use de cette formule pour le pousser à rester encore un peu ou pour l'inviter à manger d'autres mets. À ce moment là si l'invité accepte, la famille sera fortunée ; mais dans le cas contraire le divorce sera effectif, la pauvre famille sera détruite et les enfants seront dispersés. Or, la même conséquence terrible se produira si un autre mari utilise cette formule afin d'affirmer sa présence à tel ou tel rendez-vous, ou en s'égayant avec un camarade. Et parfois, certains pauvres badins peuvent marier leurs filles à d'autres sans le vouloir. C'est pourquoi le Prophète (pbsl) avait dit : « Il y a trois choses qui sont sérieuses, si vous les dites sérieusement ou en plaisantant, elles sont sérieuses : le mariage, le divorce et reprendre son ex femme ».[1]

D'un autre côté, ce qui peut détruire la religion c'est bien les actes interdits par la loi islamique et qui peuvent conduire aux kabâyir [péchés capitaux]. Malheureusement, on voit de nos jours de nombreuses personnes prendre la religion et tout ce qui est sacré comme sujet de leurs moqueries. On les entend prononcer des railleries sur le Coran, les prophètes, la jurisprudence islamique et les oulémas qui préservent la religion. Ces péchés sont cités dans le Coran, et sont considérés comme une hypocrisie extrême et un défi envers Allah.

Ce genre d'hypocrisie s'est déjà produite lorsqu'un groupe de combattants lors de la bataille de Tabouk, se moquèrent du Messager d'Allah (pbsl), et de ses compagnons, comme cela fût expliqué dans le Hadîth, ils se disaient entre eux : « Nous n'avons jamais vu de gens qui lisent le Coran avec un aussi gros ventre, une langue aussi menteuse, et aussi lâches au combat ». Ils visaient par cela le Messager d'Allah (pbsl) et ses compagnons.

[1] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (1184)-, et Abou Daoud -H (2194)-, et Ibn Majah -H (2039)-,

Ces paroles parvinrent aux oreilles du Prophète (pbsl), et les coupables essayèrent de se donner des excuses en disant qu'ils faisaient cela pour plaisanter. Mais Allah fit descendre sur son prophète la révélation suivante : ﴿ Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : "Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer." Dis : "Est-ce d'Allah, de Ses versets [le Coran] et de Son messager que vous vous moquiez ?" ۞ Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. ﴾ *Al-Tawbah (le désaveu ou le repentir), versets 65,66.*[1]

Le qadhî [le juge] Ibn Al-'Arabî avait dit : " les paroles qu'ils ont prononcé, en étant sérieux ou en plaisantant, ne sont pas exemptes de mécréance. Car la moquerie accompagnée de mécréance est une mécréance indiscutable au sein de la communauté. Or, l'investigation est l'âme sœur de la science et de la vérité, par contre la moquerie est l'âme sœur de la vanité et de l'ignorance ".[2]

Par ailleurs, l'imâm Ibn Taymiya rapporte le fait que les musulmans [à savoir les oulémas] ont taxé de mécréant et d'hérétique celui qui commet l'impudence de dire du mal sur le Prophète (pbsl) même en plaisantant : " Les textes des oulémas de tous les courants islamiques stipulent que porter atteinte au Prophète (pbsl) est un acte dont la sentence peut aller jusqu'à la peine capitale [la mort]…et il n'existe aucune différence entre celui qui le commet de manière préméditée et celui dont l'intention était de plaisanter et de s'amuser au pour n'importe quelle autre raison. Ainsi, dans tous les cas la sentence est semblable à celle prononcée contre celui qui profère des insultes directes ; car parfois l'individu

[1] Rapporté par Al-Tabarî dans son ***Tafsîr*** (14/333).
[2] Cité à partir de ***Al-Jâmi' li Ahkâm Al-Qorãn*** (8/197).

prononce une parole de manière frivole qui entraîne le courroux d'Allah, et le jette dans les abîmes du Feu ".[1]

D'un autre côté, les personnes qui utilisent les versets coraniques dans leurs facéties et leurs discussions futiles sans tomber dans la raillerie ; le moins qu'on puisse dire d'eux c'est qu'ils commettent une action répréhensible. Al-Nawawi a dit : " Il est répréhensible de citer des versets du Coran en tant qu'adages lors des débats vains, des galéjades et des discussions futiles, et ce par pure respect du Livre d'Allah le Très-Haut ".[2]

Le noble Coran a condamné l'accusation portée par les juifs à l'encontre de Moïse -que le salut soit sur lui- lorsqu'il leur ordonna d'égorger la vache, et eux, lui dirent : ﴿Nous prends-tu en moquerie ?﴾ *Al-Baqarah (la vache), verset 67.* Cependant, la religion, la révélation et les messages d'Allah ne peuvent en aucun cas faire partie de la moquerie. C'est pourquoi Moïse leur répondit : ﴿"Qu'Allah me garde d'être du nombre des ignorants" dit-il.﴾ *Al-Baqarah (la vache), verset 67.*

Par contre, d'autres personnes évitent la moquerie interdite, mais fréquentent néanmoins ceux qui la commettent ; ce qui les rend complices dans le péché par le sourire et l'écoute. Or, ceci est également interdit, et Allah nous a averti dans le Coran en s'adressant au Prophète (pbsl) et aux croyants : ﴿Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes.﴾ *Al-An'ãm (les bestiaux), verset 68.* Ainsi, s'associer à ces derniers attire la colère d'Allah : ﴿"Qu'est-ce qui

[1] ***Al-Sârim Al-Masloul*** (1/526).
[2] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahîh Mouslim*** (12/164).

vous a acheminé à Saqar ?”۞Ils diront : “Nous n’étions pas de ceux qui faisaient la Salât۞ et nous ne nourrissions pas le pauvre, et nous nous associions à ceux qui tenaient des conversations futiles.﴾ *Al-Mouddathir (le revêtu d’un manteau), versets 42-45.* En outre, s’asseoir aux côtés de ces railleurs et rire de leurs blagues qui outragent la religion, est une raison suffisante pour provoquer le courroux d’Allah. Car c’est être complice et satisfait de leurs paroles : ﴿ Dans le Livre, il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu’on renie les versets [le Coran] d’Allah et qu’on s’en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu’à ce qu’ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l’Enfer.﴾ *An-Nisã (les femmes), verset 140.*

Al-Tabarî a dit : " Il vous est parvenu que si vous fréquentiez et écoutiez ceux qui ne croient pas aux versets d’Allah et se moquent d’eux, vous auriez commis le même péché qu’eux, et vous êtes complices de leurs mécréance ".[1]

Et puisque le fait d’écouter ces pécheurs nous rend aussi coupables qu’eux, le Prophète (pbsl) ne tolérait pas les railleries. Un jour, Abdallah Ibn Mass'oud monta sur un arbre pour apporter un bâton d’arak au Messager d’Allah (pbsl). Les compagnons s’aperçurent de la minceur de ses jambes et se mirent à rire. Le Prophète (pbsl) leur dit alors : « Vous vous étonnez de la minceur des jambes d’Ibn Mass'oud ? Par Allah, elles pèseront plus lourd

[1] ***Jâmi' Al-Bayân*** (9/320).

dans la balance d'Allah que la montagne d'Uhud[1] le jour de la Résurrection».[2]

En résumé, la plaisanterie est soit interdite, soit répréhensible lorsqu'elle est enrobée de paroles interdites ou blâmables. Mais, une fois débarrassée de ces transgressions, elle devient agréée à condition de ne pas basculer dans l'exagération.

- **Quelques exemples des plaisanteries du Prophète (pbsl) :**

Les oulémas ont autorisé les plaisanteries ; d'ailleurs Al-Manâwi rapporta ceci : " On avait dit à Ibn 'Oyayna que la plaisanterie était une insulte ? Mais le Prophète (pbsl) lui dit : « C'est plutôt une Sunna, mais seulement pour celui qui sait plaisanter ». Ainsi, le Prophète (pbsl) plaisantait souvent, et les gens imitaient ses moindres faits et gestes. Or, s'il lui arrivait de laisser de côté son affabilité et sa jovialité, et prenait à la place une mine austère et refrognée, les gens l'imiteraient avec tout ce qui implique comme conflit avec l'instinct de tendresse et de sollicitude qui existent en chacun de nous. À cet égard, le Prophète (pbsl) plaisantait sans se démentir lorsqu'il disait : « Je ne fait pas partie du futile, et le futile ne fait pas partie de moi ». Cependant, lorsque le Prophète (pbsl) plaisantait, il ne disait que la vérité ".[3]

Oui, le Prophète (pbsl) plaisantait avec ses compagnons. Mais on est en droit de se poser quelques questions : de quelle

---

[1] Uhud est une colline près de Médine. C'est ici que s'est déroulé la célèbre bataille d'Uhud dans la vallée de cette colline, qui a opposé les non-croyants de Qoraych et le Prophète (pbsl) et ses compagnons durant la troisième année de l'Hégire.

[2] Rapporté par Ahmed -Hadîth (922)-, et Al-Boukhâri dans ***Al-Adab Al-Moufrad*** -H (237)-, et corrigé par Al-Albâni dans ***Sahîh Al-Adab Al-Moufrad*** -H (105)-.

[3] ***Faydh Al-Qadîr*** -Hadîth (3/18)-, et rapporté par Al-Boukhâri dans ***Al-Adab Al-Moufrad*** -H (785)-, et Al-Tabarâni -H (413)-, et rendu faible par Al-Albâni dans ***Dha'îf Al-Jâmi'*** -H (4673)-.

manière plaisantait-il ? Et pourquoi le faisait-il ? Etait ce seulement pour rire et s'amuser ? Ou avait-il d'autres visées plus nobles ?

Il n'y a aucun doute possible sur le fait que les facéties du Prophète (pbsl) étaient dépourvues de toute futilité ; et en même temps elles se distinguaient par leurs objectifs vertueux et leurs contenus pédagogiques profonds. Essayons de palper toutes ces caractéristiques en citons quelques exemples issus de sa vie.

Le premier exemple que nous citerons est celui qui démontre la convivialité et la cordialité que le Prophète avait à l'égard de ses compagnons. D'ailleurs, Al-Nawawi l'explique en disant : " La plaisanterie interdite est celle qui est excessive et incessante, car elle provoque le rire [excessif], le durcissement du cœur, la négligence de l'invocation d'Allah le Très-Haut et de la réflexion sur les questions importantes de la religion. Elle peut même enfanter de la rancune, et fait disparaître la longanimité et la décence. Ainsi, Le Prophète (pbsl) plaisantait conformément aux règles établies par Allah. Il lui arrivait parfois même de plaisanter afin de rendre service, comme par exemple être conviviale et calmer les esprits d'une personne. Ceci n'est pas interdit, au contraire il est fortement recommandable ".[1]

Un jour, Sohayb Ibn Al-Roumî, contractant une conjonctivite sur l'un de ses yeux, est venu voir le Prophète (pbsl) qui était en train de manger des dattes et du pain. Ce dernier l'invita à s'asseoir et à manger avec lui. Sohayb s'assit et commença à manger les dattes seulement sans toucher au pain, alors, le Prophète (pbsl) lui dit en plaisantant : « Dit donc, tu arrives à distinguer les dattes du pain tout en ayant la conjonctivite ?! » Sohayb lui

[1] ***Al-Adhkâr***, p. 327.

répondit : « Je mâche de l'autre côté ». Ce qui poussa le Prophète (pbsl) à sourire.[1]

Et une autre fois, un homme entra chez le Prophète (pbsl) et lui dit : « Ô Messager d'Allah, donnez-moi une monture ». Le Prophète (pbsl) lui dit en plaisantant : « On te donnera le petit de la chamelle ». L'homme croyant que le Prophète allait vraiment lui donner un chamelon, lui dit : « Et que ferai-je avec un chamelon ? » Alors le Prophète (pbsl) lui rétorqua : « Et d'où crois-tu que les chameaux proviennent».[2]

Au cours du trajet de retour de la campagne militaire de Tabouk, le Prophète (pbsl) s'installa à l'intérieur d'une petite tente. Puis, 'Awf Ibn Saghîr Al-Achja'î vint le voir et lui demanda la permission d'entrer. Ce qui se passa par la suite, 'Awf nous le raconte en disant : « J'ai salué le Prophète (pbsl) ; il me salua à son tour et m'invita à entrer. Mais ayant constaté que la tente était trop exigüe, j'ai dit en plaisantant : « Devrai-je entrer dans la tente en entier ? ». Il répondit : « Oui, en entier ». Alors, je fis ce qu'il me demanda.[3]

On peut aussi citer en exemple la fois où le Prophète (pbsl) dit à une vieille femme qui lui demandait si elle irait au Paradis : « Les femmes âgées n'entreront pas au Paradis ». La pauvre femme, n'ayant pas compris la plaisanterie du Prophète (pbsl), fut très contrariée et commença à pleurer ; car elle croyait vraiment que les vieilles femmes comme elle ne verraient jamais le Paradis. Alors, le Prophète la calma et lui expliqua qu'Allah restituera leur jeunesse aux habitants du Paradis. Ensuite, il lui récita les verstes suivants : ﴿C'est Nous qui les avons créées à la perfection۞ et

---

[1] Rapporté par Ahmed -Hadîth (16155)-, et Ibn Majah -H (3443)-.
[2] Rapporté par Abou Daoud -Hadîth (4998)-, et Al-Tirmidhy -H (1991)-.
[3] Rapporté par Abou Daoud -Hadîth (5000)-, et Ahmed -H (22846)-, et corrigé par Al-Albâni dans ***Sahîh Ibn Majah*** -H (4042)-.

Nous les avons faites vierges۞ gracieuses, toutes de même âge.﴾
Al-Wãqi'a (l'événement), versets 35-37.[1]

Parmi les autres scènes qui témoignent également de l'affection du Prophète (pbsl) portée à l'égard des gens et sa jovialité légendaire, celle où il plaisantait avec un bédouin d'un physique laid que beaucoup évitaient de s'égayer en sa compagnie. Mais le Prophète (pbsl) mesurait les hommes avec la balance d'Allah représentée par la foi et la dévotion. Alors, il n'avait aucune gêne à s'amuser avec ce genre de personnes. D'ailleurs il aimait le faire, car ces derniers étaient faibles et marginalisés par le reste de la société.

Anas Ibn Mâlik nous raconte l'histoire en disant : «Le Prophète (pbsl) aimait énormément un modeste bédouin nommé 'Zâhir' qui était un bédouin au physique laid et au caractère un peu rude, pour autant, les gens l'évitaient.

Une fois, alors que Zâhir était en train de vendre sa marchandise au marché, Le Prophète (pbsl) alla le voir et se tint juste derrière lui, l'enlaça de ses bras en posant ses mains sur ses yeux. Mais les touches de tendresse étaient tout à fait imprévues pour le rustre. Alors il s'écrit : "Qui est-ce ? Lâche-moi ! Ma marchandise ! Ma marchandise !". Zâhir fut lâché, puis il se tourna pour retrouver le Prophète (pbsl) debout derrière lui, les bras ouverts. "Je ne m'étais jamais réjoui, raconta Zâhir, comme je l'étais, mon corps contre celui du Prophète (pbsl)". Ensuite le Prophète (pbsl) prit la main de Zâhir et la leva haut au milieu du marché en plaisantant : "Qui veut acheter cet esclave ?". "Alors tu me trouverais de piètre valeur, Ô Messager d'Allah !" Commenta le

---

[1] Rapporté par Al-Tabarâni dans ***Al-Awsat*** -Hadîth (5545)-, et Hinâd Ibn Al-Sariy dans ***Al-Zohd*** -H (24)-, et Al-Tirmidhy -H (238)-, et rendu meilleur par Al-Albâni dans sa vérification de ***Chamâïl Al-Tirmidhy*** -H (205)-.

bédouin. "Mais pour Allah, tu n'es pas de piètre qualité!". Ou "Mais pour Allah, tu es très cher !". Le rassura notre Prophète (pbsl) ».[1]

Le Prophète (pbsl) a dit une fois à ses compagnons : « Frapper avec vos flèches l'ennemi, et celui qui touchera sa cible, Allah haussera sa position au Paradis». Puis l'un des compagnons lui demanda : « Ô Messager d'Allah ! Et c'est quoi une position ? » Le Prophète (pbsl) répliqua en taquinant son compagnon : « Une position n'est pas tel un pas à l'entrée de la maison de ta mère, car entre deux positions il existe une distance de cent ans ».[2]

Mais l'objectif capital pour un sage lorsqu'il plaisante est celui s'éduquer et d'avertir les gens sur les fautes commises, loin des méthodes d'acrimonie, de rudesse et de la confrontation par la faute. Et c'est exactement ce qu'a fait le Prophète (pbsl) avec Khawât Ibn Jobayr Al-Ançârî quand il l'a vu assis aux côtés de plusieurs femmes sur la route qui mène à la Mecque. Il lui dit alors : « Ô AbâAbdallah, que fais-tu avec ses femmes ? ». Khawât hésita, et au lieu de reconnaître sa faute et demander pardon à Allah, il dit : « Elles tressent une corde pour un chameau que je possède et qui refuse de rester docile [ne tient pas en place] ».

Le Prophète (pbsl) s'en alla régler certaines affaires. Ensuite il revint et rencontra à nouveau Khawât et lui dit : « Ô Abâ Abdallah, ce chameau, n'a-t-il donc pas encore abandonné la dérobade ? ». Khawât nous raconte la suite de l'histoire : « J'ai eu honte et je me suis tu, après quoi j'évitais la rencontre du Prophète (pbsl) ; jusqu'à ce qu'un jour je fis un voyage à Médine, et qu'il me vit une fois en train de faire la prière. Il s'assit à côté et attendait que j'eusse fini. Alors, je prolongeais ma prière ; mais il me dit : " Ne prolonge pas ta prière, je t'attends ". Et après avoir salué à la fin

---

[1] Rapporté par Ahmed, Hadîth (12187).
[2]Rapporté par Al-Nassâï -Hadîth (3144)-, et Ahmed -H (17369)-, et corrigé par Al-Albâni dans ***Sahîh Al-Targhîb wa Al-Tarhîb*** -H (1287)-.

de la prière, il me dit :" Ô Abâ Abdallah, ce chameau, n’a-t-il donc pas encore abandonné la dérobade ?". J’ai eu honte et je me suis tu, puis le Prophète (pbsl) se leva et s’en alla. Après quoi j’essayais encore d’éviter sa rencontre ; mais un jour, il me vit et il dit :" Ô Abâ Abdallah, ce chameau, n’a-t-il donc pas encore abandonné la dérobade ? ". À ce moment là, la plaisanterie éducative du Prophète (pbsl) a eu les résultats escomptés ; et Khawât reconnu son tort et avoua :" Je jure par celui qui t’a envoyé avec la vérité, le chameau ne s’est jamais plus dérobé depuis que je suis musulman ". Alors, le Prophète (pbsl) dit avec une immense joie : " Allah Akbar, Allah Akbar[1] ! Ô Allah, guide Abâ Abdallah sur le droit chemin ". Et depuis, son islam fut correct et Allah le mit sur le droit chemin.[2]

Ainsi, le Prophète (pbsl) plaisantait avec ses compagnons avec modération et intelligence. Et son intention était toujours de détendre l’atmosphère, de calmer les esprits et de diffuser un climat de bonne entente et de jovialité loin des jeux futiles et inutiles. De plus, il ne disait dans ses facéties que la stricte vérité ; Ibn Qotayba avait raison lorsqu’il disait : " Les pieux et les bons imitèrent les bonnes mœurs du Prophète (pbsl) en ce qui concerne le sourire, la jovialité, la plaisanterie exempte de toute insulte, accusation ou mensonge ".[3]

Telle était l’éducation du Prophète (pbsl) et de ses compagnons après lui lorsqu’ils plaisantaient. D’ailleurs Bikr Ibn Abdallah les avait décrits comme suit : " Les compagnons du Prophète (pbsl) se jetaient des melons[4] entre eux ; mais lorsqu’il

---

[1] Allah est Grand.

[2] Rapporté par Al-Tabarâni dans ***Al-Mo'jam Al-Kabîr***, Hadîth (4083). Al-Haythamî avait dit ceci : « Al-Tabarâni rapporta ce Hadîth de deux sources, l’une d’elle est celle de Al-Jarâh Ibn Mokhlad qui est digne de confiance, ***Majma' Al-Zawâïd*** (9/401).

[3] ***Taâwîl Mokhtalaf Al-Hadîth***, p. 294.

[4] À savoir les pelures jaunes et tendres des melons.

s’agissait des choses graves, ils étaient de vrais hommes ».[1] Leurs plaisanteries ne les écartaient nullement de la vérité, du sérieux et de la virilité.

[1]Rapporté par Al-Boukhâri dans ***Al-Adab Al-Moufrad*** -Hadîth (266)-, et corrigé par Al-Albâni dans ***Sahîh Al-Adab Al-Moufrad*** -H (41)-.

Section 03

La fidélité envers l'épouse

Chacun de nous reçoit au cours de sa courte vie sur cette terre de la bonté et de la bienfaisance de la part de ses parents, son épouse, ses enseignants, ses voisins, ses amis et ses proches. Mais les jours passent et les années se succèdent, et certains d'entre nous arrivent même à oublier les devoirs que nous avons envers ces personnes. À titre d'exemple, un homme qui rencontre dans la rue l'un de ses enseignants mais ne s'arrête pas pour le saluer ; tandis qu'un autre oublie les bienfaits de sa femme et tout ce qu'elle a enduré dans l'éducation de ses enfants et l'entretien de sa maison, et qui finie par être répudiée sans vergogne pour des raisons insignifiantes ou sans aucune raison particulière. Toutefois, ce qui est le plus criminel, c'est que quelqu'un puisse oublier le sacrifice enduré par ses parents et leur amour indéfectible depuis qu'il était un bébé ; mais une fois devenu un homme grand et fort et eux des vieillards faibles et rabougris, il les néglige et les jette même dans des centres d'assistance pour ne plus avoir à s'occuper d'eux.

C'est pourquoi, nous avons tant besoin de l'une des innombrables vertus de notre tendre Prophète (pbsl), qui est celle de la fidélité et son corolaire qui est celui de garder le bon pacte avec les gens que d'ailleurs le Messager d'Allah (pbsl) a classé parmi les traits de la foi : « Et garder le bon pacte avec les gens fait partie de la foi ».[1]

Al-Choukânî avait expliqué ce Hadîth en disant : " 'Garder le bon pacte avec gens' veut dire la fidélité, la protection et le fait de

---

[1] Rapporté par Al-Hâkim dans son ***Moustadrak*** (1/62), et Al-Bayhaqî dans ***Al-Cho'ab*** (6/517), et fut cité par Al-Boukhâri dans son ***Sahîh*** /chapitre : 'garder le bon pacte fait partie de la foi'.

prendre soin de sa femme, ‘fait partie de la foi’ ; c’est-à-dire il fait partie des vertus des croyants et de leurs qualités ou de l’une des sections de la foi ".[1]

- **Quelques exemples sur la fidélité du Prophète (pbsl) envers sa femme Khadîdja :**

Dans le but de mettre en lumière cette valeur essentielle et de l’ancrer dans le cœur des gens ; nous allons citer quelques exemples qui témoignent du degré de fidélité du Prophète (pbsl) et de son dévouement envers sa tendre épouse Khadîdja -que la satisfaction d’Allah soit sur elle-. Il faut savoir que Mohammed (pbsl) s’est marié avec Khadîdja à l’âge de vingt-cinq ans, par contre, elle, elle avait quarante ans. Or, son mariage avec elle était béni ; car elle était la plus exemplaire des mères et la plus parfaite des épouses. Elle l’aida avec sa fortune, et le conseilla grâce à sa sagesse et sa sagacité. Ainsi, elle est considérée comme le modèle suprême de toutes les épouses jusqu’au Jour du Jugement dernier.

Et lorsqu’Allah honora et éleva Mohammed (pbsl) au rang du Sceau des prophètes en lui révélant son message divin ; la Mère des croyants Khadîdja était la première à le soutenir, à croire en lui et à embrasser l’islam. Elle était toujours présente à ses côtés dans les moments les plus difficiles et le soutenait avec son argent et ses sentiments ; et ce jusqu’à sa mort au cours de la dixième année depuis la révélation. D’ailleurs, cette année là fut appelée l’année de la tristesse ; car le Prophète fut énormément affligé par le départ de sa tendre épouse Khadîdja -que la satisfaction d’Allah soit sur elle- et de son oncle Hamza.

Tout au long de sa vie, le Prophète (pbsl) resta fidèle à Khadîdja, et ne il ne se lassait jamais de faire son éloge en citant ces mérites et sa bienfaisance tout en invoquant Allah pour qu’il

---

[1] ***Faydh Al-Qadîr*** (2/446).

l’accepte en son vaste Paradis ; l’imâm Al Châfi'î disait souvent : " Le vrai homme est celui qui n’oublie pas la bonté d’un instant exprimée à son égard". Ainsi, cet amour fidèle du Prophète (pbsl) doit représenter pour chaque époux une leçon magistrale ; surtout pour celui qui oublie rapidement les droits de sa conjointe, et se hâte parfois à la répudier ou lui fait du mal, oubliant de la sorte ses bienfaits et les beaux moments passés avec elle.

Mais, ce qui a toujours émerveillé les chercheurs et les biographes des grandes personnalités qui ont marqué l’histoire, c’est le fait de pouvoir rester fidèle à une personne décédée ; tout en sachant qu’il n’existe plus aucun lien physique ou émotionnel direct entre la personne morte et celle vivante. Donc, les sentiments devraient normalement flétrir et tomber dans l’oubli.

Pourtant, ce qui est étonnant de voir, c’est que le Prophète (pbsl) excellait dans l’art d’entretenir ce type de fidélité ; et c’était l’une de ces qualités coraniques. Aïcha nous le prouve en décrivant le degré de fidélité du Prophète (pbsl) envers Khadîdja[1] : « Je n’étais jalouse d’aucune autre épouse du Prophète (pbsl) comme je l’ai été de Khadîdja parce qu’il faisait constamment allusion à elle....et chaque fois qu’il sacrifiait un mouton, il en envoyait un beau morceau à celles qui avaient été ses amies intimes [celles de Khadîdja]».[2]

Ce Hadîth reflète deux aspects importants de la fidélité vouée par le Prophète (pbsl) à sa bien aimée Khadîdja : ses constantes allusions à elle, ce qui témoignait d’un amour sincère et d’un respect profond, et sa générosité envers sa famille, ses proches et ses amies intimes.

---

[1] Khadîdja est morte plusieurs années avant le mariage du Prophète (pbsl) avec Aïcha.

[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (3816)-, et Mouslim -H (2435)-.

Une fois, Aïcha -que la satisfaction d'Allah soit sur elle- s'était plainte et avait demandé à son époux pourquoi il parlait tant de Khadîdja, et était si généreux avec ses amies, elle lui dit aussi : « C'est comme s'il n'y avait eu d'autres femmes au monde que Khadîdja ». Alors, son fidèle époux (pbsl) lui dit : « Elle était ainsi et ainsi, et j'ai eu des enfants avec elle».[1]

Al-Nawawi a dit : " Ces Hadîths illustrent le devoir de garder le bon pacte avec les gens, l'amour indéfectible, le fait de prendre soin de la conjointe, vivante ou morte, et la bonté exprimée envers toutes ses connaissances ".[2]

Ibn Battâl avait dit aussi : " Garder son bon pacte avec les gens dans ce Hadîth c'est lorsque le Prophète (pbsl) donna de la viande aux voisins et aux connaissances de Khadîdja ; accomplissant ainsi les bonnes habitudes de sa femme ".[3]

On reste toujours avec la Mère des croyants Aïcha -que la satisfaction d'Allah soit sur elle- qui nous raconte une autre scène étonnante qui illustre non seulement le fait que le Prophète (pbsl) faisait constamment allusion à Khadîdja ; il élevait son rang et remerciait sa bonne compagnie, mais, il défendait aussi sa mémoire et ne tolérait pas que quelqu'un puisse dire du mal à son sujet. Ainsi, Aïcha nous dit ceci : « Un jour Hala Bint Khouwaylid, la sœur de Khadîdja, demanda la permission d'entrer dans la demeure du Prophète (pbsl). Ce dernier reconnu la voix de Khadîdja et devint nostalgique, car les deux sœurs avaient la même voix, puis il dit : " Ô Allah, c'est Hala !" Alors je devins jalouse et je dis : " Pourquoi tu parles tant d'une vieille femme Qoraychite, dont les deux coins de sa bouche étaient rouges, et qui est morte vieille, tout en sachant qu'Allah te donna une autre meilleure qu'elle". Le Prophète (pbsl)

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (3816 et 3818)-, et Mouslim -H (2435)-.
[2] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahih Mouslim*** (15/202).
[3] ***Charh Ibn Battâl*** (9/216).

fut blessé et lui dit : "Elle fut l’épouse qui a cru en moi quand d’autres m’ont rejeté. Quand les gens m’accusaient de mentir, elle a affirmé ma sincérité. Quand j’ai été abandonné, elle a dépensé sa richesse pour soulager le poids de ma douleur. Et j’ai eu avec elle un garçon [à savoir Al-Qâssim]" ».[1]

Et dans une autre version, réalisant le degré de fidélité et l’amour du Prophète (pbsl) à l’égard de la défunte, Aïcha ajouta : « Je jure par celui qui t’a envoyé avec la vérité, je ne la mentionnerai plus jamais d’une mauvaise façon ».[2] En somme, la plus belle preuve de fidélité c’est l’amour qui dure après la mort de l’un des deux conjoints. Ainsi, après la mort de Khadîdja, le Prophète (pbsl) a dit : «Allah a fait que je ressente de l’amour pour elle ».[3]

Et une autre fois, étant chez Aïcha, le prophète (pbsl) reçut une vieille dame dénommée Oum Zafar, qui était la coiffeuse de Khadîdja, le Prophète (pbsl) lui dit : « Qui est-tu ? ». Elle répliqua : « Je suis Jathâma Al-Mouznia, il lui dit : « Non, tu es Hassâna Al-Mouznia, comment allez-vous ? Qu’est-ce que vous devenez ? ». Elle lui répondit : « Nous allons bien Ô cher Messager d’Allah ».

Quand elle quitta la demeure d’Aïcha, cette dernière dit au prophète (pbsl) : « Pourquoi étais-tu si heureux en recevant cette vieille femme ? ». Il lui dit : « Elle venait chez nous aux temps de Khadîdja, garder son bon pacte avec les gens est un signe de bonne foi ».[4]

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (3821)-, et Mouslim -H (2437)-.

[2] Rapporté par Ahmed -Hadîth (24343)-, et Al-Tabarâni dans ***Al-Mo'jam Al-Kabîr*** -H (17557)-.

[3] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2435).

[4] Rapporté par Al-Hâkim dans son ***Moustadrak*** (1/62), et Al-Bayhaqî dans ***Al-Cho'ab*** (6/517).

Par ailleurs, parmi d'autres preuves qui témoignent de la fidélité envers l'épouse et les ayants droit, le fait de prier et d'invoquer Allah pour leur salut après leur mort. Le Prophète (pbsl) ne se lassait jamais de demander à Allah de pardonner à Khadîdja.[1] Or, cette action est des plus louables, car elle représente un gage de fidélité et de sincérité intarissable ; et celui qui aime le Prophète (pbsl) n'y renoncera jamais.

- **La fidélité envers les compagnons, les amis et les autres personnes lorsqu'ils commettent des fautes ou des maladresses:**

La fidélité n'est pas un privilège attribué à l'épouse seulement, mais c'est plutôt une vertu honorable entretenue par un individu à l'égard de son voisin, son ami, et toute autre personne avec laquelle il a eu une bonne relation ou des moments partagés ensemble.

Mais toute relation entre amis, entre voisins ou entre collègues de travail ou autre n'est pas exempte de moments de divergences ou de maladresses ; car la faute fait partie de notre nature en tant qu'êtres humains. Dès lors, quelle devrait être notre réaction face à ce genre de tracas ? Allons-nous gâcher une longue amitié à cause d'un moment d'inadvertance ? Comment le Prophète (pbsl) se comportait-il à l'égard des personnes qui étaient ses amis lorsqu'ils commettaient des maladresses et des gaucheries ?

Le Prophète (pbsl) avait averti ceux qui oublient la bienfaisance des autres qu'ils auraient l'Enfer comme éternelle demeure. D'ailleurs un jour il était avec ses compagnons en train de leur décrire le Paradis et l'Enfer, et parmi ce qu'il disait on citera ceci : « J'ai dû voir l'Enfer, mais je n'ai jamais vu de plus terribles scènes que celles d'aujourd'hui, la majorité de ses résidents sont des femmes ». Ils répliquèrent : «Pourquoi Ô Messager d'Allah ? ». Il

[1] Rapporté par Al-Tabarâni dans son ***Al-Mo'jam Al-Kabîr***, Hadîth (18555).

dit : « Parce qu'elles sont ingrates ? ». Ils dirent : « Ingrates vis-à-vis d'Allah ? ». Il répondit : « Elles sont ingrates à l'égard de leur époux, elles oublient leurs bienfaisances. Si tu es généreux avec elle sa vie durant, et qu'un jour tu lui fais du tort, elle te dira : " Tu n'a jamais étais bon avec moi" ».[1] Dans ce Hadîth, " Il y a un sermon et une réprimande à l'attention de ceux qui sont ingrats à cause d'un bref changement dans le comportement ou d'une maladresse commise par une personne qui nous est dévouée ; car toute longue relation est parfois maculée par des offenses ou des gaffes qui ne doivent en aucune manière justifier une telle ingratitude ".[2]

Le Prophète (pbsl) était le plus vertueux et le plus magnanime des hommes ; il demandait toujours à ces compagnons de trouver des excuses aux personnes fautives, et il pardonnait toutes les erreurs perpétrées par ceux qui furent bons envers lui ; car il savait que l'être humain n'était pas parfait. En somme, toute cette vertu fait bien entendu partie de ce qu'on appelle garder son bon pacte avec les gens, et qui signifie à son tour être fidèle.

Le Prophète (pbsl) fut magnanime envers son compagnon Hattib Ibn Balta'a lorsque ce dernier avait écrit un message prévenant les Qoraychites de la venue du Messager d'Allah (pbsl) et de son armée pour prendre la Mecque. Le Prophète (pbsl) après avoir appris ce fait, convoqua Hattib et lui dit : « Qu'est ce qui t'a poussé à faire ça ? ». Hattib répondit : « Je n'ai pas apostasié depuis que je me suis soumis, et je ne t'ai jamais trompé. Je voulais avoir chez eux un soutien afin de protéger mes proches et mes biens. D'ailleurs chacun de tes compagnons connaît là-bas un membre de sa tribu qui protège ses proches et son argent, et tu sais que mon écrit ne leur profitera en rien [en renseignements]. Le Messager d'Allah (pbsl) l'avait cru et l'avait excusé en disant : « Il dit vrai, et

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (1052)-, et Mouslim -H (80)-.
[2] ***Al-Montaqâ Charh Al-Mowataâ***, Al-Bâjî (1/454).

ne lui reprochez rien…Ne fait-il pas partie des combattants de Badr ?[1]…Peut-être qu'Allah connaissait bien le for intérieur de ces derniers et leur avait dit :" Faites ce que vous voulez, car je vous ai accordé le Paradis, ou je vous ai pardonné " ».[2]

Al-Tabarî a dit : "On peut dégager de ce Hadîth l'enseignement suivant : si l'émir [ou le chef] s'aperçoit que l'un de ses subordonnés ait commis la faute d'envoyer une lettre aux ennemis de l'islam pour les avertir d'une quelconque entreprise secrète décidée par les musulmans à leur encontre ; et dans le cas où ce subordonné n'est pas célèbre par ses fadaises et ses tromperies envers l'islam et les musulmans, alors, il est permis de lui pardonner comme l'a fait le Prophète (pbsl) avec Hattib".[3]

Par ailleurs, Abou Bakr Al-Siddîq et sa fille Aïcha ont appliqué aussi cette illustre vertu et cette noble qualité envers Mistah et Hassân, qui faisaient partie des gens d'Al-Ifk, mais qui étaient toutefois parmi les premiers à avoir cru au Prophète (pbsl).

Al-Siddîq était bon et généreux envers Mistah et l'entretenait financièrement. Mais quand les gens d'Al-Ifk ont porté atteinte à l'honneur de sa fille Aïcha [et épouse du Prophète (pbsl)], et que Mistah Ibn Othatha était l'un d'eux. Abou Bakr jura alors de ne plus lui donner de pension. Mais lorsqu'Allah rappela les croyants que Mistah fut parmi les premiers à avoir embrassé l'islam : ﴿ Et que les détenteurs de richesse et d'aisance parmi vous, ne jurent pas de ne plus faire des dons aux proches, aux pauvres, et à ceux qui émigrent dans le sentier d'Allah. Qu'ils pardonnent et

[1] La bataille de Badr, aussi appelée Invasion de Safwân, est la première bataille victorieuse des musulmans. C'est la bataille de Mohammed (pbsl) contre le clan qoraychite qui l'avait contraint à l'exil vers Médine, et eut lieu le 17 mars de l'an 624.
[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (3983)-, et Mouslim -H (2494)-.
[3] ***Charh Ibn Battâl*** (5/162).

absolvent. N’aimez-vous pas qu’Allah vous pardonne ? Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux !﴾ *An-Nûr (la lumière), verset 22.* Abou Bakr Al-Siddîq dit alors : « Si, je jure par Allah que j’aimerai qu’il me pardonne ». Ensuite, il rendit la pension à Mistah.[1]

La même chose se passa entre Aïcha, la merveilleuse fille d’Al-Siddîq, et Hassân Ibn Thâbit[2] -que la satisfaction d’Allah soit sur lui- ; car malgré que celui-ci ait eu à proférer des rumeurs totalement infondés sur les mœurs d’Aïcha ; cette dernière n’oublia point qu’il était un très bon louangeur du Prophète (pbsl), et un grand défenseur de l’islam. Ainsi, une fois, elle avait entendu son neveu 'Orwa fustiger Hassân ; elle l’arrêta en disant : « Ô mon tendre neveu, laisse-le ; car il défendait le Prophète (pbsl) ».[3]

Et dans une autre version, 'Orwa avait dit : « Aïcha détestait qu’on insulte Hassân en sa présence ; et elle disait que c’était lui qui avait dit :

Mon père ; mon grand-père et mon honneur
Sont là pour défendre l’honneur de Mohammed[4]

Cette magnanimité et cette clémence envers les maladresses de certaines personnes bienfaitrices faisaient parties des plus nobles qualités que le Prophète (pbsl) enseigna à Al-Siddîq et à Aïcha. Celle-ci l’avait d’ailleurs entendu dire : « Offrez votre pardon aux nobles d’entre vous, sauf pour les peines légales ».[5]

C’est de cette façon que le Prophète (pbsl) exprimait son amour sincère à l’égard de tous les croyants. Et sa vie est aujourd’hui pour nous un modèle à suivre ; car les années et les siècles ne pourront jamais altérer un enseignement béni par Allah.

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2661)-, et Mouslim -H (2770)-.
[2] L’un des poètes du Prophète (pbsl).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (4146)-, et Mouslim -H (2487)-.
[4] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (4141).
[5] Rapporté par Abou Daoud -Hadîth (4375)-, et Ahmed -H (24946)-.

Aussi, Le Prophète (pbsl) reconnaissait la faveur de Mat'im Ibn 'Oday, un mécréant qui, un jour, lui a prêté secours à la Mecque. Et quand les musulmans capturèrent des mécréants après la bataille de Badr, le Prophète (pbsl) dit : « Si Mati'm Ibn 'Oday était encore en vie, et il me demandait ses puants, je les lui donnerais ».[1]

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (4024).

Chapitre IV
Le Prophète (pbsl), artisan de la personnalité musulmane

Section 01 : le genre d'hommes qu'Allah préfère.

Section 02 : faire le bien autour de soi.

Section 03 : le présent [cadeau].

Section 04 : les convenances de celui qui fait un prêt.

Section 05 : préserver la société de la discorde.

Section 01

Le genre d'hommes qu'Allah préfère.

Se vanter de son lignage et faire sa gloire sont les premiers péchés pour lesquels Allah le Très-Haut fut désobéit. Car lorsqu'Allah ordonna à Iblîs [Satan le lapidé] de se prosterner devant Adam ; il refusa de le faire avec dédain et orgueil tout en se vantant de sa noble origine : ﴿ Allah dit : "Qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner quand Je te l'ai commandé ? " Il répondit : "Je suis meilleur que lui : Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile".﴾ *Al-A'rãf, verset 12.*

De nos jours, les gens continuent à se faire gloire de leur rang social et à se vanter de leur lignage ; cet homme par exemple ne donnera pas la main de sa fille qu'à un membre de sa tribu ; car ce dernier est digne de son rang, sans parler qu'il est le descendant d'une noble lignée. Par contre tous les autres prétendants qui ne font partie de la tribu sont considérés comme de la racaille.

Pourtant, le fait de se vanter de son niveau social et de son lignage devant les gens ne fait aucunement partie des fondements de la société musulmane ; et c'est d'ailleurs l'une des caractéristiques de la djahiliya que certains musulmans continuent à pratiquer de nos jours. Le Prophète (pbsl) avait dit : « Ma communauté n'abandonnera pas quatre défauts du temps de la djahiliya : la fierté du niveau social, la diatribe des descendances, l'occultisme, et les lamentations ».[1]

Ainsi, les critères utilisés durant la djahiliya [période antéislamique] pour mesurer la valeur des gens sont ceux du rang

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (934).

social, du lignage, de la fortune et autres critères semblables ; qui sont en réalité que des faveurs octroyés par Allah le Très-Haut qu'on doit plutôt remercier, et qui doivent aussi nous pousser à rester humble et modeste ; au lieu de se vanter devant les gens et être arrogants à leur égard.

Et lorsqu'Allah envoya Mohammed (pbsl) pour guider les gens sur la voie de la droiture ; celui-ci entama sa mission en corrigeant certaines pratiques condamnables de la djahiliya qui étaient répandus dans la société antéislamique, et en établissant la vraie position de l'islam vis-à-vis de la vantardise sur le lignage et le rang social.

Le Prophète (pbsl) nous a informés que tous les hommes sont égaux, car tous sont les enfants d'Adam. En outre, Allah nous a octroyé les mêmes facultés humaines et les mêmes faveurs sans aucune distinction de race ou de couleur : ﴿ Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes choses comme nourriture, et Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures.﴾ *Al-Isrã (le voyage nocturne), verset 70.*

Cependant, il faut savoir que le sort des hommes n'est pas le même, puisque Allah jugera chaque être humain selon ses bonnes actions accomplies durant sa vie : ﴿ Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. ﴾ *Al-Hujurãt (les appartements), verset 13.*

- **Les critères qui évaluent les gens à partir du rang social, du lignage et de la fortune durant la djahiliya :**

Le Prophète (pbsl) méprisait le fait que certaines personnes font gloire de leur lignage et de leur rang social ; et considérait que de telles actions étaient des résidus de la djahiliya. Or, le musulman est censé être au dessus de ce comportement et l'éviter tel que le Prophète (pbsl) nous l'avait conseillé : « Allah vous a ôté le tribalisme de la djahiliya et votre orgueil pour les ancêtres. Or, l'individu est soit un pieux croyant ou une crapule impudique ; et tous les hommes sont les enfants d'Adam, et Adam est fait de la terre. Ne vantez pas votre lignage ; car Allah considère cet acte comme plus bas que le scarabée qui fait rouler de la crotte puante avec son nez ».[1]

Et dans une autre version : « Ne vantez pas vos ancêtres mécréants qui sont morts au temps de la djahiliya. Je jure par celui qui détient mon âme entre ses mains que ce que le scarabée fait rouler avec ses deux fosses nasales [à savoir la crotte] est meilleur que vos ancêtres qui sont morts au temps de la djhiliya ».[2]

Le Prophète (pbsl) "avait comparé ces vantards à des scarabées, et leurs ancêtres qui sont morts durant la période antéislamique à de la crotte, et cette fierté mal placée à l'action de faire rouler la crotte avec son nez. En somme, ceci implique l'une des deux choses suivantes : couper court à ce genre de pratique, ou tomber très bas vis-à-vis d'Allah et être comparé à un insecte comme ce fut décrit dans ce Hadîth ".[3]

Le Prophète (pbsl) ne se lassa jamais de décrier cette pratique absurde, et d'éduquer ses compagnons : « Allah m'a révélé

---

[1] Rapporté par Abou Daoud -Hadîth (5116)-, et Ahmed dans son ***Mousnad*** -H (8519)-.

[2] Rapporté par Ahmed dans son ***Mousnad***, H (2734).

[3] ***'Awn Al-Ma'boud*** (14/17).

que vous devez rester modestes ; pour que personne ne se vante devant personne et que personne n'opprime personne ».[1]

Et lorsque le Prophète (pbsl) a vu que quelques-uns de ses compagnons se vantaient de leur lignage, il s'empressa à les redresser sur le droit chemin. Par exemple, il est de notoriété que le Prophète (pbsl) avait une affection particulière envers Sa'd Ibn Abî Waqqâs Al-Zahriy ; car il faisait partie des Béni Zahra, le clan de la mère du Prophète (pbsl). Ainsi, ce dernier faisait souvent l'éloge de Sa'd en disant : « Voici mon oncle [maternel] ; montrez-moi le votre ».[2]

Cependant, lorsque ses paroles parvinrent à Sa'd, il crut qu'il était favorisé par rapport aux autres. Alors, le Prophète (pbsl) le prévint qu'il faisait une faute et lui montra le mérite des faibles et le rang illustre qu'Allah leur a accordé. Mos'ab Ibn Sa'd Ibn Abî Waqqâs avait dit : « Sa'd croyait qu'il était mieux loti que les autres. Alors, le Prophète (pbsl) l'avertit en disant ceci : "Vous êtes secourus et vous avez votre subsistance grâce aux gens faibles parmi vous" ».[3]

Et dans une autre scène, il parvint aux oreilles de Safia Bint Houyaï que Hafsa Bint 'Omar avait dit à son sujet qu'elle était fille d'un juif ; ce qui la rendit triste et commença à pleurer. Ensuite le Prophète (pbsl) alla chez elle et en la voyant dans cet état, il lui demanda : « Que t'arrive-t-il ? ». Elle lui raconta ce que Hafsa avait dit ; alors, le Prophète (pbsl) la consola en lui disant : « Tu es la fille d'un prophète [elle est de la descendance de Hâroun (Aaron)], ton oncle est un prophète [c'est-à-dire Moïse], et tu es l'épouse d'un prophète [à savoir lui même]. Dis-moi en quoi elle peut se vanter

---

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2865).
[2] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (2752).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2896).

devant toi ? ». Mais, le Prophète (pbsl) ne s'arrêta pas là, il alla voir son autre femme Hafsa et lui dit : « Crains Allah Ô Hafsa ».[1]

Al-Mibâr Kafouri avait dit :"Craindre Allah veut dire craindre son châtiment pour avoir désobéi à ses préceptes ; mais aussi l'obligation d'abandonner ce genre de paroles qui font partie des coutumes de la djahiliya ".[2]

Pour tous ceux qui croient que leur lignage peut être humiliant et insultant ; le Prophète (pbsl) trouva un remède très simple qui consiste à mentionner un illustre et honorable parent, fut ce-t-il très éloigné ; comme c'était le cas avec Safia qui est l'une des descendante très éloignée d'Aaron -que le salut soit sur lui- [environ deux mille ans d'écart]. Car même de nos jours, personne au monde ne peut nier un aussi vénérable parent.

Et une autre fois, le Prophète (pbsl) entendit deux hommes se quereller au sujet de leur lignée. L'un des deux avait dit à l'autre : « Je suis Untel fils d'Untel, Et toi, qui es-tu, puisses-tu être privé de ta mère?[3] ». À ce moment, le Prophète (pbsl) s'empressa de corriger la situation et leur dit : « À l'époque de Moïse -que le salut soit sur lui-, deux hommes se vantèrent de la noblesse de leurs généalogies. Puis l'un des deux avait dit à l'autre :" Je suis Untel fils d'Untel [il cita neuf ancêtres], Et toi, qui es-tu, puisses-tu être privé de ta mère?". L'autre répondit : " Je suis Untel fils d'Untel fils de l'islam". Par la suite, Allah révéla à Moïse ceci : " Ô toi qui te vantes de descendre de neuf ancêtres qui sont destinés à l'Enfer, tu en seras le dixième. Quant à toi qui te vantes de descendre de deux ancêtres qui sont destinés au Paradis, tu en seras le troisième" ».[4]

---

[1] Rapporté par Ahmed dans son ***Mousnad***, Hadîth (11984).
[2] ***Tohfat Al-Ahwadhy*** (10/269).
[3] C'est-à-dire, je souhaite la mort de ta mère.
[4] Rapporté par Ahmed dans son ***Mousnad***, Hadîth (20674).

En somme, il est primordial que les gens cessent de se vanter de leur lignage, leur rang social, leur race, leur ethnie, leur couleur de peau ou leur appartenance à tel ou tel pays ; car on est tous les enfants d'Adam, et ce qui fait la différence entre une personne et une autre c'est le degré de notre foi envers Allah le Très-Haut qui honore ses serviteurs de ses faveurs comme bon lui semble.

- **Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux :**

Le Prophète (pbsl) a incité les musulmans à adopter dans leurs vies quotidiennes de nobles valeurs islamiques qui nous rapprocheraient d'Allah, et qui sont en réalité les seuls critères qui nous permettraient de dire que cet homme est meilleur ou pire qu'un autre :

﴿ Ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux.﴾ *Al-Hujurãt (les appartements), verset 13.*

Le Prophète (pbsl) a donné à ce grand principe de l'islam une assise solide à travers ses paroles et ses recommandations qui incitent à la bienfaisance et à l'accomplissement de bonnes actions : « Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne ».[1] Il avait dit aussi : « Le meilleur d'entre vous est celui en qui nous espérons le bien et de qui nous ne redoutons pas le mal et le pire d'entre vous est celui en qui nous n'espérons pas le bien et de qui nous redoutons le mal ».[2] Aussi, il a dit : « Le meilleur d'entre vous est celui qui est le meilleur avec sa femme, et moi je

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (5027).
[2] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (2263).

suis le meilleur d'entre vous avec ma femme ».[1]Il avait dit également : « Le meilleur musulman parmi vous est celui qui a le meilleur caractère s'il est instruit ».[2] Et le Hadîth suivant : « Le meilleur d'entre vous est celui qui donne à manger ou à boire aux nécessiteux ».[3] Il y a dans tous ces Hadîths un appel à faire le bien pour soi et autour de soi ; comme par exemple apprendre le Coran et l'enseigner à d'autres, bien se conduire à l'égard de nos épouses et nos proches, s'abstenir de faire du mal et donner à manger aux pauvres et aux démunis.

Un jour, quelques compagnons du Prophète (pbsl) s'assirent et entamèrent une discussion sur les plus nobles arabes par le lignage. Il faut savoir que ce sujet acquiert une grande importance dans l'imaginaire de l'individu arabe, qui a grandi dans un environnement très particulier où les gens vantent leur classe sociale et leur prestigieuse généalogie. Bref, les compagnons du Prophète voulurent trancher sur ce différend qui les opposait. Donc ils allèrent voir le Prophète (pbsl) et lui posèrent la question suivante : « Ô Messager d'Allah, qui est le plus noble des hommes ? ». Il leur donna une réponse concise et très évocatrice : « Le plus pieux ».

Cependant, les compagnons voulurent avoir une toute autre réponse, celle de savoir qui a le plus noble lignage et le plus illustre rang. Alors, ils lui dirent : « Ce n'était pas ça le but de notre question ! ». Mais, le Prophète (pbsl) voulant incruster les véritables valeurs de l'islam dans le cœur de ses compagnons, il leur rétorqua : « Yousouf [Joseph], était un prophète d'Allah, fils d'un prophète d'Allah [Ishâq ou Isaac], fils d'un prophète d'Allah

---

[1] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (3795).
[2] Rapporté par Ahmed, Hadîth (9720).
[3] Rapporté par Ahmed, Hadîth (23411).

[Ya'koub ou Jacob], fils de l'ami d'Allah [à savoir Ibrahîm ou Abraham] ».

Malgré que le Prophète (pbsl) ait voulu leur dire que les critères de bienfaisance, de foi et de bonté en islam prévalent sur ceux du lignage et du rang social ; ses compagnons lui dirent encore une fois : « Ce n'était pas ça le but de notre question ! ». À ce moment là, le Prophète (pbsl) leur dit : « Le meilleur parmi vous dans la djahiliya sera le meilleur parmi vous dans l'islam s'il est instruit ».[1]

Le juge 'Ayadh a dit : "Les trois réponses du Prophète (pbsl) englobent toutes les caractéristiques de la vraie noblesse, à savoir la dévotion, la prophétie, l'islam et sa jurisprudence ".[2]

Ce genre de scènes se répéta souvent entre le Prophète (pbsl) et ses compagnons, et à chaque fois il insistait sur la prédominance des actions louables et des bonnes mœurs sur le rang social et la généalogie. Ainsi, une fois un bédouin lui demanda : « Qui est le meilleur des hommes ? ». L'envoyé d'Allah (pbsl) lui dit : « Un homme qui a sacrifié et combattu pour la cause d'Allah par son âme et par sa fortune, et un autre homme qui se cloître dans les montagnes adorant Allah et ne fait plus mal au gens ».[3]

Et au cours d'une autre occasion, les sahâba lui posèrent la même question : « Qui est le meilleur des hommes ?». L'Envoyé d'Allah (pbsl) répondait toujours de la même façon : « Le plus parfait des croyants est celui qui a vécu longtemps en ayant la meilleure des conduites ».[4]

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (3353).
[2] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahih Mouslim*** (15/135).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (6494).
[4] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (2330).

Un jour, alors que le Prophète (pbsl) était en train de faire un sermon debout sur sa chaire ; un homme se leva et lui demanda : « Qui est le meilleur des hommes ? ». Le Messager d'Allah ne lui a pas dit que c'était celui qui possédait le plus d'enfants ou la plus grande fortune, ni celui qui détient le plus haut rang ou la plus honorable des lignées. Non, loin de là, il dit simplement : « Le meilleur des hommes est celui qui est le plus instruit, le plus pieux, celui qui ordonne d'accomplir des actes louables et qui interdit de commettre des actes répréhensibles et celui qui rend visite à ses proches ».[1] La noblesse, la magnificence et la distinction auprès d'Allah sont basées sur la foi, la dévotion et les bonnes actions.

Le Prophète (pbsl) fut envoyé par Allah dans une société empreinte d'ignorance et où certaines pratiques dégradantes étaient monnaie courante. Alors, il voulut changer ces mœurs avec sérénité, sagesse et perspicacité. Et il a réussi à bouleverser ce qui était considéré comme impossible à corriger.

Parmi les valeurs islamiques nouvelles que le Prophète (pbsl) a voulu instaurer : sa recommandation faite à celui qui veut se marier à une femme sans pour autant basculer dans les transgressions de la djahiliya, il avait dit à ce sujet : « On demande la main d'une femme pour quatre raisons : ses biens, sa noblesse, sa beauté et son degré de religion. Choisis celle qui est pieuse, tu seras gagnant ».[2] Ce Hadîth veut dire :" Qu'il est plus convenable pour celui qui a un caractère viril d'être conforme à la religion dans toutes les actions qu'il entreprend, y compris celui du mariage. D'ailleurs c'est la raison pour laquelle le Prophète (pbsl) nous incita à se marier à une femme pieuse. Et dans un autre Hadîth cité par Abdallah Ibn 'Amrou, le Prophète (pbsl) avait dit : « Ne vous

[1] Rapporté par Ahmed, Hadîth (26888).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (5090)-, et Mouslim -H (1466)-.

mariez pas à des femmes pour leur beauté, car il se peut qu'elle soit la cause de leur perdition. Et ne le faites pas pour leur argent, car il se peut qu'il les rende tyranniques. Mais faites le plutôt pour leur degré de religion. Ainsi, une épouse pieuse même si elle est noire est préférable pour vous ".[1]

En outre, dans une autre leçon pratique, le Prophète (pbsl) enseigna à ses compagnons de préférer les gens selon les critères établis par Allah, et selon lesquels le noble et le pauvre se tiennent sur le même piédestal ; et ce qui les démarquera c'est leur dévotion vis-à-vis d'Allah. Un jour, le Prophète (pbsl) s'assit entre ses compagnons. Puis, un homme passa devant eux. Alors, le Prophète (pbsl) demanda à l'un de ses compagnons : « Que penses-tu de cet homme ?[2] ». L'autre répondit : « Un gentilhomme qui fait partie de la noblesse ; d'ailleurs si ce dernier demande une femme en mariage, il est préférable de la lui donner, et s'il intercède en faveur d'une autre personne, il est préférable aussi d'accepter son intercession ». Après quoi, le Prophète (pbsl) garda le silence.

Peu de temps après, un autre homme passa à côté d'eux. Alors, le Prophète (pbsl) demanda une seconde fois : « Et que penses-tu de cet homme ? ». L'autre répondit : « Ô Messager d'Allah, cet homme est l'un des musulmans démunis ; d'ailleurs si ce dernier demande une femme en mariage, il est préférable de ne pas la lui donner, et s'il intercède en faveur d'une autre personne, il est préférable aussi de ne pas accepter son intercession. De plus, s'il dit quelque chose, il est utile de ne pas l'écouter ». À ce moment, le Prophète (pbsl) répliqua : « Ce dernier est meilleur que la terre entière et tout ce qu'elle peut contenir ». Cependant, dans la version rapporté par Al-Rouyânî, l'homme démuni qui passa devant le

---

[1] ***Fath Al-Bârî*** (9/135), et le Hadîth fut raconté par Ibn Majah, H (1859).

[2] Dans cette version le nom de l'homme n'a pas été cité ; mais dans une autre version il s'agit d'Al-Aqra' Ibn Hâbis ou de 'Oyayna Ibn Hisn.

Prophète (pbsl) s’appelait Jo'ayl : « Jo'ayl est meilleur que la terre entière et tout ce qu’elle peut contenir ».[1]

Jo'ayl Ibn Sorâqa Al-Dhimriy était parmi les musulmans pauvres, il était un homme bon et pieux mais il avait un aspect laid. Il fut aussi parmi les premiers à embrasser l’islam, et participa avec le Prophète (pbsl) à la bataille d’Uhud.[2]

Ibn Hijr a dit : "Ce Hadîth mentionne le degré élevé de ce Jo'ayl, et que la noblesse fondée uniquement sur la vie en ce bas monde ne laissera aucune trace. Tandis que le plus important réside dans la vie de l’au-delà. Ainsi, celui que la vie n’a pas été tendre à son égard, peut espérer beaucoup mieux dans l’au-delà à condition d’être pieux et bienfaisant ".[3]

Le Prophète (pbsl) a tenu à instaurer les grandes valeurs de l’islam dans la société musulmane selon le principe de la dévotion loin du péché qui consiste à vanter son lignage, son rang social, sa fortune ou sa couleur de peau ; car on est tous égaux auprès d’Allah, et il n’y a aucune différence entre un blanc et un noir, un riche et un pauvre : « Allah ne regarde pas vos aspects ou vos fortunes ; mais il regarde plutôt vos cœurs et vos actions ».[4]

Durant de longues années, le Prophète (pbsl) montra à ses compagnons des exemples concrets de musulmans pauvres et faibles, mais qui sont supérieurs aux riches et à ceux qui ont un rang social élevé grâce à leurs bonnes actions et à cause du fait qu’ils ont embrassé l’islam avant les autres ; par exemple, le Prophète (pbsl) enterra les martyrs d’Uhud par paires, et il demandait toujours qui des deux connaissait mieux le Coran. Et quand on lui désignait l’un

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (5091).
[2] Voir : ***'Omdat Al-Qârî*** (29/225).
[3] ***Fath Al-Bârî*** (11/278).
[4] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2564).

des deux, il le mettait en premier dans la tombe, l'honorant ainsi pour sa dévotion vis-à-vis d'Allah le Tout-Puissant.[1]

La préférence pour les gens du Coran n'est pas limitée aux morts dans leurs tombes. Mais c'est surtout une préférence dans ce bas monde avant d'aller dans l'au-delà. Le Prophète (pbsl) donnait toujours en priorité des responsabilités de commandement à celui qui connaissait mieux le Coran ; comme ce fut le cas avec Ibn Oum Maktoum Al-Dharîr, auquel le Prophète (pbsl), lors de ses voyages, lui donnait la responsabilité de Médine, car il disait toujours : « Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et l'enseigne ».[2]

Ecoutant maintenant une autre histoire racontée par Abî Horayra sur le même thème : « Avant d'envoyer l'un des escadrons en reconnaissance, le Prophète (pbsl) a demandé à chaque homme de réciter ce qu'il savait du Coran. Ainsi, vint le tour du plus jeune d'entre eux, et le Prophète (pbsl) lui demanda : « Qu'as-tu appris comme paroles d'Allah ? ». Le jeune homme répondit : « J'ai appris par cœur ceci et cela et sourate Al-Baqarah ». Le prophète (pbsl) lui demanda alors : « Tu as appris sourate Al-Baqarah par cœur ? ». L'autre dit : « Oui ». « Pars, tu es leur chef [commandant] ».[3] Son jeune âge ne l'avait pas empêché d'obtenir la confiance du Prophète (pbsl), car il avait glorifié le Livre d'Allah.

Un jour, avant de devenir musulman ; Abou Sofiane, le chef de Qoraych, passa devant un groupe de personnes parmi lequel se trouvaient Salmân et Sohayb et Bilâl, qui lui dirent en le voyant : « Nous jurons par Allah que ses épées n'ont pas encore tranché suffisamment de têtes ennemies ».

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (1343).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (5027).
[3] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (2876).

Abou Bakr ayant entendu cela, eut pitié d'Abou Sofiane, et les réprimanda en disant : « Comment osez-vous dire une telle chose au cheikh de Qoraych et son chef ? ». Puis il alla voir le Prophète (pbsl) et lui raconta la scène. Mais ce dernier lui dit : « Ô Abâ Bakr, peut-être que tu les as mis en colère ; et si c'est le cas, tu as provoqué la colère d'Allah ».

Affolé par ce qu'il avait entendu du Prophète (pbsl), Al-Siddîq accéléra le pas pour rattraper ces faibles qu'Allah aime tellement. Et une fois devant eux, il leur dit : « Ô mes frères, vous ai-je mis en colère ? ». Ils répondirent : « Non, et qu'Allah te pardonne Ô frère ».[1]

Al-Nawawi a dit : " Cette histoire se passa à l'époque où Abî Sofiane était mécréant, plus précisément durant la trêve issue du traité de Houdaybiya. Il y a dans ce Hadîth une préférence visible envers Salmân et ses compagnons, l'obligation de ne pas contrarier le cœur des faibles et des gens pieux, les honorer et les traiter avec bonté ".[2]

Le Prophète (pbsl) avait averti ses compagnons que la pauvreté et l'indigence ne sont pas un déshonneur quelconque, bien au contraire ils peuvent devenir un moyen de salut dans l'au-delà. D'ailleurs, les pauvres seront les premiers à accéder au Paradis bien avant les riches : « Les Mohâjirînes démunis précéderont les riches au Paradis le Jour de la Résurrection de quarante automnes ».[3] C'est pour cette raison que le Prophète (pbsl) invoquait Allah en disant : « Ô Allah, donnez moi une vie de pauvre, et faites moi mourir en pauvre, et que je puisse être le Jour de la Résurrection avec les pauvres ».[4] "Le Prophète (pbsl) a voulu montrer sa

---

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2504).
[2] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahih Mouslim*** (16/66).
[3] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2979).
[4] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (2352).

modestie et le fait qu'il avait tant besoin d'Allah, afin que sa nation puisse ressentir cette humilité et ainsi se préserver de l'arrogance et l'orgueil. Il voulait ainsi attirer l'attention sur le rang distingué qu'ont les pauvres auprès d'Allah ".[1]

Certains de ceux qu'on méprise à cause de leur indigence et leur dénuement sont meilleurs que beaucoup d'autres qu'on célèbre et pour qui on se hâte à donner nos filles comme épouses : « Il y a des gens aux cheveux ébouriffés, poussiéreux, repoussés aux portes, Et s'ils demandaient quelque chose en jurant par Allah, Allah accepterait leurs demandes ».[2] Et dans une autre version : « Voulez-vous que je vous informe sur le plus mauvais des gens ? Le coléreux et l'arrogant. Et Voulez-vous que je vous informe sur le meilleur des gens ? Le plus faible et le plus pauvre, s'il demandait en jurant par Allah, Allah accepterait ses demandes ».[3]

Al-Nawawi a dit : " L'expression 'repoussés aux portes' veut dire qu'il n'a aucune valeur auprès des gens qui d'ailleurs le chassent et l'expulsent par mépris. Mais si ce miséreux demandait à Allah une faveur ; Allah la lui donnera, et ainsi il l'honorera ; car les indigents ont une place privilégiée auprès d'Allah, même si auprès des gens, ils sont honnis ».[4]

Les compagnons du Prophète (pbsl) ont bien compris cet enseignement admirable, et ils l'adoptèrent comme un mode de vie. Ainsi, dans tout ce qui concerne leur quotidien, ils cédaient la place au plus pieux et au plus vertueux d'entre eux ; même s'il s'agissait d'un pauvre, d'un esclave ou d'un serviteur. D'ailleurs, ce fut le cas "lorsque les premiers Mohâjirînes arrivèrent à 'Osba [un lieu à

---

[1] ***Tohfat Al-Ahwadhy*** (7/16).
[2] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2622).
[3] Rapporté par Ahmed, Hadîth (22947).
[4] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahih Mouslim*** (16/175).

Kobaâ] avant l'arrivée du Prophète (pbsl), Sâlim le serviteur d'Abî Houdhayfa était leur imâm pour les prières, car il était celui qui connaissait le mieux le Coran".[1] Donc, sa modeste généalogie ne l'empêchait pas devancer les plus nobles arabes et devenir leur imâm pour le plus sacré des devoirs religieux qui est la salât [la prière].

Et après l'arrivée du Prophète (pbsl) à Médine, il choisissait souvent Sâlim pour faire la prière, car il connaissait le mieux le Coran ; malgré que parmi les sahâba figurait Abou Bakr, 'Omar, Abou Salma, Zayd, et 'Amir Ibn Rabî'a.[2]

Aussi, 'Omar Ibn Al-Khattâb reconnaissait le mérite et le rang de Bilâl [l'Abyssin noir], et le fait qu'il embrassa tôt l'islam ; mais aussi les tortures qu'il avait subi pour sa religion. Il disait souvent : « Abou Bakr est notre chef qui a affranchi notre chef [à savoir Bilâl] ».[3]

Et lorsque 'Omar installa l'administration, et fixa des salaires aux gens, il ne donna aucune importance au lignage ou au rang social. Donc, ceux qui embrassèrent tôt l'islam et étaient proches du Prophète (pbsl), il leur octroyait un plus grand salaire. Ainsi, les premiers Mouhâjirînes percevaient cinq mille, et les Ançârs quatre mille. Quant aux épouses du Prophète (pbsl), elles obtenaient douze mille, puis il payait les autres selon leur mérite, leur connaissance du Coran et leur djihâd dans le sentier d'Allah.[4]

Par contre, il octroyait trois mille aux jeunes compagnons du Prophète (pbsl), tel qu'Abdallah Ibn 'Omar, qui d'ailleurs le reprocha à son père : « Ô père, tu m'as octroyé trois mille, tandis que Osama Ibn Zayd tu lui as octroyé quatre mille. Pourtant, j'ai

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (7563).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (7175).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (3754).
[4]Rapporté par Ibn Sa'd dans ***Al-Tabaqât*** (3/226).

assisté à plus d'événements au côté du Messager d'Allah (pbsl) que Zayd ne l'avait fait ». Mais 'Omar expliqua à son fils la cause en disant : « Parce que le Prophète (pbsl) aimait Zayd[1] [le père d'Osama] plus que ton père, et il aimait Osama plus que toi. Alors, j'ai préféré l'amour du Prphète (pbsl) au mien ».[2]

Ainsi, il est de notre devoir de réviser avec honnêteté tous nos concepts et nos critères, et essayer de suivre les enseignements de notre tendre Prophète (pbsl) au lieu d'appliquer encore de nos jours certains critères datés de la djahiliya, qui nous poussent à préférer tel ou tel individu en se basant sur les notions éphémères de ce bas monde ; à savoir la race, la nationalité, la couleur de peau ou l'ethnie.

---

[1] Il fut le serviteur du Prophète (pbsl).

[2] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (3813).

Section 02

Faire le bien autour de soi.

Faire le bien autour de soi est une belle qualité et un comportement très méritoire. Parmi les exemples qu'on peut citer pour illustrer cette vertu, il y a le fait d'aider à résoudre les affaires des autres, leur être utile comme leur apporter de la nourriture et de l'eau et payer leurs dettes, ou réconcilier deux personnes qui se sont querellées, ou intercéder en faveur d'une personne et toute autre faveur dont les gens ont besoin.

Résoudre les problèmes d'autrui est une noble vertu pratiquée par tous les prophètes. Dès lors, Allah a demandé a son Messager Mohammed (pbsl) et à tous les croyants de les imiter : ﴿Voilà ceux qu'Allah a guidés : suis donc leur direction.﴾ *Al-An'ãm (les bestiaux), verset 90.*

Les prophètes -que le salut soit sur eux- étaient les personnes les plus utiles pour toutes les créatures d'Allah. Citons Moussa [Moïse] qui un jour apporta de l'eau à deux femmes de la tribu de Madyan[1] : ﴿ Et quand il fut arrivé au point d'eau de Madyan, il y trouva un attroupement de gens abreuvant [leur bêtes] et il trouva aussi deux femmes se tenant à l'écart et retenant [leurs bêtes]. Il dit : "Que voulez-vous ? " Elles dirent : "Nous n'abreuverons que quand les bergers seront partis; et notre père est fort âgé".۞ Il abreuva [les bêtes] pour elles, puis retourna à l'ombre et dit : "Seigneur, j'ai grand besoin du bien que tu feras descendre vers moi".﴾ *Al-Qasas (le récit), verset 23,24.*

[1] Les deux femmes en question étaient les filles du prophète Cho'ayb.

Quant à 'Issa [Jésus], il disait souvent de lui-même : ﴿ Où que je sois, Il m'a rendu béni ﴾ *Maryam (Marie), verset 31.*

Le Prophète (pbsl) était extrêmement serviable avec les gens ; et puis en sa qualité de Sceau des prophètes, il ne pouvait en être autrement. D'ailleurs, on demanda une fois à Aïcha -que la satisfaction d'Allah soit sur elle- ceci : « Le Prophète (pbsl) faisait-il parfois la prière tout en étant assis ? ». Elle répondit : « Oui, après que les gens l'eurent épuisé [par leurs nombreuses demandes] ».[1]

La Mère des croyants Khadîdja l'avait décrit au début de sa mission en tant que prophète comme suit : « Sache qu'Allah ne te fera jamais un affront ; car tu rends visite à tes proches, tu aides le faible, tu donnes au pauvre, tu offre l'hospitalité à l'invité et tu soutiens les actions louables ».[2]

Ainsi, le Prophète (pbsl) est pour nous un symbole d'abnégation et de dévouement envers les gens, et il avait dit : « La personne la plus proche d'Allah est celle la plus serviable avec les gens ; et Allah considère la meilleure des actions celle qui fait pénétrer du bonheur dans le cœur d'un musulman, qui lui ôte un tourment, le soulage d'une dette, ou apaise sa faim. Et sachez que je préfère rendre service à un frère que de se retirer du monde dans cette mosquée pendant un mois [à savoir la mosquée de Médine]…et celui qui aide son frère jusqu'à ce qu'il trouve une solution, Allah le soutiendra le jour ou beaucoup fléchiront ».[3]

Une fois, une femme est venu voir le Prophète (pbsl) en ayant un service à lui demander, elle lui dit : « Ô Messager d'Allah, aide-moi à régler certaine affaire ». Le Prophète (pbsl) ne s'irrita

---

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (732).

[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (4)-, et Mouslim -H (160)-.

[3] Rapporté par Ibn Abî Al-Dounyâ dans Qadha Al-Hawâïj, et Al-Albâni améliora son isnâd dans ***Al-Silsila Al-Sahîha***, Hadîth (906).

point à cause de sa légèreté d'esprit, bien au contraire, il lui répondit : « Ô mère d'Untel, dis-moi quel chemin emprunter pour que je puisse t'aider ». Ainsi, il l'accompagna et ne se sépara d'elle qu'une fois toutes ses affaires réglées.[1]

Abdallah Ibn Abî Awfâ avait aussi décrit le Prophète (pbsl) en disant : « Il invoquait énormément Allah, évitait de dire des futilités, prolongeait la prière, abrégeait les sermons, et n'avait aucune répulsion à marcher avec une veuve ou un miséreux afin de résoudre leurs difficultés ».[2]

- **Le mérite de faire le bien autour de soi:**

Le Prophète (pbsl) nous incita à rendre service aux gens, car c'est un acte de foi indiscutable dont on a besoin ici-bas et dans l'au-delà. Par ailleurs cette vertu permet de résoudre les tourments et les difficultés des autres. Le Prophète (pbsl) a dit : « Celui qui porte assistance à son frère, Allah lui portera assistance ; et celui qui soulage un musulman d'une peine, Allah lui soulagera l'une des peines du Jour de la Résurrection ; et celui qui ne dévoile pas un musulman [devant les gens], Allah ne le dévoilera pas au Jour de la Résurrection ».[3]

Notre meilleur modèle Mohammed (pbsl) nous informe que faire du bien autour de soi nous évitera une mort affreuse, chose très répandu de nos jours comme celui qui meurt subitement, ou lors d'un accident de la route et bien d'autres effroyables fins : « Les

---

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2326).
[2] Rapporté par Al-Nassâï, Hadîth (1414), et corrigé par Al-Albâni dans ***Michkât Al-Massâbîh***, H (5833).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2442)-, et Mouslim -H (2580)-.

bonnes œuvres évitent les fins tragiques, et la sadaqa [aumône volontaire] éteint la colère d'Allah ».[1]

Le Prophète (pbsl) dépeint ceux commettent de bonnes actions comme étant des clés du bien, et il incite sa nation à se coiffer de cette majestueuse description en disant : « Il y a des gens qui ouvrent les portes du bien et ferment l'accès au mal, et il y en a qui ouvrent les portes du mal et ferment l'accès au bien. Bonheur à celui à qui Allah donna les clefs des portes du bien et malheur à celui à qui il donna les clefs des portes du mal ».[2]

Aussi, l'Envoyé d'Allah (pbsl) racontait à ses compagnons les histoires de plusieurs personnes qui ont accompli certes peu de bonnes actions, mais leurs rétributions furent énormes auprès d'Allah. Parmi eux, il y a l'histoire d'un homme qui débarrassa la route de quelque chose de nuisible : « Tandis qu'un homme marchait, il rencontra sur sa route une branche d'épines qu'il écarta. Ainsi, Allah le remercia et pardonna ses fautes ».[3] Et dans une autre version : « J'ai vu un homme qui se prélassait au Paradis après avoir débarrassé la route d'un arbre qui la coupait et qui faisait du tort aux gens ».[4]

Il leur relata aussi l'histoire d'un homme qui gagna le Paradis car il fit une bonne œuvre envers un animal : « Tandis qu'un homme marchait, il fut assailli par la soif. Il trouva un puits où il descendit et se désaltéra. Mais une fois sorti, il vit un chien mourant de soif ; alors, il se dit à lui-même : "Ce chien a autant soif maintenant que moi il y a juste un instant ". Puis, il redescendit dans le puits et rempli sa bottine d'eau, et il abreuva le chien. Ainsi,

---

[1] Rapporté par Al-Tabarâni dans ***Al-Mo'jam Al-Kabîr***, Hadîth (8014). Et Al-Haythamî améliora son isnâd dans ***Majma' Al-Zawâïd*** (3/115).

[2] Rapporté par Ibn-Majah, Hadîth (237). Et amélioré par Al-Albâni dans ***Al-Silsila Al-Sahîha***, H (1322).

[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2471)-, et Mouslim -H (1914)-.

[4] Rapporté par Mouslim, Hadîth (1914).

Allah le remercia et pardonna ses fautes ». Les sahâba demandèrent au Prophète : « Ô Messager d'Allah, avons-nous dans les bestiaux une récompense ? ». Le Prophète leur dit : « Oui, avec tout animal qui a un foie humide ».[1]

Et le troisième des sauvés est un homme qui prête de l'argent aux gens et qui est patient à leur égard au sujet du remboursement : « Bien avant votre époque, les anges avaient reçu l'âme d'un homme, et ils lui dirent :"As-tu accompli quelques bonnes œuvres ?". Il répondit :"Non". Ils lui dirent :"Rappelles-toi !" Alors, il leur dit :" Je prêtais de l'argent aux gens, et j'ordonnais à mes serviteurs [collecteurs] de prolonger les délais de celui qui a des circonstances difficiles, et d'effacer la dette de celui qui ne pourrait jamais la payer. Or, Allah leur dit : " Effacez ses péchés ". Et dans une autre version : " Allah avait dit : "Moi, Je suis plus apte que toi à le faire, effacez tous ses péchés ".[2]

Al-Nawawi a dit : "On trouve dans ces Hadîths le mérite qu'on peut avoir en prolongeant les délais fixés à une personne qui peut avoir des difficultés à s'acquitter de sa créance, ou en lui effaçant une partie, ou même la totalité de sa dette s'il ne peut pas le rembourser. De plus, aucune bonne action n'est à négliger, aussi dérisoire qu'elle semble l'être ; car elle peut devenir source du bonheur et de miséricorde".[3]

Le Prophète (pbsl) insiste sur l'importance de faire du bien pour soi et autour de soi. Chaque membre du corps humain doit accomplir sa part de bonté et de générosité envers les autres ; car c'est aussi un droit qu'Allah a sur nous. L'Envoyé d'Allah (pbsl) a dit : « Tout homme en bonne santé a l'obligation de faire une

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2466)-, et Mouslim -H (2244)-.
[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2077)-, et Mouslim -H (1560)-.
[3] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahih Mouslim*** (10/224).

sadaqa[1] ; chaque fois qu’il aide un homme en le portant sur sa monture ou en l’aidant à porter son fardeau est une sadaqa, toute bonne parole qu’il prononce et chaque pas qui le mène vers la prière est une sadaqa, et lorsqu’il montre le chemin à un autre c’est aussi une sadaqa ».[2]

Ainsi, faire le bien autour de soi est considéré comme une aumône profitable aux autres et à nous ; mais c’est aussi remercier Allah qui nous a donné autant de faveurs ; parmi lesquelles cette capacité de faire le bien. D’après Abî Moussa Al-Ach'arî, le Prophète (pbsl) avait dit : « Tout musulman a l’obligation de faire une aumône ». Ils lui dirent alors : « Ô Messager d’Allah, et celui qui n’en trouve pas ? ». Il répondit : « Qu’il travaille avec ses mains, il pourra ainsi en profiter et faire profiter les autres ». Ils lui dirent une seconde fois : « Et s’il n’en trouve pas [du travail] ? » Il rétorqua : « Qu’il aide un infirme affamé ». Ils lui dirent : « Et s’il ne le trouve pas ? ». Alors il dit : « Qu’il fasse le bien, et s’abstient de faire le mal ; car ceci est considéré comme une aumône ».[3]

Et dans un autre Hadîth, le Prophète (pbsl) avait dit : « Chaque bonne action est une sadaqa ; ainsi, si tu rencontre ton frère avec un visage réjoui, ou que tu lui verses de l’eau de ton seau vers le sien c’est aussi une sadaqa ».[4]

Par ailleurs, faire le bien envers les autres nous permet de préserver la grâce d’Allah qui a décrit les croyants comme suit : ﴿ Ils accomplissent leurs vœux et ils redoutent un jour dont le mal s’étendra partout.۞ et offrent la nourriture, pour son amour [d’Allah], au pauvre, à l’orphelin et au prisonnier,۞ [disant] : “

---

[1] Sadaqa dans ce contexte veut dire semer le bien autour de soi, et cette action est rétribuée auprès d’Allah comme si c’était une aumône.

[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2891)-, et Mouslim -H (1009)-.

[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (1445)-, et Mouslim -H (1008)-.

[4] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (1970).

C’est pour le visage d’Allah que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude.۝ Nous redoutons, de notre Seigneur, un jour terrible et catastrophique”.﴾ *Al-Insãn (l’homme), versets 7-10.*

Lorsqu’Allah a dit : ﴿au prisonnier﴾ il parlait du prisonnier mécréant ; envers qui il nous recommande de le nourrir convenablement. Ibn 'Abbâs avait dit à cet égard : "Les prisonniers étaient à cette époque des polythéistes".

Et Ibn Kathîr ajouta : "Il fut prouvé que le Prophète (pbsl) avait ordonné à ses compagnons après la bataille de Badr d’être généreux avec les prisonniers. Ainsi, ils les faisaient passer avant eux à l’heure du déjeuner".[1]

D’un autre côté, il est de notre devoir de faire revivre la terre afin que les animaux puissent en profiter. Le Prophète (pbsl) avait dit : « Tout musulman qui plante un arbre ou sème un champ et qu’un être humain, un oiseau ou une bête en mangent, se voit inscrire autant d’aumônes ».[2]

Le Prophète (pbsl) était très miséricordieux et plein de bonté envers les animaux, et ses nombreuses tâches ne l’empêchaient pas d’être doux et bienveillant à l’égard de ces créatures. Une fois, un chameau s’arrêta devant le Prophète (pbsl), le fixa du regard, puis quelques larmes lui tombèrent des yeux et posa sa tête sur son épaule. Le Prophète (pbsl) pencha alors la tête et l’oreille vers le chameau et les deux restèrent ainsi un moment. Après quoi, le Prophète (pbsl) posa sa main sur la tête du chameau et nous dit : « Où est le propriétaire de ce chameau ? ». « Me voici, Ô Messager d’Allah », répondit le propriétaire du chameau. Le

---

[1] ***Tafsîr Al-Qorãn Al-Adhîm*** (4/584).

[2] Rapporté par Mouslim, Hadîth (1552).

Prophète (pbsl) lui dit alors : « Ton chameau se plaint de la surcharge de travail et du manque de nutrition!».[1]

- **Faillir à son devoir de faire le bien autour de soi :**

Les bonnes actions varient entre celles qui sont recommandables et celles qui sont obligatoires selon les cas et la nécessité. De ce fait, l'abstention de faire le bien peut causer la perte de l'individu ; c'est pour cette raison que le Coran ne cessa jamais de nous le rappeler et de mettre en garde les négligents et les récalcitrants, car le châtiment d'Allah est grand : ﴿ Malheur donc, à ceux qui prient۝ tout en négligeant [et retardant] leur Salât,۝ qui sont pleins d'ostentation,۝ et refusent l'ustensile [à celui qui en a besoin].﴾ *Al-Mã'oun (l'ustensile), versets 4-7.*

Al-Choukâni avait dit : " Les exégètes ont dit : ﴿l'ustensile﴾ : est un nom qui signifie ce que les gens se prêtent s'échangent entre eux tel : le seau, la hache, et la marmite ; mais aussi des choses qu'on ne peut pas garder pour soi comme l'eau et le sel ".[2]

En outre, au plus profond de l'Enfer et de ses tourments effroyables, on demandera à une catégorie de gens pourquoi ils font partie des suppliciés eternels du Feu. Ils répondront de cette manière :﴿ "Qu'est-ce qui vous a acheminé à Saqar ?"۝ Ils diront : "Nous n'étions pas de ceux qui faisaient la Salât۝ et nous ne nourrissions pas le pauvre.﴾ *Al-Mouddathir (le revêtu d'un manteau), versets 41-44.*

Et dans un autre verset, Allah énumère les péchés des gens du Feu, et parmi ces derniers on trouve :﴿ car il ne croyait pas en

---

[1] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (2549).
[2] ***Fath Al-Qadîr*** (5/712).

Allah, le Très Grand, ۞ et n'incitait pas à nourrir le pauvre.۞ Il n'a pour lui ici, aujourd'hui, point d'ami chaleureux [pour le protéger],۞ ni d'autre nourriture que du pus.﴾ *Al-Hãqqah (celle qui montre la vérité), versets 33-36.*

Ceux qui négligent leur devoir de faire le bien, Allah les blâmera le Jour de la Résurrection. Ainsi, dans le Hadîth Qodoussi[1] suivant, Allah dit le Jour de la Rétribution : « Ô fils d'Adam, Je suis tombé malade et tu ne M'as pas rendu visite. Il dira : Ô Allah, comment puis-je Te rendre visite quand Tu es le Seigneur des mondes? Il dira : Ne savais-tu pas que Mon serviteur Untel était tombé malade, et tu ne l'as pas visité? Ne savais-tu pas que si tu l'avais visité, tu M'aurais trouvé avec lui? Ô fils d'Adam, Je t'ai demandé de la nourriture et tu ne M'as pas nourri. Il dira : Ô Allah comment puis-je Te nourrir quand Tu es le Seigneur des mondes? Il dira : Ne savais-tu pas que Mon serviteur Untel t'a demandé de la nourriture, et que tu ne l'as pas nourri? Ne savais-tu pas que si tu l'avais nourri, tu aurais trouvé la récompense [d'en avoir fait autant avec Moi] ? Ô fils d'Adam, Je t'ai demandé de la boisson et tu ne M'as pas donné à boire. Il dira : Ô Allah comment puis-je Te donner à boire quand Tu es le Seigneur des mondes? Il dira : Mon serviteur Untel t'a demandé à boire, et que tu ne lui pas donné? Si tu lui avais donné à boire, tu aurais sûrement trouvé la récompense [d'en avoir fait autant avec Moi].[2]

Al-Nawawi a dit :"Les Savants ont dit : ' Allah le Tout-Puissant a ajouté la maladie à sa propre Personne dans le but d'honorer l'homme et de le distinguer '. Et ils ont dit : ' la signification de « tu M'aurais trouvé avec lui » est comme suit : tu

---

[1] Les Hadîths Qodoussi (ou Hadith Sacrés) sont les paroles du Prophète Muhammad (pbsl) telles qu'il les a reçues par Allah le Tout-Puissant. On peut aussi dire que c'est les paroles divines hors Coran.

[2] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2569).

aurais trouvé Ma récompense et Mon hospitalité pour toi près de lui ".[1]

Le Prophète (pbsl) confirme dans un Hadîth la banqueroute et la ruine de celui qui néglige de faire le bien. Anas Ibn Mâlik avait rapporté ceci : « L'un des nôtres tomba en martyre durant la bataille d'Uhud, et on remarqua qu'une pierre était attachée à son ventre à cause de la faim. Sa mère enleva la poussière de son visage et dit : "Félicitations mon fils, tu as gagné le Paradis". Mais le Prophète (pbsl) lui dit : " Qu'en sais-tu ? Peut-être qu'il avait prononcé des paroles futiles et répréhensibles, ou ne voulait pas faire de bonnes actions qui ne lui auraient rien coûtées ».[2] Ici le Prophète (pbsl) nous montre que les conversations futiles et l'abstention de faire le bien peuvent être des raisons suffisantes pour ne pas accéder au Paradis. Donc, il s'dressa à tous les croyants, et il ne faisait pas allusion à son compagnon tombé en martyre dans le sentier d'Allah tout en ayant une pierre attachée à son ventre ; car il n'avait pas quoi manger.

Parmi les menaces qu'Allah a proféré à l'encontre de ceux qui négligent d'accomplir de bonnes actions qui ne leur couteraient absolument rien, on citera le Hadîth suivant : d'après Abou Horayra -que la satisfaction d'Allah soit sur lui-, le Prophète (pbsl) avait dit : « Il y a trois catégories de personnes qu'Allah ne regardera pas, auxquelles Il n'adressera pas la parole le Jour du Jugement Dernier ». Parmi ces gens, le Prophète (pbsl) a mentionné : « Celui qui ne donne pas de l'eau dans le désert à un passager malgré qu'il en avait le surplus. Le Jour de la Résurrection Allah dira en face de lui: "Aujourd'hui, Moi également je suis loin de te donner ma grâce

---

[1] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahîh Mouslim*** (16/126).

[2] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (2316)-, et Abou Ya'la -H (3908)-.

comme pendant ta vie tu fus loin de donner le surplus de ce qui n'était pas le produit de ta main" ».[1]

Ibn Battâl a dit : "Il y a châtiment contre celui qui refuse de donner le surplus d'eau dont il dispose. Et ce Hadîth n'englobe pas uniquement le surplus d'eau, mais aussi tout ce dont les gens en besoin".[2]

Par ailleurs, prêter aux voisins des ustensiles ou des outils en cas de besoin c'est aussi faire du bien autour de soi. À ce sujet, le Prophète (pbsl) avait dit : « N'empêchez pas votre voisin de planter une poutre dans votre mur ».[3]

Mais, Abou Horayra constata que certaines personnes après la mort du Prophète (pbsl) délaissèrent son enseignement ; il leur dit alors : « Pourquoi donc vous détournez-vous de cette Sunna ? Par Allah je vous l'inculquerai de force ».

Les Oulémas ont dit : " Tout ce que demande le voisin comme par exemple procéder à l'ouverture d'une porte, acheminer son eau ou réaliser une piste d'accès vers sa maison, et bien d'autres actions. Or, il n'est dans l'intérêt de personne de lui interdire ce qui ne cause aucun tort, ne procure aucun avantage et ne peut être sujet de litige ».[4]

En somme, celui qui néglige de faire le bien autour de soi est sujet à des remontrances ici-bas et aux pires des châtiments dans l'au-delà, surtout s'il est avare de biens non nécessaires pour lui, ou dont les gens ont terriblement besoin.

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2369).
[2] ***Charh Ibn Battâl*** (8/279).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2463)-, et Mouslim -H (1609)-.
[4] ***Al-Montaqâ Charh Al-Mowataâ*** (4/42).

- **Les convenances de faire le bien autour de soi :**

Les bonnes actions d'une personne sont régies par des règles et des convenances qui les préservent ; la première d'entre elles c'est de savoir que l'acte de bonté est un comportement qui nous lie à Allah, et peu importe combien de bonnes œuvres nous accomplissons, il faut toujours remercier Allah ; car toute bonne action même si elle semble dérisoire est grande et acquiert une immense valeur auprès d'Allah : « Préservez-vous du Feu ne serait-ce qu'avec une moitié de datte ».[1]

Jâbir Ibn Salîm Al-Hojaymî avait dit : « Je suis venu voir le Prophète (pbsl) et lui dit :"Ô Messager d'Allah, nous sommes des bédouins ; enseigne-nous quelque chose qu'Allah pourrait nous le rendre utile !". Le Prophète (pbsl) lui donna la réponse suivante : " Ne sous-estime aucune bonne action, même s'il s'agit de verser de l'eau de ton seau vers le récipient de ton frère, ou que tu lui parles avec un visage allègre " ».[2]

Et de la même façon, le Prophète (pbsl) dit aux femmes : « Ô femmes musulmanes, ne méprisez pas ce dont vos voisines vous offrent, même s'il s'agit d'une patte de mouton ».[3] Et dans un autre Hadîth, le Prophète nous conseille d'accepter ce peu et ne pas le sous-estimer : « Si on m'invite à manger une simple patte de mouton, je n'hésiterai pas à accepter. Si on m'offre un jarret de mouton, je l'accepte ».[4]

Ibn Hijr a dit : "Ce Hadîth nous prouve les bonnes vertus du Prophète (pbsl), sa modestie et le réconfort qu'il procure aux gens. Il nous incite aussi à accepter les présents et de répondre

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (1417)-, et Mouslim -H (1016)-.
[2] Rapporté par Ahmed, Hadîth (20110).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2566)-, et Mouslim -H (1030)-.
[4] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2568).

favorablement à celui qui vous invite chez lui, même si on sait qu’il n’y aura pas grand-chose [à manger]".[1]

Et parfois, le Diable nous incite à ne pas faire le bien, sous prétexte que par exemple celui à qui on donnera une aumône n’est peut-être pas un nécessiteux ; ainsi, il peut être un menteur qui a fait de la mendicité un métier. Mais il ne faut pas oublier qu’il y a des gens qui se trouvent vraiment dans le besoin, et qui endossent les fautes commises par les menteurs.

Et afin que le musulman puisse aller au-delà de cet état d’esprit négatif encouragé par les insinuations malfaisantes du Diable, et pour qu’il puisse continuer à faire le bien, nous citerons l’histoire d’un homme qui donna des aumônes à trois personnes qui normalement ne devaient pas en être bénéficiaires. Mais Allah accepta sa sadaqa. L’histoire fut racontée par le Prophète Mohammed (pbsl) qui dit : « Une fois un homme dit : "Je vais faire l’aumône à quelqu’un ". Il sortit, et rencontra un voleur et la lui mit dans les mains. Cependant, les gens lui dirent : "Tu donnes une aumône à un voleur ?!". Le pauvre homme dit alors : " Oh, Allah ! Ai-je vraiment fait ça ; je donnerai une autre aumône pour me rattraper". Il sortit le lendemain de nouveau, et rencontra une femme à qui il lui donna sa sadaqa ; mais cette dernière était une fornicatrice. Et les gens lui dirent : "Cette fois tu donnes ton aumône à une fornicatrice ?!". Le pauvre fut accablé une seconde fois et dit : "Oh, Allah ! Ai-je vraiment fait ça ; je donnerai une autre aumône pour me racheter". Encore une fois, il sortit le lendemain, et rencontra un homme à qui il lui remit l’aumône ; mais celui-ci était riche, ce qui poussa les gens à dire : " Et cette fois-ci tu donnes ton aumône à un riche ?!". Las et affligé, l’homme dit :" Oh, Allah ! Ai-je vraiment été charitable envers un voleur, une fornicatrice et un riche". À la suite de ça, il alla consulter l’avis de

---

[1] ***Fath Al-Bârî*** (9/246).

personnes plus aptes à le conseiller ; ils lui dirent :"Ton aumône envers le voleur peut l'inciter à ne plus voler, et ton aumône offerte à la fornicatrice peut la pousser à recouvrir sa chasteté, tandis que celle octroyé à un riche, elle peut lui servir d'exemple et l'encourager à dépenser aux pauvres ce qu'Allah lui a alloué"».[1]

Ibn Battâl a dit : " Si un homme donne de l'argent comme aumône volontaire avec sincérité et de bonne foi, sa sadaqa sera acceptée à condition que le bénéficiaire soit musulman conformément à ce Hadîth".[2]

Le Prophète (pbsl) nous exhorta à semer le bien autour de soi ; et il nous a prévenu de tout ce qui peut corrompre nos actions et ôter leurs mérites comme le rappel ou le tort ; Allah a dit : ﴿ Ô les croyants ! N'annulez pas vos aumônes par un rappel ou un tort, comme celui qui dépense son bien par ostentation devant les gens sans croire en Allah et au Jour Dernier.﴾ *Al-Baqarah (la vache), verset 264.*

C'est pourquoi Allah aime autant ceux qui cachent leurs aumônes et leurs bonnes actions des regards : ﴿ Si vous donnez ouvertement vos aumônes, c'est bien; c'est mieux encore, pour vous, si vous êtes discrets avec elles et vous les donniez aux indigents.﴾ *Al-Baqarah (la vache), verset 271.* Celui qui est discret dans ses bonnes œuvres obtient l'amour d'Allah le Très-Haut ; et ceci, le Prophète (pbsl) le confirme en disant : « Allah aime les bienfaisants, les pieux et les discrets ».[3] De plus « Il y a sept sortes de personnes qu'Allah couvrira de Son ombre le jour de la Résurrection, où il n'y aura aucune autre ombre que la Sienne ». Et

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (1421)-, et Mouslim -H (1022)-.
[2] ***Charh Ibn Battâl*** (3/423).
[3] Rapporté par Al-Hâkim -Hadîth(1/44)-, et Ibn Majah -H (3989)-.

parmi eux il y a : « Celui qui fait l’aumône de façon si discrète que sa main gauche ignore ce qu’a fait sa main droite ».[1]

- **L’intercession : un acte de bonté**

Parmi les actes de piété qui ne demandent pas de dépenser de l’argent, il y a ce qu’on appelle intercéder en faveur d’une personne afin de l’aider à résoudre ses problèmes. Le Prophète (pbsl) était un illustre intercesseur auprès de beaucoup de personnes. Ainsi, il essayait toujours de soulager les gens de leurs fardeaux et d’atténuer leurs tourments.

Afin d’illustrer cette qualité, voilà l’histoire de Barîra, une servante d’Aïcha qui venait de l’affranchir. Barîra était mariée à un jeune homme du nom de Moughîth qu’elle n’avait jamais aimé. En la libérant de son ancienne servitude le prophète lui laissa le choix entre continuer la vie commune avec son époux ou divorcer. Elle choisit de se séparer de celui qu’on lui avait imposé contre son gré en étant esclave mais Moughîth était resté éperdument amoureux de Barîra et la tradition raconte qu’il la suivait partout, la barbe inondée de larmes intarissables. Le prophète, ému par cette scène, demanda à son oncle Al-'Abâss qui l’accompagnait : «N’es-tu pas étonné de l’amour de Moughîth pour Barîra et de la haine de celle-ci pour lui ?». Al-'Abâss lui proposa alors d’essayer de les réconcilier. C’est ce que fit le prophète (pbsl) qui demanda à Barîra: « Pourquoi ne pas reprendre la vie commune avec Moughîth ? ». Elle répondit : « Est-ce un ordre de ta part, Ô Messager d’Allah ? ». « Je suis là juste pour intercéder en sa faveur » - lui dit-il. Ce à quoi Barîra répondit : « Si c’est ainsi, c’est non, je ne veux plus de lui ».[2]

Le Prophète (pbsl) enseignait à ses compagnons l’acte d’intercéder en faveur des gens et faire la médiation afin de

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (660)-, et Mouslim -H (1031)-.
[2] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (5283).

résoudre leurs difficultés d'une manière pratique. Ainsi, lorsqu'on lui demandait une faveur, il disait : « Intercédez [auprès des autres], vous serez récompensés, et Allah réalisera ce qu'il veut ».[1] Et dans une autre version : « Un homme me demandera une intercession, et je la lui refuserai jusqu'à que vous intercédiez en sa faveur. Ainsi, vous serez récompensés ».[2]

Ibn Battâl a dit : " L'intercession fait partie de la sadaqa et est considérée tel un acte de piété très louable. N'avez-vous pas entendu les paroles du Prophète (pbsl) : 'Intercédez, vous serez récompensés'. Il incita donc sa communauté à essayer de résoudre les difficultés d'autrui. Aussi, quand le Prophète (pbsl) dit : 'et Allah réalisera ce qu'il veut ', cela veut dire que l'intercesseur est récompensé auprès d'Allah, peu importe s'il réussit ou s'il échoue dans sa quête ; le Messager d'Allah n'a-t-il pas dit : « Allah vient en aide à son serviteur tant que ce dernier vient en aide à son frère »[3]".[4]

Mais l'intercession n'est pas toujours louable et méritante auprès d'Allah. Ainsi, il existe une mauvaise intercession ; celle qui est corrompu par les péchés qui suscitent le courroux d'Allah : ﴿Quiconque intercède d'une bonne intercession, en aura une part; et quiconque intercède d'une mauvaise intercession portera une part de responsabilité.﴾ *Al-Nisã (les femmes), verset 85.*

L'imâm Al-Choukânî explique la différence entre les deux intercessions : " La bonne intercession est : la piété et l'obéissance. Et la mauvaise intercession est celle corrompue par les péchés. Ainsi, celui qui intercède dans le but d'être utile et de faire le bien sera récompensé favorablement ; tandis que celui qui intercède de façon condamnable et malhonnête, comme par exemple rapporter de

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (1432)-, et Mouslim -H (2627)-.
[2] Rapporté par Al-Nassâï -Hadîth (2557)-, et Abou Daoud -H (5132)-.
[3] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2669).
[4] ***Charh Ibn Battâl*** (3/434).

calomnies et des médisances, sera châtié selon la portée de ses méfaits ".[1]

La bonne intercession ne cause pas de préjudices dans les biens et les intérêts d'autrui, quant à la mauvaise intercession c'est aussi le fait de réaliser les intérêts de certains au détriment d'autres personnes ; comme par exemple intercéder auprès d'Untel pour qu'il aide Untel à obtenir un poste de travail lors d'un concours de recrutement par exemple ; cet acte est répréhensible car il cause du tort aux autres candidats.

Parmi d'autres intercessions interdites, celles qui font perdre ou spolier les droits des gens ; à titre d'exemple on citera le fait d'intercéder auprès du gouvernant ou du juge, comme ce fut le cas lorsque le Prophète (pbsl) refusa l'intercession d'Osâma Ibn Zayd en faveur de la femme de Béni Makhzoum qui avait commis un vol. Le Prophète (pbsl) lui dit : « Comment oses-tu intercéder pour annuler l'une des interdictions d'Allah ?! ». Et il déclara à la suite de cet évènement, dans un sermon à la mosquée : « Ceux d'antan [les précédentes communautés] ont péri car ils renonçaient à punir le noble lorsqu'il volait, tandis qu'ils s'empressaient de sanctionner le misérable s'il volait. Je jure par celui qui détient mon âme entre Ses mains, si Fatima, fille de Mohammed, s'avérait être une voleuse, je lui couperais moi-même sa main ! ».[2]

Par ailleurs, le Prophète (pbsl) enseigne le musulman à être dévoué et sincère envers Allah lorsqu'il intercède en faveur d'une personne. Ainsi, il nous est interdit d'attendre une quelconque récompense matérielle en retour de notre intercession, ou exiger à l'avenir une faveur de la personne qu'on vient d'aider, ou afin que les gens nous flattent et nous complimentent en vantant notre grandeur et notre bonté. Toutes ces choses éphémères abaissent la

---

[1] ***Fath Al-Qadîr*** (1/743).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (3475)-, et Mouslim -H (1688)-.

véritable récompense qui se trouve auprès d'Allah : ﴿ (disant) : "C'est pour le visage d'Allah que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude.۝ Nous redoutons, de notre Seigneur, un jour terrible et catastrophique".۝ Allah les protégera donc du mal de ce jour-là, et leur fera rencontrer la splendeur et la joie,۝ et les rétribuera pour ce qu'ils auront enduré, en leur donnant le Paradis et des vêtements de soie.﴾ *Al-Insãn (l'homme), versets 9-12.*

Et afin que cet acte puisse rester sincère et exempt de toute convoitise matérielle d'ici-bas, le Prophète (pbsl) avertit l'intercesseur de prendre un quelconque salaire pour son acte : « Celui qui intercède en faveur de son frère et accepte un cadeau en retour, il aura en réalité ouvert l'une des grandes portes de l'usure ».[1]

Et voici une histoire qui illustre très bien le rang élevé de la sincérité et du dévouement : un jour, 'Oday Ibn Hâtim Al-Tâïy, qui était un modèle de générosité, voulu savoir quel fut le mérite de son père durant la djahiliya lorsqu'il faisait beaucoup de bien dans le but d'avoir la reconnaissance des gens. Le Prophète (pbsl) lui rétorqua : « Ton père a voulu réaliser une chose et ce fut le cas ».[2] C'est-à-dire, il a obtenu la reconnaissance et la gratitude des gens, non celle d'Allah.

En somme, faire le bien autour de soi et être utile aux gens sont de nobles vertus qui gonflent notre crédit auprès d'Allah : ﴿ Ô vous qui croyez ! Inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre Seigneur, et faites le bien. Peut-être réussirez-vous!﴾ *Al-Hajj (le pèlerinage), verset 77.* Ceci n'est qu'une goute de l'apport de l'islam à l'humanité ; et on a tellement besoin des enseignements de

[1] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (3541).
[2] Rapporté par Ahmed, Hadîth (1888).

l’islam à une époque où l’égoïsme a dominé les mœurs et corrompu les comportements.

Section 03
Le présent [cadeau]

Le Prophète (pbsl), qui est la plus grande miséricorde d'Allah sur terre, a donné un cadre légal à tout ce qui peu unir les cœurs des musulmans et renforcer leur fraternité et leur entente : ﴿ C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par [l'assistance] des croyants.۞ Il a uni leurs cœurs [par la foi]. Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs; mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage.﴾ *Al-Anfãl (le butin), versets 62,63.*

Parmi les choses qui ouvrent les portes des cœurs et sèment l'amour, l'unisson et la concorde entre les gens c'est bien le cadeau. Le Prophète (pbsl) nous a conseillé de s'offrir des cadeaux mutuellement : « Faites-vous des cadeaux ; car en vérité, ils éloignent la rancune du cœur ». Et il dit dans un autre Hadîth : «Offrez vous des cadeaux, car cela accentuera votre amour les uns envers les autres ».[1]

Quand les gens s'échangent des cadeaux
cela les rapproche les uns des autres.
Les cadeaux sèment en eux l'amour
et les embellissent s'ils les portent.

D'ailleurs, le Prophète offrait et acceptait les présents, Abou Horayra avait dit : « Le Messager d'Allah (pbsl) acceptait les présents et ne prenait pas la sadaqa ».[2]

Ibn 'Abd Al-Bir a dit : " Le Messager d'Allah (pbsl) ne prenait pas l'aumône, et acceptait les présents ; car ils renforcent le sentiment d'amour, de sociabilité et d'affection entre les gens, et ont

---

[1] Rapporté par Ahmed, Hadîth (7997).
[2] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (4512).

aussi un énorme mérite auprès d'Allah, ce qui augmente leurs bienfaits ".[1]

L'envoyé d'Allah (pbsl) a exhorté les musulmans à s'échanger des cadeaux, peu importe leurs valeurs : « Si on m'invite à manger une simple patte de mouton, je n'hésiterai pas à accepter. Si on m'offre un jarret de mouton, je l'accepte ».[2] "Ce Hadîth incite les membres de la communauté musulmane à s'offrir mutuellement des cadeaux, ce qui engendre le renforcement des liens d'amour, d'harmonie et de concorde entre eux. De plus, il ne faut pas sous estimer ou mépriser ce dont on vous offre comme présent ou ce dont on vous sert lors d'une invitation, sinon la personne qui offre risque de s'abstenir de le faire à cause de la dépréciation et du dénigrement de celui qui les reçoit. C'est pourquoi, le Prophète (pbsl) a mentionné la patte et le jarret du mouton uniquement pour donner un exemple frappant au fait qu'il faut accepter tous les types de cadeaux ; car en réalité personne n'oserait offrir une patte et un jarret à son invité ».[3]

Offrir aux autres de petits présents qui ne nécessitent pas un cérémonial contraignant est la preuve d'une affection sincère. Le Prophète (pbsl) a dit : « Ô femmes musulmanes, ne méprisez pas ce dont vos voisines vous offrent, même s'il s'agit d'une patte de mouton ».[4] Et dans une autre version : « Faites-vous des cadeaux ; car en vérité, ils éloignent la rancune du cœur. Et ne méprisez pas ce dont vos voisines vous offrent, même s'il s'agit de la moitié d'une patte de mouton ».[5] "Ce Hadîth nous exhorte à s'échanger des présents même leur valeur est infime ou médiocre ; car cet acte sème l'affection, éloigne la rancœur, établit le bon voisinage et

---

[1] Ibn 'Abd Al-Bir dans ***Al-Istidhkâr*** (6/70).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2568).
[3] ***Charh Ibn Battâl*** (7/88).
[4] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2566)-, et Mouslim -H (1030)-.
[5] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (2130).

ancre l'entraide entre les gens. Aussi, lorsque le présent est simple, cela signifie que l'affection est plus grande, et c'est plus facile pour celui qui offre car il est libre de toute parade contraignante".[1]

Le Prophète (pbsl) nous informa que les présents offerts à autrui font partie des actes les plus louables auprès d'Allah ; et leur mérite équivaut à celui d'affranchir un esclave. Le Prophète (pbsl) a dit : « Quiconque offre un cadeau en argent ou de lait ou indique le chemin à un voyageur ou à un égaré équivaut à affranchir un esclave ».[2]

Après que Maymouna Bint Al-Hârith eût affranchi l'une de ses servantes, le Prophète (pbsl) l'instruit qu'il aurait été préférable qu'elle offrît sa servante à ses proches. Ainsi, la Mère des croyants raconta la scène en disant : « As-tu appris Ô Messager d'Allah que j'ai affranchi ma fille [ma servante]? ». Il lui dit : « Tu l'as fait ? … si tu l'avais offerte à tes oncles, ça t'aurait fait une grande récompense [rétribution] ».[3] "Ce Hadîth reflète l'importance des liens du sang [la famille] et sa prédominance sur l'affranchissement, malgré que ce dernier épargne à l'homme les flammes de l'Enfer et l'aide à surmonter tous ses obstacles".[4]

Et lorsque le prophète (pbsl) cita les quarante qualités qui peuvent faire gagner le Paradis à celui qui les accomplit, il a cité en premier celle qui consiste à offrir une chèvre à une personne pour qu'elle puisse profiter de son lait puis la rendre à son propriétaire : « Il y a quarante qualités dont la plus haute est de donner une chèvre laitière, et quiconque met en pratique l'une de

---

[1] ***Charh Ibn Battâl*** (7/85).
[2] Rapporté par Ahmed, Hadîth (18190).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2592)-, et Mouslim -H (999)-.
[4] ***Charh Ibn Battâl*** (7/111).

ces qualités espérant sa récompense et en croyant à ce qui a été promis, Allah le fera entrer au Paradis ».[1]

L'Envoyé d'Allah (pbsl) a dit aussi : « Le meilleur cadeau est une bête qui met bas et qui donne beaucoup de lait, et la brebis qui nous donne un vase de lait matin et soir ».[2] Le cadeau ici tourne autour de deux sens : "Le premier est de donner à une personne un cadeau qui deviendra sa propriété, et le second c'est de lui prêter une chamelle ou une chèvre pour qu'il profite de son lait ou de son poil, puis il la rend ".[3]

D'un autre côté, le Prophète (pbsl) nous exhorte à offrir à autrui toute chose qui excède nos besoins, comme par exemple un lopin de terre. En ce qui concerne ce sujet, Jâbir -que la satisfaction d'Allah soit sur lui- dit : « Quelques-uns d'entre nous possédaient deux parcelles de terre non entretenues, ils disaient :"Nous allons les louer au tiers, au quart ou à moitié de leurs valeurs". Alors le Prophète (pbsl) leur répondit ainsi : " Celui qui possède une terre, qu'il la cultive ou qu'il la donne à son frère. S'il refuse, qu'il la tienne" ».[4]

Al-Molah Ali Al-Qârî a dit :" Il est évident que l'homme doit profiter de ses biens. À partir de là, celui qui possède une terre, se trouve dans l'obligation de la cultiver pour pouvoir en bénéficier, sinon qu'il la donne à son frère [tout autre musulman] et recevoir de cet acte de générosité beaucoup de mérite. S'il refuse de le faire, alors, qu'il garde la terre pour lui[5] ; et ceci est considéré comme une

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2631).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2629)-, et Mouslim -H (1020)-.
[3] ***Fath Al-Bârî***, Ibn-Hijr (5/243).
[4] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2341)-, et Mouslim -H (1536)-.
[5] C'est-à-dire, il n'a pas le droit de la louer à quiconque.

remontrance pour celui qui possède des biens, mais ne sait pas en profiter".[1]

Quand le Prophète (pbsl) passait par une terre dont l’herbe est exubérante, il dit : « À qui appartient cette terre ? ». Ils répondirent « Untel l’a louée ». Il répliqua : « S’il l’avait offerte, ça aurait été plus profitable pour lui que d’en percevoir un prix de louage donné».[2]

- **Offrir à manger :**

La nourriture fait partie des choses que le Prophète (pbsl) a autorisé à offrir aux autres, qu’ils soient riches ou pauvres. Or, le mérite de cet acte est plus large que celui de la sadaqa, qui est réservée aux pauvres et aux nécessiteux. De ce fait, il est vu tel un acte de bonté et de piété qui rapproche l’homme de son créateur Allah le Très-Haut, et permet d’accéder au Paradis : « Ô gens ! Saluez-vous les uns les autres en abondance, donnez à manger aux autres, combattez les mécréants, vous entrerez au Paradis ». Et dans un autre Hadîth, le Prophète (pbsl) dit : « Il y a au Paradis des chambres dont on regarde l’extérieur de l’intérieur, et l’intérieur de l’extérieur ». Un bédouin se leva et dit : « À qui sont-elles, Ô Messager d’Allah ? ». Il répliqua : « Elles appartiennent à ceux qui ne disent que du bien, qui donnent à manger au autres, qui allongent le jeûne, et qui prient dans les nuits alors que les autres dorment ».[3]

Et lorsque le Prophète (pbsl) entra à Médine, le rabbin juif Abdallah Ibn Salâm[4] dit : « Je me suis mélangé à la foule pour le voir, et après avoir bien scruté le visage du Messager d’Allah (pbsl), j’ai su qu’il n’était pas un imposteur ; d’ailleurs, la première chose qu’il avait dit était : " Ô gens ! Saluez-vous les uns les autres en

---

[1] ***Mirqât Al-Mafâtîh*** (9/433).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2634).
[3] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (1984)-, et Ahmed -H (1340)-.
[4] Il se convertit à l’islam et devint un illustre compagnon du Prophète (pbsl).

abondance, donnez à manger aux autres, vous entrerez au Paradis paisiblement" ».[1]

Et même, lorsque 'Amrou Ibn 'Abssa lui demanda : « C'est quoi l'islam ? ». Le Prophète (pbsl) lui répondit en mentionnant deux grandes qualités, l'une d'entre elles était celle de donner à manger aux autres. Il avait dit : « Dire du bien et donner à manger au autres».[2]

Et une autre fois, un homme est venu voir le Prophète (pbsl) et lui demanda : « Ô Messager d'Allah, quelle est la meilleure des actions ? ». Le Prophète (pbsl) répondit : « Croire en Allah et en Son Messager, participer au djihâd dans le sentier d'Allah et accomplir le pèlerinage [à la Mecque] ». Mais l'homme lui dit : « Tu as trop exigé, Ô Messager d'Allah !». Alors le Prophète (pbsl) ajouta ceci : « Prononcer des paroles douces, donner à manger à autrui, pardonner aux gens et avoir de bonnes vertus ».[3]

De même, lorsqu'un bédouin est venu une fois dire au Prophète (pbsl) : « Enseigne-moi une action qui me fera entrer au Paradis ! ». Ce dernier lui répondit : « Affranchis un esclave [par bonté ou comme acte de pénitence]…offre des présents, aide ou rends visite à un proche qui est ingrat envers toi, et si c'est trop te demander, alors, donne à manger à un affamé et à boire à un assoiffé, commande le convenable et interdis le blâmable, sinon, parle uniquement en bien ».[4]

---

[1] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (2485)-, et Ibn Majah -H (1234)-, et Ahmed dans son ***Al-Mousnad*** -H (23272)-, et corrigé par Al-Albâni dans ***Sahîh Ibn Majah*** -H (1097)-.

[2] Rapporté par Ahmed -Hadîth (18942)-, et corrigé par Al-Albâni dans ***Al-Silsila Al-Sahîha*** -H (551)-.

[3] Rapporté par Ahmed -Hadîth (17385)-, et Al-Haythamî l'avait rendu faible dans ***Majma' Al-Zawâïd*** (1/68).

[4] Rapporté par Al-Bayhaqî dans ***Cho'ab Al-Imân***, et corrigé par Al-Albâni dans ***Michkât Al-Massâbîh***, Hadîth (3384).

Et une autre fois, un homme posa cette question au Prophète (pbsl) : « Quel est le meilleur islam ? ». Le Prophète lui mentionna les vertus suivantes : « Tu donnes à manger aux autres, tu salues celui que tu connais et même celui que tu ne connais pas ».[1] "Ce Hadîth nous exhorte à consoler les gens et attirer leurs cœurs en leur donnant à manger ou en propageant le salut [salutation] ; car il n'y a pas meilleurs moyens que ces deux là pour créer l'amour et l'affection. Par ailleurs, Allah à vanté les mérites de ceux qui donnent à manger à autrui en leur promettant des récompenses distinguées :﴿ et offrent la nourriture, pour son amour [d'Allah], au pauvre, à l'orphelin et au prisonnier ﴾ *Al-Insãn (l'homme), verset 8.* Puis, Il ajouta : ﴿ Allah les protégera donc du mal de ce jour-là, et leur fera rencontrer la splendeur et la joie,۝ et les rétribuera pour ce qu'ils auront enduré, en leur donnant le Paradis et des [vêtements] de soie.﴾ *Al-Insãn (l'homme), versets11, 12*".[2]

Les compagnons du Prophète (pbsl) avaient tellement bien saisi le sens profond de cet acte de bonté, qu'ils entraient fréquemment en compétition pour savoir lequel offrait plus à manger aux gens, et certains ont même été critiqués pour en avoir trop fait : un jour, 'Omar Ibn Al-Khattâb rencontra Sohayb Al-Rumî et lui dit ceci : « Tu aurais été un homme complet, si tu n'avait pas ces trois traits ! ». Sohayb lui demanda : « Lesquels ? ». L'autre lui dit : « On t'avait donné un surnom sans que tu n'aies d'enfants, tu fais partie des Arabes alors que tu es en réalité un Romain, et tu gaspilles beaucoup de nourriture en l'offrant aux autres ». Mais Sohayb lui répondit ainsi : « Quand tu as dit qu'on m'avait donné un surnom sans que j'aie d'enfants, sache que c'est le Prophète

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (12)-, et Mouslim -H (39)-.
[2] ***Charh Ibn Battâl*** (1/63).

(pbsl) qui m'a surnommé Abâ Yahia. Et quand tu as dit que je fais partie des Arabes alors que je suis en réalité un Romain, sache que je suis issu de la tribu de Nimr Ibn Qâssit, et étant petit, les Romain m'ont capturé ; puis, devenant plus grand, j'ai appris mon lignage. Et enfin, quand tu as dit que je gaspille trop de nourriture en l'offrant aux autres, sache que j'ai entendu le Prophète (pbsl) dire : "Le meilleur d'entre vous est celui qui donne à manger aux autres" ».[1]

D'un autre côté, le mérite de cet acte de dévouement augmente lorsqu'on offre de la nourriture aux pauvres et aux indigents, comme par exemple les serviteurs et les domestiques, et le Prophète (pbsl) a dit au sujet de ces derniers : « Vos serviteurs sont vos frères. Allah les a placés sous votre autorité : que celui qui a son frère sous son autorité le nourrisse de ce dont il se nourrit et l'habille de ce dont il s'habille. Ne les chargez pas de tâches trop lourdes, et si vous les en chargez aidez-les ».[2] Une fois un homme est venu se plaindre auprès du Prophète (pbsl) du fait que son cœur était trop dur ; le Messager d'Allah (pbsl) le conseilla en disant : « caresse la tête d'un orphelin et nourrit un pauvre ».[3]

- **Le Prophète (pbsl) et l'échange de présents avec les mécréants :**

On avait dit précédemment que les présents étaient des moyens qui favorisent l'unisson et la concorde entre les gens, et permettent d'ancrer dans leurs cœurs des sentiments d'amour et d'affection, mais aussi d'effacer leurs rancunes et de supprimer leurs animosités ; le Prophète (pbsl) a dit : « Serrez-vous les mains, offrez-vous des cadeaux les uns les autres, aimez-vous les uns les

[1] Rapporté par Ahmed -Hadîth (23411)-, et corrigé par Al-Albâni dans ***Al-Silsila Al-Sahîha*** -H (44)-.
[2] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2545).
[3] Rapporté par Ahmed, Hadîth (7891).

autres, la rancune quittera vos cœurs ».[1] Et "on sait que notre meilleur modèle, à savoir le Prophète (pbsl), acceptait les cadeaux. Dès lors, le bien qu'on acquiert en suivant cette Sunna c'est de dissiper les rancunes des cœurs, et rapprocher les gens".[2]

C'est pour cette raison que le cadeau est prescrit pour le pieux et le licencieux, et même pour le mécréant, qu'il soit combattant ou pacifiste. D'ailleurs, le Prophète (pbsl) offrait et acceptait les cadeaux des polythéistes païens, comme ce fut le cas avec Chosroês [Kisrâ][3]et d'autres rois qui avaient offert des présents au Messager d'Allah (pbsl), et ce dernier les accepta.[4]

En outre, il avait accepté le présent d'Oukidar, roi d'Ayla[5], qui consistait en une mule blanche et une burda[6].[7] Et de la même manière, le gouverneur égyptien Makoukas lui offrit une mule, ou une coupe de verre qu'il accepta aussi.[8]

Ibn Qodâma a dit : " Il est permis d'accepter les présents des mécréants qui nous font la guerre, car le Prophète (pbsl) accepta le cadeau du gouverneur égyptien Makoukas ".[9]

De même, Dhî Yazan, roi de Himyar au Yémen, avait offert au Prophète (pbsl) un joli habit d'une valeur de trente-trois

---

[1] Rapporté par Mâlik dans ***Al-Mowataâ***, Hadîth (1685).
[2] ***Al-Jâmi' li Ahkâm Al-Qorãn*** (13/199).
[3] Roi des perses.
[4] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (1576)-, et Ahmed -H (749)-.
[5] Nord est de l'Arabie Saoudite actuelle.
[6] Une burda est une pièce de tissu, portée par les Arabes sur leurs vêtements depuis la fin de la période préislamique pour se protéger de la rigueur du froid nocturne mais aussi de la chaleur diurne, en faisant fonction d'isolant par rapport aux températures extérieures diurnes et à maintenir la température corporelle à un niveau légèrement supérieur à 36-37 degrés.
[7] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (1482).
[8] Voir Al-Boukhâri -Hadîth (1482)-, et Mouslim -H (749)-.
[9] ***Al-Moghnî*** (9/262), et voir ***Kitâb Al-Amwâl*** d'Ibn Zanjawîh (2/590).

chameaux. Après avoir accepté son présent[1], le Prophète (pbsl) le remercia en lui offrant à son tour un joli habit qui lui coûta un peu plus de vingt chamelles.[2]

Le Prophète (pbsl) fit envoyer à la Mecque un présent, fait de dattes médinoises de la meilleure qualité, destiné à Abî Sofiane [avant sa conversion à l'islam]. Ce cadeau était accompagné d'une lettre dans laquelle le Prophète (pbsl) demandait à Abî Sofiane de lui offrir à son tour des peaux tannées ; demande qu'Abî Sofiane exauça.[3]

Une autre fois, le Prophète (pbsl) offrit un habit très cher à 'Omar Ibn Al-Khattâb, qui à son tour l'offrit à son frère qui résidait à la Mecque et qui était encore en ce temps là un mécréant.[4] "Cet acte est la preuve qu'il est autorisé de rendre visite aux mécréants, d'être bon à leur égard, ou de leur offrir des cadeaux".[5]

Et quand Qottayla Bint 'Abd Al-'Ozâ, qui était mécréante, rendit visite à sa fille Asmaâ Bint Abî Bakr et lui offrit du lait écrémé et du beurre fondu et salé ; cette dernière n'accepta point le présent de sa mère et ne l'invita même pas à entrer chez elle. Alors, Aïcha raconta la scène au Prophète (pbsl), et Allah fit descendre ce verset coranique en guise de réponse : ﴿Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables.﴾ *Al-Mumtahanah (l'éprouvée), verset 8.* Puis, l'Envoyé d'Allah (pbsl) ordonna à

[1] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (4034).
[2] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (4035).
[3] Rapporté par Ibn Zanjawîh dans ***Kitâb Al-Amwâl*** (2/589).
[4] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (886)-, et Mouslim -H (2086)-.
[5] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahîh Mouslim*** (14/39).

Asmaâ d’accepter le présent de sa mère et de la laisser entrer chez elle.[1]

Par ailleurs, lorsqu’on fit égorgé une brebis à l’intention de Abdallah Ibn 'Amr, ce dernier demanda à ses enfants : « Avez-vous donné une part à notre voisin juif ? Avez-vous donné une part à notre voisin juif ? Car j’ai entendu le Prophète (pbsl) dire : " [L’Ange] Gabriel ne cessait de me recommander d’avoir des égards pour le voisin si bien que je crus qu’il allait lui donner le droit à l’héritage ".[2]

Mais, d’un autre côté, il faut savoir que le Prophète refusait les présents de certains mécréants lorsqu’il voyait qu’il était préférable de le faire, ou en fonction de certaines circonstances. C’est justement ce qui s’est passé avec 'Iyâdh Ibn Himâr qui raconta ceci : « J’ai offert une chamelle au Prophète (pbsl) ». Puis ce dernier me dit : « As-tu embrassé l’islam ? ». J’ai dit : « Non ». Alors, il ajouta : « On m’a interdit de prendre les présents des mécréants ».[3]

Al-Nawawi a dit : "Le Prophète (pbsl) acceptait les cadeaux de ceux dont il désirait qu’ils deviennent musulmans, ou de ceux qui pouvaient réaliser un intérêt quelconque en faveur des musulmans et leur offraient à son tour des cadeaux. Par contre, il refusait les présents de ceux qui s’obstinaient dans leur mécréance, ou de ceux qui ne pouvaient rien faire pour les musulmans ; car les cadeaux impliquent l’affection et l’amour…

Al-Tabarî avait dit : « Le Prophète (pbsl) déclinait les cadeaux des mécréants lorsqu’il savait qu’ils étaient destinés à sa propre personne seulement [sans aucun avantage pour les musulmans]…

---

[1] Rapporté par Ahmed, Hadîth (15679).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (6015)-, et Mouslim -H (2624)-.
[3] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (3057).

Al-Qâdhî a dit aussi : «…Le Prophète (pbsl) acceptait les présents des gens du Livre qui étaient chrétiens, comme ce fut le cas avec le gouverneur égyptien Makoukas et les rois syriens. Dès lors, il n’y a pas de contradiction entre ce fait et lorsqu’il dit : " On m’a interdit de prendre les présents des mécréants" ; car il nous a été permis d’accepter les offrandes des gens du Livre et de se marier à leurs femmes, contrairement aux mécréants idolâtres".[1]

- **Les cadeaux interdits :**

Il est essentiel de savoir que le Prophète (pbsl) avait interdit certains types de cadeaux qui pouvaient causer du tort à autrui et leur faire du mal.

On commencera par citer les cadeaux ou l’argent qu’on donne par exemple à seulement quelques-uns de nos enfants, car les préférant aux autres. Même si dans ce cas de figure on crée un lien affectif solide avec l’enfant qui a reçu le présent, toutefois, on cause un préjudice profond dans le cœur des autres enfants, qui vont se sentir lésés et délaissés. On relatera à titre d’exemple l’histoire rapporté par Al-Nou'mân Ibn Bachîr -que la satisfaction d’Allah soit sur eux- qui raconte ce qui suit: « Mon père m’octroya un don ; ma mère, 'Oumarah Bint Rawâha dit: "Je n’accepterai ce don [pour mon fils] que si tu prends le Messager d’Allah (pbsl) à témoin". Il se présenta alors auprès du Messager d’Allah (pbsl) et dit: "Je viens de donner à mon fils de 'Oumarah Bint Rawâha un don ; celle-ci m’a ordonné de te prendre à témoin, Ô Messager d’Allah". Ce dernier lui posa la question suivante: "As-tu donné la même chose à chacun de tes autres enfants ?". Il dit: "Non". Le Messager d’Allah (pbsl) lui dit: "Craignez donc Allah et soyez équitables envers vos enfants". Ainsi Bachîr revint chez lui et récupéra son don.

---

[1] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahîh Mouslim*** (12/114).

Et dans une autre version: Le Messager d'Allah (pbsl) aurait dit : "Ne me prends pas alors à témoin car je ne témoigne pas pour une injustice".

Et dans une troisième version : " N'aimerais-tu pas que tous tes enfants te soient dévoués de la même façon?". Il répondit :"Si". Le Messager d'Allah (pbsl) lui dit : "Alors, ne le fais pas [ne lui donne pas ce don]".[1]

Al-Nou'mân Ibn Bachîr se souvint longtemps de cette leçon magistrale, et après la mort du Prophète (pbsl) il disait aux gens dans ses sermons : « Le Prophète (pbsl) avait dit : " Soyez équitables envers vos enfants, soyez équitables envers vos enfants" ».[2] Il en ressort de ce Hadîth les avantages suivants :"Il nous exhorte à unir les frères et éviter tout ce qui est en mesure de les diviser et de créer des animosités entre eux, ou qui peut les pousser à être désobéissants envers leurs parents… et il nous permet d'un autre côté à avoir des penchants à l'encontre de certains de nos enfants ou nos épouses ; car le cœur a ses raisons, et ce n'est guère par choix intentionnel".[3]

De la même façon, Abou Bakr Al-Siddîq a suivi la voie que son compagnon et illustre Prophète Mohammed (pbsl) avait tracé pour tous les croyants : une fois, il offrit un jardin [une palmeraie] lui appartenant à sa fille et épouse du Prophète (pbsl) Aïcha -que la satisfaction d'Allah soit sur elle-. Et lorsqu'il fut sur son lit de mort, il dit à sa fille : « Ô ma tendre fille, je jure par Allah qu'il ne m'est pas une personne plus chère que j'aimerai voir vivre dans l'aisance après ma mort que toi, et il n'y a pas une personne plus précieuse que je n'aimerai pas voir vivre dans la pauvreté après

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2578, 2650)-, et Mouslim -H (1623)-.
[2] Rapporté par Al-Nassâï -Hadîth (2687)-, et Abou Daoud -H (3544)-, et Ahmed -H (17954)-.
[3] Rapporté par Mâlik dans ***Al-Mowataâ*** (1438), et Al-Bayhaqî dans ***Al-Sounan Al-Koubrâ*** (6/170).

ma mort que toi. Or, je t'avais offert l'équivalant de vingt palmiers lourds et bien garnis en dattes. Certes, si tu les avais coupés et pesés [les grappes de dattes], elles auraient été tiennes ; mais, sache qu'aujourd'hui c'est devenu un héritage, et tu as deux frères et une sœur, alors, partagez-les entre vous selon ce qui est prescrit dans le livre d'Allah ». Aïcha, la fille dévouée et bienveillante, calma l'inquiétude de son père en lui disant : « Ô père, je jure par Allah que si je possède plus que ça, je le partagerai ».[1]

Et parmi les présents interdits, il y a ceux que les fonctionnaires reçoivent de la part de certains coopérateurs ou clients. Dans ce cas précis, ces cadeaux sont en réalité des pots-de-vin et de l'argent illicite ; c'est pourquoi le Prophète (pbsl) avait dit : « Les cadeaux offerts aux fonctionnaires sont un bien acquis par la fraude ».[2]

Al-Tabarâni avait rapporté que d'après Ibn Abbâs un homme offrit à 'Omar Ibn Al-Khattâb -que la satisfaction d'Allah soit sur lui- un gigot de chameau. Ensuite, après un certain temps, il est revenu voir le calife avec un autre homme pour une affaire de litige. Après quoi il dit à 'Omar en essayant de lui rappeler son cadeau : « Ô prince des croyants, donne un jugement tranchant sur ce litige de la même façon qu'on tranche le gigot d'un chameau ». À ce moment là, 'Omar frappa sa cuisse avec sa main et dit : « Allah est Grand, écrivez aux princes des provinces, les cadeaux offerts aux fonctionnaires sont un bien acquis par la fraude ».[3]

Le Prophète (pbsl) désigna Ibn Al-Otabiya Al-Ozdiy afin qu'il collecte l'aumône. Or, une fois après avoir remis la collecte entre les mains du Prophète (pbsl), il dit : « Ceci est pour vous, et

---

[1] Rapporté par Mâlik dans ***Al-Mowataâ*** (1474).
[2] Rapporté par Ahmed -Hadîth (23090)-, et corrigé par Al-Albâni dans ***Sahîh Al-Jâmi' Al-Saghîr***, -H (12977)-.
[3] Rapporté par Al-Tabarânî, et rendu faible par Al-Hâfidh Al-'Irâqî dans ***Faydh Al-Qadîr*** (6/462).

cela m’a été donné comme cadeau ». Le Prophète (pbsl) n’approuva point ces paroles et dit : « Qu’il reste alors assis tranquillement chez lui, et il va voir si on vient lui donner ces cadeaux ou pas. Je jure par celui qui détient mon âme entre Ses mains que celui qui prend un bien illicite, il le portera le Jour de la Résurrection accroché à son cou, que ça soit un chameau qui blatère, une vache qui meugle ou une brebis qui bêle ». Puis, il leva ses mains vers le ciel et dit trois fois: « Ô Allah, ai-je transmis ton message ? ».[1]

Ibn Battâl a dit : " Parmi les cadeaux interdits offerts aux fonctionnaires on peut y ajouter le cadeau offert par un débiteur à son créancier, et dans ce cas précis, le créancier doit soustraire la valeur du cadeau du montant de la dette contractée par le débiteur. De plus, il est interdit d’emprunter toute voie qui permet à celui qui prend de l’argent de favoriser celui qui le lui offre, et de garder l’argent pour soi ".

Quant à Ibn Al-Mounîr, il avait expliqué le passage « Qu’il reste alors assis tranquillement chez lui » par : "la permission d’accepter les présents de celui qui avait l’habitude de les lui offrir bien avant qu’il ne devienne fonctionnaire, mais à condition que le cadeau ne dépasse pas la valeur habituelle".[2]

Et lorsque le Prophète (pbsl) envoya Mo'adh Ibn Jabal au Yémen[3], il le rappela aussitôt et lui dit : « Sais-tu pourquoi je t’ai rappelé ? C’est pour te dire de ne rien prendre [comme présents ou argent] sans mon consentement, car ce sont des biens illicites, et celui qui le fait, il les portera le Jour de la Résurrection accrochés à

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2597)-, et Mouslim -H (1832)-.
[2] ***Fath Al-Bârî*** (13/167).
[3] Pour enseigner les préceptes de la nouvelle religion aux tribus nouvellement converties à l’islam.

son cou. C’est pour cette raison que je t’ai convoqué. Maintenant pars et remplis ta mission ».[1]

Par ailleurs, l’imâm de la justice 'Omar Ibn 'Abd Al-Azîz refusait ce genre de présents ; il disait souvent : « Le cadeau au temps du Prophète (pbsl) était considéré comme tel, mais aujourd’hui, c’est un pot-de-vin ».

Parmi les autres présents interdits, il y a celui que la personne reçoit en échange d’un service rendu, comme par exemple intercéder en faveur d’une personne ou faire une médiation pour une cause louable ; car c’est des actes de bonté qui doivent être entièrement dévoués à Allah et exempts de toute convoitise éphémère d’ici-bas. C’est pourquoi le Prophète (pbsl) avait mis en garde l’intercesseur et le bienfaiteur de prendre une quelconque récompense pour leurs actions : « Celui qui intercède en faveur de son frère et accepte un cadeau en retour, il aura en réalité ouvert l’une des grandes portes de l’usure ».[2] Car " la bonne intercession est louable, et peut devenir obligatoire ; mais si on prend un cadeau en retour, sa rétribution s’évaporera, de la même façon que l’usure fait évaporer le licite ».[3]

De la même manière, les cadeaux qui représentent des choses prohibées dans notre religion sont considérés comme étant des cadeaux interdits, à titre d’exemple, offrir à un homme une montre en or, un habit fait de soie, un verre de vin et ainsi de suite. Un jour, le Prophète (pbsl) rendit un zèbre qu’Al-Sa'b Ibn Jathâma - que la satisfaction d’Allah soit sur lui- lui avait offert après l’avoir chassé. Mais, voyant la tristesse sur le visage d’Al-Sa'b, il lui dit : « J’ai refusé ton présent seulement parce que je fais le pèlerinage ».

[1] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (1335).
[2] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (3541).
[3] ***'Awn Al-Ma'boud*** (9/331).

Ibn Hijr a dit : "Dans ce Hadîth, le Prophète (pbsl) expliqua la raison qui le poussa à refuser le présent d'Al-Sa'b, à savoir qu'il était en pèlerinage ; car le pèlerin ne mange pas un gibier qu'on chasse pour lui. Tandis qu'Al-Mohalab en avait déduit qu'on devait refuser les présents de ceux dont l'argent est illicite ou qui sont injustes".[1]

Récompenser celui qui nous offre des cadeaux:

De la même façon que le Prophète (pbsl) nous conseille d'accepter les présents, il nous exhorte aussi de récompenser ceux qui nous les offrent, surtout les récompenses connues dans nos us et traditions et durant certaines occasions sociales, comme par exemple les cadeaux qu'on offre lors d'un mariage, après la naissance d'un nouveau-né, etc. À cet égard Aïcha avait dit : « L'Envoyé d'Allah (pbsl) acceptait les cadeaux et récompensait celui qui les offre ».[2]

Al-Mohalab a dit : "Il existe deux types de cadeaux : le cadeau offert dans le but de recevoir une récompense en retour, ce qui ressemble fort bien aux procédés de vente, car il y a échange entre deux parties. Et le cadeau offert par pure bonté, dans le but de créer avec les gens des liens d'affection, de solidarité, et récolter ainsi les faveurs d'Allah".[3]

Un jour, un bédouin avait offert un présent au Prophète (pbsl) et attendit que ce dernier lui donne quelque chose en retour. Ce que d'ailleurs le Prophète (pbsl) avait fait, puis il demanda au bédouin : « Es-tu satisfait ? ». Il répondit : « Non ». Alors, le Prophète ne cessa d'augmenter la valeur de la récompense jusqu'à ce que le bédouin soit satisfait. Par la suite le Prophète (pbsl) sentit

---

[1] ***Fath Al-Bârî*** (5/221).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2585).
[3] ***Charh Ibn Battâl*** (7/95).

une certaine gêne pour avoir reçu un cadeau qui nécessitait autant de récompenses, et il dit : « J'ai l'intention de ne plus accepter de dons sauf s'ils proviennent d'un Qoraychite, d'un Ançâri ou d'un Thaqafiy ».[1] Par ailleurs, certains Mâlikites ont déduit de ce Hadîth "qu'il fallait récompenser celui qui nous offre des présents, surtout s'il fait partie de la catégorie de gens qui peuvent demander une récompense, comme les pauvres par exemple et non le contraire [à savoir les riches]. Mais il est préférable de suivre la Sunna du Prophète (pbsl) et d'offrir à celui qui veut qu'on lui offre une récompense plus grande que son don, pas moins l'équivalent de la valeur de son présent".[2]

Le Prophète (pbsl) confirma le principe de récompense dans le Hadîth suivant : « Donnez à quiconque vous demande au nom d'Allah. Répondez à l'invitation de quiconque vous invite. Rétribuez quiconque vous fait un don, si vous ne trouvez pas les moyens de le rétribuer, priez pour lui ».[3]

Cependant, il n'y a aucun doute sur le fait que le présent le plus vertueux est celui qu'on offre aux gens sans rien attendre en retour, et à travers lequel on veut obtenir les grâces et les faveurs d'Allah, comme ce fut jadis le cas avec le Prophète (pbsl). Jâbir nous raconte l'anecdote suivante qui illustre à la perfection la générosité du Prophète (pbsl) : un jour, nous étions en voyage tous les deux, et en cours de route il m'acheta un de mes chameaux ; mais il me laissa l'utiliser jusqu'à ce que nous arrivions à Médine où il me paya sa valeur.

Une fois la transaction terminée, chacun prit son chemin. Ensuite, j'ai aperçu le Prophète (pbsl) revenir vers moi ; alors j'ai cru qu'il avait changé d'avis au sujet de l'achat du chameau ; mais à

---

[1] Rapporté par Ahmed, Hadîth (2682).
[2] ***Tohfat Al-Ahwadhy*** (6/73).
[3] Rapporté par Ahmed, Hadîth (5342).

mon grand étonnement il me rendit le chameau et me dit : « Il est à toi ».

Jâbir continua son récit en disant : « Après cela, j’ai rencontré sur ma route un juif et je lui racontais toute l’histoire, il s’étonna et me dit :" Il t’a acheté le chameau, et il t’a payé pour enfin de compte te le rendre ?!". Je lui dis : "Oui, tout à fait".

Mais pourquoi s’étonner quand on sait que les vertus du Prophète (pbsl) et ses hautes qualités morales lui ont été directement inculquées par Allah le Très Miséricordieux.

Section 04
Les convenances de celui qui fait un prêt.

Les gens auront toujours besoin de s'entraider les uns les autres ; c'est pourquoi une personne dans le besoin est amenée parfois à emprunter de l'argent à une autre personne pour pouvoir résoudre ses problèmes, après quoi il le lui rend. De cette manière, l'emprunteur se trouve soulagé de l'étau qui l'étreignait, et le prêteur participe à la joie de son frère et s'accorde les grâces d'Allah.

Allah nous créé sur cette terre pour nous soumettre à des épreuves multiples ; dès lors, il y a ceux qui sont soumis à de rudes épreuves comme la pauvreté, le dénuement et la misère, et d'autres qui sont éprouvés par la richesse, l'aisance et l'opulence : ﴿ Toute âme doit goûter la mort. Nous vous éprouverons par le mal et par le bien [à titre] de tentation. Et c'est à Nous que vous serez ramenés.﴾ *Al-Anbiyaã (les prophètes), verset 35.*

Ainsi, ceux qui vivent dans l'opulence et l'aisance sont obligés de remercier Allah pour toutes ses faveurs, et ce en portant secours aux pauvres et en prêtant de l'argent honorablement à toute personne se trouvant dans le besoin ; à cet égard le Prophète (pbsl) a dit : « Le musulman est le frère du musulman, il ne lui porte pas d'injustice, et ne le trahit pas. Et celui qui soulage un croyant d'une peine dans ce monde, Allah le soulagera d'une des peines au Jour de la Résurrection. Celui qui vient en aide à quelqu'un en difficulté, Allah lui accordera la facilité dans ce monde et dans l'Autre ».[1]

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2442)-, et Mouslim -H (2580)-.

Le Prophète a exhorté sa nation à prêter de l’argent et porter assistance à celui qui se trouve en difficulté ; et nous a même informé que celui qui prête de l’argent plusieurs fois à un musulman équivaut à lui donner une aumône, sachant que l’argent prêté va être restitué à son propriétaire. Le Prophète (pbsl) a dit : « Celui qui prête deux fois de l’argent à un musulman équivaut à lui donner une aumône ».[1]

Toutefois, celui qui refuse de prêter de l’argent aux gens sans aucune raison valable, attirera vers lui le courroux d’Allah : « Il y a trois catégories de personnes qu’Allah ne regardera pas, auxquelles Il n’adressera pas la parole le Jour du Jugement Dernier ». Parmi ces gens, le Prophète (pbsl) a mentionné : « Celui qui ne donne pas de l’eau dans le désert à un passager malgré qu’il en avait le surplus. Le Jour de la Résurrection Allah dira en face de lui: « Aujourd’hui, Moi également je suis loin de te donner ma grâce comme pendant ta vie tu fus loin de donner le surplus de ce qui n’était pas le produit de ta main ».[2] Et ceci est conforme aux paroles d’Allah lorsqu’il dit : ﴿ Malheur donc, à ceux qui prient۝ tout en négligeant [et retardant] leur Salât,۝ qui sont pleins d’ostentation,۝ et refusent l’ustensile [à celui qui en a besoin].﴾ *Al-Mã'oun (l’ustensile), versets 4-7.*

À l’origine, l’individu ne doit pas faire un emprunt sauf s’il en a vraiment besoin ; car contracter une dette est une énorme responsabilité et un fardeau très lourd. D’après Abou Moussa Al-Ach'arî, le Prophète (pbsl) avait dit : « Le plus grand péché auprès d’Allah après les kabâyir [péchés capitaux] c’est qu’un homme meurt sans qu’il eut l’intention de rembourser sa dette ».[3] Le Prophète (pbsl) avait qualifié l’emprunt non remboursé de péché,

---

[1] Rapporté par ibn Majah, Hadîth (2430).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2369).
[3] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (2901).

car il est joint aux droits des hommes basés sur la contestation et la réclamation, contrairement aux droits d'Allah faits de facilités et d'indulgence.

La responsabilité de la dette commence dès l'obtention de l'emprunt ; et si l'emprunteur à réellement l'intention de payer sa dette, Allah l'aidera à le faire. Le Prophète (pbsl) a dit : « Celui qui prend l'argent des gens en voulant le rendre, Allah l'acquittera de sa dette, et celui qui le prend pour le gaspiller, Allah le gaspillera ».[1] Et dans une autre version : « Tout homme qui à l'intention de rembourser sa dette, Allah l'aidera à s'acquitter d'elle ».[2]

Al-Boukhâri avait paraphrasé ce Hadîth en disant :"La sadaqa n'est autorisée que si on se trouve dans l'aisance, sinon celui qui donne une aumône tandis que lui ou sa famille se trouvent dans le besoin ou il a une dette non remboursée, il lui est ordonné de subvenir aux besoins de sa famille et de rembourser sa dette, et non de donner une aumône, d'affranchir un esclave ou de faire un don. Et dans le cas contraire, il fera partie de ceux qui gaspillent l'argent". De plus, "Ce Hadîth nous exhorte à ne pas lapider l'argent des gens et à le rembourser lorsqu'on contracte des dettes…et la récompense est tributaire à la bonne action accomplie, quant à la punition, elle est liée au péché commis ; car dans les deux cas c'est Allah qui s'acquitte de la dette du débiteur si ce dernier a la volonté de restituer le montant de cette dette à son propriétaire, ou détruit et ruine son argent s'il refuse de le rembourser au créancier".[3]

Et parce que la dette est un fardeau très lourd à porter tout seul, le Prophète (pbsl) priait souvent Allah pour qu'il l'aide à la rembourser. D'après Abdallah Ibn 'Amrou, le Prophète (pbsl)

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2387).
[2] Rapporté par Ahmed, Hadîth (24158).
[3] ***Charh Ibn Battâl***, Hadîth (6/513).

invoquait Allah en prononçant ces quelques mots : « Ô Allah, je cherche protection auprès de toi de l'étreinte de la dette, de l'emprise des ennemis et de leur joie maligne [qui se réjouissent des malheurs des autres]».[1]

Un jour, Le Prophète (pbsl) entra dans la mosquée et y trouva un homme assis du nom d'Abou Omâma. Il lui dit : « Ô Abou Omâma! Pourquoi te trouves-tu dans la mosquée alors que ce n'est pas l'heure de la prière? ». « Ô Envoyé d'Allah ». Répondit-il, « ce sont des soucis et des dettes qui m'ont contraint à y rester ». « Veux-tu », reprit l'Envoyé d'Allah (pbsl), « que je t'apprenne des paroles qui, lorsque tu les prononceras, Allah écartera de toi les soucis et effacera tes dettes ? Dis, le matin et le soir : "Ô Allah! "Ô Allah! Je me mets sous Ta protection contre les soucis et la tristesse, contre l'incapacité et la paresse, contre l'avarice et la lâcheté, contre le poids de la dette et la domination des hommes" ».

Abou Omâma ajoute : « J'ai invoqué Allah le Tout-Puissant par ces mots, mes soucis se sont dissipés et mes dettes épongées ».[2]

Et afin que les sahâba -que la satisfaction d'Allah soit sur eux- puissent ressentir l'importance de la dette, le Prophète (pbsl) refusait de faire la prière mortuaire[3] pour tout compagnon décédé et qui ne s'est pas acquitté de ses dettes jusqu'à ce que ses dettes soient épongées. D'ailleurs, il voulait toujours savoir si la personne morte était endetté ou pas. À cet égard, Salâmah Ibn Al-Akwa' dit: « Nous étions assis chez le prophète (pbsl) lorsqu'on lui demanda de faire la prière mortuaire, il dit « Est-ce que la personne a laissé quelques choses ? ». Ils répliquèrent : « Non ». Il

---

[1] Rapporté par Al-Nassâï -Hadîth (5487)-, et Ahmed -H (6581)-, et Abou Daoud -H (1555)-.

[2] Rapporté par Abou Daoud, Hadîth (1330).

[3] = Salât Al-Janâza = prière accomplie lors des funérailles d'un musulman.

ajouta : « Est-ce que votre compagnon a des dettes ?». Ils répondirent : « Trois dinars ». Alors, il dit : « Priez sur votre compagnon ». Puis Abou Qatâda dit : « Ô Messager d'Allah, priez sur lui, je rembourserai ses dettes ». Ce n'est qu'alors que le Prophète (pbsl) a effectué la prière.[1]

Et dans la version raconté par Jâbir, quand le Prophète (pbsl) rencontrait Abâ Qatâda, il lui disait : «Qu'as-tu fait des dinars ?». Jusqu'à ce qu'Abou Qatâda lui dise : « Je les ai remboursés, Ô Envoyé d'Allah ». Et le Prophète (pbsl) de lui dire : « C'est maintenant que sa peau s'est rafraîchie ».[2]

En outre, on sait tous le rang élevé qu'occupe le martyr auprès d'Allah, mais ceci ne l'aidera en rien et ses fautes ne seront pas expiées tant qu'il aura des dettes attachées à son cou. Une fois un homme posa au Prophète (pbsl) la question suivante : « Ô Messager d'Allah, Si je meurs dans le sentier d'Allah, tous mes péchés me seront-ils pardonnés ? ». Le Prophète (pbsl) lui répondit : « Oui, si tu combats pour la cause d'Allah en étant patient et en affrontant l'ennemi sans reculer, tes péchés seront expiés, à l'exception de la dette ».[3]

Et dans un autre Hadîth, le Prophète (pbsl) aurait dit : « Allah pardonne au martyr tout, à l'exception de ses dettes ».[4]

Un jour, le prophète (pbsl) mit sa main sur son front et dit : « Gloire à Allah, si vous saviez la sévérité qu'il révèle ?». Les compagnons alarmés se turent, puis le lendemain demandèrent : « Ô Messager d'Allah, en quoi réside cette sévérité ? ». Il répliqua : « Je jure par Celui qui détient mon âme entre Ses mains que si un homme est tué dans le sentier d'Allah, puis retrouve la vie, puis

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2291).
[2] Rapporté par Ahmed Hadîth -(14127)-, et Al-Bayhaqî dans ***Al-Sounan*** -(6/75)-.
[3] Rapporté par Mouslim, Hadîth (1885).
[4] Rapporté par Mouslim, Hadîth (1886).

meurt a nouveau, puis retrouve la vie, puis meurt encore une fois, il n'ira pas au Paradis que si ses dettes sont remboursées ».[1] Car la dette empêche le martyr d'aller au Paradis jusqu'à ce qu'il la rembourse.

Et lorsque le Prophète (pbsl) trouvait un surplus d'argent, il s'affairait à payer les dettes de ses compagnons morts afin de libérer leurs consciences et de leur éviter une issue funeste auprès d'Allah ; il disait souvent : « Si quelqu'un de ma communauté meurt en laissant des dettes qu'il n'a pas pu rembourser, je me porte garant de les rembourser [je suis responsable de lui] ».[2] Il dit également : « Je suis responsable des croyants ; quiconque meurt en laissant des dettes, je me charge de les payer, et s'il laisse une fortune j'en prendrai dans sa succession ».[3]

Al-Nawawi a dit : "On dit que le Prophète (pbsl) payait ces dettes de l'argent laissé par les musulmans décédés ou de son propre argent ; c'est comme si le Prophète (pbsl) avait dit : « J'agis pour les intérêts de l'un de vous sa vie durant ainsi qu'après son décès, je suis responsable de lui dans les deux cas. Dès lors, s'il meurt, je rembourserai sa dette de mon argent s'il n'a pas mis de côté de quoi la payer. Sinon, dans le cas ou il a laissé de l'argent, je deviendrai son successeur sans pour autant toucher à un sou. Et enfin, s'il laisse derrière lui des personnes à charges qui vivent dans le besoin ou qui sont perdus ; alors qu'ils viennent chez moi, je me chargerai de leurs dépenses et de leurs provisions »".[4]

Le Prophète (pbsl) exhorte ses compagnons et sa communauté à toujours emprunter le chemin qui préserve les gens de la perdition et qui aide le débiteur à payer ses dettes ; c'est-à-dire

---

[1] Rapporté par Al-Nassâï Hadîth -(4684)-, et Ahmed -H (21987)-.
[2] Rapporté par Ahmed, Hadîth (25211).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2297)-, et Mouslim -H (1619)-.
[4] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahîh Mouslim*** (11/61).

celui d'écrire un testament dans lequel il explicite ses dettes dans les moindres détails, afin qu'on puisse les éponger s'il lui arrive de mourir avant qu'il ne le fasse par lui-même. À ce sujet, le Prophète (pbsl) a dit : « Un musulman qui possède un bien dont il veut disposer par testament n'a pas le droit d'attendre plus de deux jours pour que ses dispositions soient mises par écrit ».[1]

Ibn Al-Mondhir rapporta qu'Abî Thawr avait dit les propos suivants en ce qui concerne ce Hadîth: " Le testament est obligatoire pour celui qui a un droit légal, et dont on a peur qu'il le perde, comme un dépôt, une dette envers Allah ou envers un homme".[2]

Par contre, renier la dette et la rejeter c'est commettre un péché abject et ignoble ; car c'est rendre le bien par le mal, et celui qui anéantit les intérêts des gens sera jeté dans le Feu. Une fois, un homme qui s'appelait Karkara, était chargé de garder la part du butin du Prophète (pbsl). Quand il mourut, le Prophète (pbsl) dit : « Il est en Enfer ! ». Les gens allèrent vérifier dans ses affaires et trouvèrent qu'il avait volé du butin un manteau.[3]

Lors de la bataille de Khaybar, Le Prophète (pbsl) était accompagné d'un serviteur qui s'appelait Rifa'a Ibn Yazid. Lorsque nous nous arrêtâmes, le serviteur se leva pour défaire la selle de la monture du Prophète (pbsl), et à ce moment une flèche ennemie l'abattit, Alors nous nous écriâmes : « Quel bonheur d'être mort en martyr ! N'est-ce pas, Ô Prophète d'Allah! ». Le Prophète (pbsl) nous répondit : « Oh que non [dans son cas] ! Je jure par Celui Qui détient mon âme entre Ses mains : la toge qu'il porte est en train de le brûler ! Il l'a prise du butin avant qu'il ne soit partagé équitablement ».[4]

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2738)-, et Mouslim -H (1627)-.
[2] ***Fath Al-Bârî*** (5/359).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (3074).
[4] Rapporté par Mouslim -Hadîth (114).

Le Prophète (pbsl) avait entouré le prêt de plusieurs convenances ; tout d'abord celles qui concernent le créancier qui doit ressentir les faveurs d'Allah et ses bienfaits à son égard, et pouvoir ainsi le remercier en aidant sincèrement ses frères qui se trouvent en difficulté et en dénudant ses actions de tout pharisaïsme qui a pour but de récolter les louanges des gens et leurs compliments ou mettre l'emprunteur dans l'embarras en lui rappelant sans cesse que c'est grâce à lui qu'il peut voir le bout du tunnel. Bien évidemment, celui qui veut obtenir les grâces d'Allah dans l'au-delà doit impérativement s'abstenir de commettre ce genre de tartuferies lamentables.

Et ce que le prêteur doit éviter en premier c'est l'usure qui consiste à demander à l'emprunteur de rembourser une somme bien au-delà de ce qu'il avait reçu ; car ceci est l'un des plus grands péchés [kabâyir] qu'Allah avait menacé celui qui le commet de lui déclarer la guerre : ﴿ Ô les croyants ! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants.۝ Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son messager. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne léserez personne, et vous ne serez point lésés.﴾ *Al-Baqarah (la vache), versets 278-279.* De même, il lui est interdit d'accepter de l'emprunteur d'autres privilèges en dehors de l'argent prêté, comme les cadeaux et les demandes d'intercession en sa faveur qui représentent en réalité un chantage à peine voilé. D'ailleurs, plusieurs compagnons attribuèrent au Prophète (pbsl) le Hadîth suivant : « Tout prêt octroyé qui procure un privilège est une usure ».[1]

---

[1] Rapporté par Al-Bayhaqî dans ***Al-Sounan Al-Koubrâ*** d'après Ibn Mas'oud, Abî Ibn Ka'b, Abdallah Ibn Salâm et Ibn 'Abbâs Hadîth -(5/350)-. Et ce qui est attribué au Prophète (pbsl) n'est pas juste - voir ***Sahîh wa Dha'îf Al-Jâmi' Al-Saghîr*** -H (9728)-.

On dit qu'Abdallah Ibn Salâm avait condamné en son temps la pratique de certains habitants de Médine qui acceptaient les présents de ceux qui leur empruntaient de l'argent et le considéra comme de l'usure ; il avait dit à Abî Moussa Al-Ach'arî : « Tu vis en une terre où l'usure est répandu. Si tu possèdes un quelconque droit vis-à-vis d'une personne et que cette dernière t'offre une botte de foin, un sac d'orge ou un sac de fusain, ne le prends pas car c'est de l'usure ».[1]

Ibn Al-Qayim a dit :" Le prêt qui mène à l'usure c'est celui qui profite au prêteur seulement, comme par exemple habiter dans la maison de l'emprunteur, utiliser ses montures [sa voiture], l'utiliser pour son profit et accepter ses présents entre autres. Mais si l'intérêt est partagé et une entraide existe entre les deux, là il n'y a plus d'usure".[2]

Parmi les règles de la bienséance que le créancier doit respecter le fait de réclamer son dû une fois l'échéance arrivée à son terme avec la plus grande courtoisie, non comme ce fut le cas avec le rabbin juif Zayd Ibn Sa'na qui vint voir le Prophète (pbsl) afin d'exiger sa créance trois jours avant l'expiration du délai en usant de manières grossières et impolies qui suscitèrent une vive colère chez 'Omar Ibn Al-Khattâb.

Mais le Prophète (pbsl) blâma 'Omar en souriant: « Moi et lui, nous avions plus besoin d'autre chose de ta part, Ô 'Omar : que tu me recommandes de bien régler ma dette, et que tu lui recommandes de réclamer son dû de bonne façon ». Puis il ajouta : « Il reste en fait au terme de la dette trois jours. Paye-le et donne-lui en plus trente mesures, pour l'avoir ainsi effrayé ».[3]

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (3814).

[2] ***Annotation d'Ibn Al-Qayim 'ala Sounan Abî Daoud*** (9/297).

[3] Rapporté par Al-Hâkim dans son ***Moustadrak*** (2/37), et Al-Bayhaqî dans ***Al-Sounan*** (6/52).

Félicitations à celui qui réclame son prêt de façon polie et aimable sans injures ni rudesse ; à cet égard, le Prophète (pbsl) avait dit : « Que la miséricorde soit sur celui qui est cordial lorsqu'il vend, cordial lorsqu'il achète, cordial lorsqu'il prête de l'argent et cordial lorsqu'il réclame le paiement de sa créance».[1]

La plus belle action de bonté qu'on puisse réaliser auprès d'Allah et pour laquelle il octroie sa miséricorde celle qui consiste à faire une remise sur la dette de l'emprunteur et à lui accorder un autre délai de payement s'il n'arrive toujours pas à rendre son emprunt selon l'échéance établie antérieurement tel qu'Allah l'avait suggéré en disant : ﴿ A celui qui est dans la gêne, accordez un sursis jusqu'à ce qu'il soit dans l'aisance. Mais il est mieux pour vous de faire remise de la dette par charité ! Si vous saviez !﴾ *Al-Baqarah (la vache), verset 280.*

Le Prophète (pbsl) a dit : « Les anges avaient reçu l'âme d'un homme, et ils lui dirent :"As-tu accompli quelques bonnes œuvres ?" Il répondit :"Non". Ils lui dirent :"Rappelles-toi !" Alors, il leur dit :" Je prêtais de l'argent aux gens, et j'ordonnais à mes serviteurs [collecteurs] de prolonger les délais de celui qui a des circonstances difficiles, et d'effacer la dette de celui qui ne pourrait jamais la payer. Or, Allah leur dit : " Effacez ses péchés ". Et dans une autre version : " Allah avait dit : "Moi, Je suis plus apte que toi à le faire, effacez tous ses péchés ".[2]

Par ailleurs, Mouslim avait rapporté qu'Abî Qatâda était en train de chercher un homme à qui il avait prêté de l'argent et qui avait disparu des regards. Puis l'ayant retrouvé, l'homme lui dit : « Je suis dans la gêne ». Abou Qatâda lui dit : « Es-tu sérieux ?». L'emprunteur lui répondit : « Oui, je suis sérieux ».

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2079).
[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2077)-, et Mouslim -H (1560)-.

Alors, Abou Qatâda lui rétorqua : « Celui qui serait heureux de voir Allah le sauver des peines du Jour de La Résurrection, qu'il laisse un répit à un homme dans la gêne pour le paiement de ce qu'il lui doit, ou qu'il le décharge d'une partie de sa dette ».[1]

Et parmi les peines qu'Allah lui fera éviter le Jour de La Résurrection celle de rester au milieu de sa chaleur implacable pour une très longue durée ; et à cet égard, le Prophète (pbsl) avait dit : « Celui qui donne un répit au débiteur qui se trouve en difficulté, ou qui le décharge d'une partie de sa dette, Allah l'ombragera, le Jour de la Résurrection, de l'ombre de Son Trône ; le jour où il n'y aura plus d'ombre que la Sienne ».[2]

En outre, lorsqu'on accorde une autre échéance au débiteur, on gagnera le mérite d'une sadaqa [aumône] ou même son double. Barîda avait entendu le Prophète (pbsl) dire à ce sujet : « Celui qui accorde un répit à un homme dans la gêne, il obtiendra le mérite d'une aumône pour chaque jour de répit accordé ». Ensuite, il l'entendit dire : « Celui qui accorde un répit à un homme dans la gêne, il obtiendra le double mérite d'une aumône pour chaque jour de répit accordé ». À cet instant Barîda lui dit : « Ô Messager d'Allah ! Je t'ai entendu dire :" Il obtiendra le mérite d'une aumône pour chaque jour de répit accordé". Puis dire :" Il obtiendra le double mérite d'une aumône pour chaque jour de répit accordé". Le Prophète (pbsl) répliqua en disant :" Il obtiendra le mérite d'une aumône pour chaque jour de répit accordé, avant le jour fixé pour le remboursement de la dette. Par contre si l'échéance arrive à son terme et qu'il lui concède un autre délai, il obtiendra le double mérite d'une aumône pour chaque jour de répit accordé" ».[3]

---

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (1563).
[2] Rapporté par Al-Tirmidhy -Hadîth (136)-, et Ahmed -H (8494)-.
[3] Rapporté par Ahmed, Hadîth (22537).

D'autre part, Le Prophète (pbsl) inculque à l'emprunteur plusieurs règles de bienséance, la première d'entre elles : se hâter à rembourser l'emprunt et ne pas tergiverser lorsqu'on a les moyens financiers de le faire ; car c'est le moins qu'on puisse faire pour récompenser le créancier : ﴿ Y a-t-il d'autre récompense pour le bien, que le bien ?﴾ *Al-Rahmãn (le Tout Miséricordieux), verset 60.*

Comment l'individu peut-il se permettre parfois d'atermoyer le paiement de son emprunt à celui qui avait eu la bonté de le soulager de ses tourments financiers. Ainsi, s'il commet cette transgression, il sera taxé d'ingrat et le châtiment d'Allah s'abattra sur lui ; le Prophète (pbsl) avait dit : « Le report du remboursement d'une dette de la part de celui qui a les moyens de le faire est un péché qui permet de mettre en garde contre lui et permet de le punir ».[1]C'est-à-dire, " Il est autorisé de lui dire : « Tu étais injuste à mon égard et tu m'as fait attendre ». De plus, il nous est permis de le châtier en l'emprisonnant ou en le blâmant sévèrement".[2]

Et dans un autre Hadîth, la tergiversation dans le remboursement de l'emprunt avec capacité de le faire est considéré telle une action injuste et interdite, le Prophète (pbsl) a dit : « Repousser le paiement de la dette de la part d'un riche est une injustice ». Sinon, celui qui n'a pas encore les possibilités de remboursement n'est pas sujet aux blâmes.

Et lorsque le délai de paiement arrive à son terme, et l'emprunteur ne trouve pas de quoi rembourser sa dette, il est de son devoir de respecter sa parole et ainsi emprunter à un autre pour pouvoir rembourser le premier ; chose que le Prophète (pbsl) avait déjà pratiqué lorsqu'un bédouin lui réclama son dû ; alors il avait

---

[1] Rapporté par Al-Nassâï -Hadîth (4689)-, et Abou Daoud -H (3628)-, et Ibn Majah -Hadîth (2427)-, et Ahmed -H (18962)-.

[2] ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahîh Mouslim*** (10/227).

demandé à Khawla Bint Qays ceci : « Si tu as des dattes, prête nous, est quand les nôtres seront mures, nous te rembourseront ». Elle s'empressa de lui dire : «Oui, Ô Prophète d'Allah ». Puis elle lui prêta, et il put donc payer le bédouin.

Le Prophète (pbsl) nous raconte aussi une histoire qui nous exhorte à s'acquitter de nos dettes dans les délais fixés. Donc, c'est l'histoire d'un Israélite qui demanda à un autre de lui prêter mille dinars ; mais ce dernier voulut avoir une garantie et lui dit : « Ramène-moi tes témoins ». L'autre lui répondit : « Allah suffit comme seul témoin ». Alors, il lui dit : « Ramène-moi donc ton garant ». Mais l'autre répliqua : « Allah suffit comme seul garant ». Ainsi, ils se mirent d'accord et fixèrent le délai de remboursement. Après quoi l'Israélite prit la mer et alla régler ses affaires avec les mille dinars. Une fois l'échéance arrivée à son terme, il chercha un navire pour faire le voyage du retour et ainsi s'acquitter de sa dette auprès de son créancier, mais ce fut en vain. Alors, il prit une planche, la creusa, et mit dedans les mille dinars et une lettre de lui pour son créancier, et dit ceci: « Ô Allah, vous savez bien que j'ai emprunté mille dinars à Untel qui m'avait demandé un garant, et à qui j'avais dit qu'il n'y a pas meilleur garant qu'Allah. Il m'avait également demandé des témoins, et j'avais répondu qu'Allah suffisait comme seul témoin. Ô Allah, j'ai peiné à trouver un bateau pour revenir et lui rendre son dû, mais j'ai échoué. Ô Allah, je te confie donc l'argent et cette lettre. Puis il jeta la planche en mer et s'en alla continuer à chercher un navire pour rentrer chez lui.

Cependant, de son côté, le préteur alla scruter l'horizon dans l'espoir de voir un navire débarquer avec son argent, mais ne vit rien et retourna chez lui bredouille en emportant une planche qu'il trouva sur le rivage afin d'en faire du feu pour sa famille. Une fois dans sa demeure, il fendit le morceau de bois et trouva l'argent et la lettre.

Quelque temps plus tard, l'Israélite [le débiteur] arriva à bon port, et alla avec mille autres dinars payer son prêteur, croyant que l'argent envoyé dans la planche n'arriva jamais à bon port. Une fois devant lui, il dit : « Je jure par Allah que j'ai fait tout mon possible pour trouver un navire afin de pouvoir revenir et honorer ma dette envers vous ; mais hélas ce fut cause perdue ». Or, l'autre lui répliqua : « M'as-tu envoyé un colis ? Car, sache qu'Allah s'acquitta de ta dette grâce à l'argent que tu as mis dans la planche. Alors, pars en paix et emporte avec toi tes mille dinars ».[1]

Par ailleurs, il est permis à celui qui emprunte de l'argent de bien rembourser et d'être généreux avec celui qui lui a prêté l'argent lorsqu'il veut le rembourser, sans que ça soit une condition préalable, un usage établi ou une coutume obligatoire entre les gens, afin de ne pas basculer dans l'usure.

Jâbir Ibn Abdallah -que la satisfaction d'Allah soit sur lui- avait dit : « J'avais de l'argent prêté au Prophète (pbsl) ; il me remboursa avec générosité et largesse ».[2]

Un jour, le Prophète (pbsl) emprunta de l'argent à un homme. Celui-ci est venu exiger sa créance en employant un ton sévère et dur à son égard et qui offusqua ses compagnons, mais le Prophète dit calmement : « Cet homme a raison, achetez-lui un fer de lance, et donnez-le lui ». Ils répliquèrent : « Nous avons trouvé un fer de lance qui est plus cher que le sien ». Alors, le Prophète (pbsl) dit « Achetez-le et offrez-le lui, car le meilleur d'entre vous est celui qui rembourse sa dette de la meilleure manière qui soit ».[3]

Et dans une autre version l'homme aurait dit : « Tu t'es acquitté de ta dette envers moi de la meilleur façon qui soit. Puisse Allah s'acquitter de toutes tes dettes ».

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri dans le chapitre relatif aux garanties dans les prêts.
[2] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2394)-, et Mouslim -H (715)-.
[3] Rapporté par Al-Boukhâri -Hadîth (2306)-, et Mouslim -H (1601)-.

Ibn Hijr a dit : "On peut tirer les enseignements suivants de ce Hadîth : la permission de demander son dû une fois le délai arrivé à son terme, la bonne conduite du Prophète (pbsl) et sa grande indulgence, sa modestie et son équité, l'interdiction pour le débiteur de se comporter avec rudesse à l'égard de son créancier. De même qu'il est permis d'avoir la main large lors du remboursement sans que ça soit une condition préalable, sinon il est interdit de le faire".[1]

Parmi les conseils du prophète (pbsl), le fait de remercier l'amabilité du créancier et de lui témoigner votre gratitude, comme l'avait rapporté Abdallah Ibn Abî Rabî'a en disant : « Le Prophète (pbsl) m'avait emprunté quarante mille. Après un certains temps il reçu de l'argent et me remboursa en disant :"Qu'Allah le Très-Haut bénisse ta famille et ton argent" ».[2] Et dans un autre Hadîth, le Prophète (pbsl) a dit : « Récompensez le prêteur en le remboursant dans les délais et en le remerciant ».[3]

Al-Manâwî a dit : "Ce Hadîth exhorte le débiteur à remercier le créancier, à le combler d'éloges et à lui rendre son dû sans tergiversation. À cet égard, Al-Ghazâli avait dit : « Il est recommandable pour l'emprunteur de remercier le créancier en lui rendant son prêt, comme de dire : Qu'Allah le Très-Haut bénisse ta famille et ton argent »".[4] Aussi, le Prophète (pbsl) a dit : « Celui qui reçoit une bonne œuvre de la part d'un bienfaiteur, et lui dit en contre partie :"Qu'Allah te récompense en bien". Il l'aura gratifié de la meilleure des manières ».[5]

En somme, suivre les pas du Prophète (pbsl) et appliquer ses enseignements préservera la nation musulmane de tomber dans

---

[1] ***Fath Al-Bârî*** (5/57).
[2] Rapporté par Al-Nassâï, Hadîth (4683).
[3] Rapporté par Al-Nassâï -Hadîth (4683)-, et Ibn Majah -H (2424)-.
[4] ***Faydh Al-Qadîr*** (2/573).
[5] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (2035).

les affres de la discorde, rapprochera les musulmans, renforcera leur amour, accomplira leur union sacrée de telle sorte qu'ils deviendront de nouveau comme un seul corps : ﴿ Il a uni leurs cœurs [par la foi]. Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs; mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage.﴾ *Al-Anfãl (le butin), verset 77.*

Section 05

Préserver la société de la discorde.

La différence qui existe entre les gens est une chose naturelle et compréhensible ; car chacun de nous a son caractère et sa propre vision du monde. Or, cette différence ne doit nullement être la cause de dissensions entre les croyants que Satan le lapidé cherche par tous les moyens à les diviser et à souffler sur les braises de la discorde afin de remplir le cœur du musulman d'amertume et de haine envers son frère, et ainsi instaurer un climat de division et de déchirement durable. C'est pourquoi le Prophète (pbsl) nous a averti du Diable et de ses tentations : « Iblîss [Satan] place son trône sur l'eau, il envoie ses détachements de diables [pour créer la dissension entre les gens], les plus proches de lui dans le classement sont ceux qui sont les plus notoires dans la création de dissensions. L'un d'eux vient et dit: « J'ai fait telle et telle chose». Et Satan lui dit: « Vous n'avez rien fait ». Puis, un autre vient et dit: « Je n'ai épargné aucun effort jusqu'à ce que je sème la graine de la discorde entre un mari et sa femme ». Alors, Satan le rapprocha de lui et dit: « Vous avez bien fait ».[1]

Et afin de démontrer le vif désir du Diable à instaurer la discorde entre les musulmans, écoutons le Prophète (pbsl) lorsqu'il dit : « Satan a perdu espoir que les pratiquants de la prière l'adorent dans la Péninsule Arabique, mais il veille à semer la zizanie entre eux ».[2] "Ce Hadîth est l'un des miracles du Messager d'Allah (pbsl), car il nous donne un aperçu du futur dans lequel le Diable a perdu tout espoir de voir les habitants de la Péninsule Arabique le

[1] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2813).
[2] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2812).

vénérer ; néanmoins il continue à semer la dissension entre eux via les disputes, la rancune et en les poussant à s'entre-tuer dans des guerres et des révoltes, etc. ».[1] Dès lors, les querelles entre les musulmans sont le résultat des complots du Diable : ﴿ Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la Salât. Allez-vous donc y mettre fin ?﴾ *Al-Mãïda (la table servie), verset 91.*

La division et la rancœur font perdre à l'individu sa foi, altèrent sa religion et sont un obstacle à la clémence d'Allah et à sa mansuétude ; le Prophète (pbsl) a dit : « Les portes du Paradis sont ouvertes les lundis et les jeudis, tout musulman qui n'associe aucune divinité à Allah sera pardonné, sauf s'il est en inimitié avec son frère, alors on dit : ne les faites entrer que s'ils se réconcilient ».[2]

Et dans un autre Hadîth, le Prophète (pbsl) a dit : « Trois dont les prières ne seront pas levées d'un empan : un homme faisant la prière aux gens à l'encontre de leur grès, une femme qui dort la nuit alors que son époux est en colère contre elle et deux frères en querelle ».[3]

Cependant, pour faire face à cette très grave question, Allah nous a ordonné d'appliquer deux vertus très importantes : la première permet de supprimer radicalement la source des conflits, à savoir penser du bien des gens, et la deuxième c'est l'action de réconcilier les antagonistes.

---

[1] ***Tohfat Al-Ahwadhy*** (6/57).
[2] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2565).
[3] Rapporté par Ibn Majah, Hadîth (971).

- **Penser du bien d'autrui :**

La majorité des querelles et des problèmes qui surviennent tous les jours dans nos rapports aves les gens n'ont pas pour origine de véritables causes, mais plutôt des doutes et beaucoup d'incompréhension que le Diable, maudit soit-il, attise en permanence et que malheureusement on tombe dans son piège sournois qui à pour but de renforcer l'animosité et la dissension entre nous.

La nature réelle de l'homme dit que le musulman doit éviter de faire le mal et se protège de toute accusation grâce à ces vertus. Afin d'illustrer cette idée, écoutons ce Hadîth raconté par Ibn 'Omar : « Une fois, j'ai vu le Prophète (pbsl) faire le tour de la Ka'ba[1] en prononçant ces paroles :"Oh, que tu es douce et combien est agréable ton parfum [odeur]. Oh, que tu es majestueuse et combien est gracieuse ta sainteté ; mais par celui qui détient mon âme entre Ses mains, sache que l'homme, son sang et ses biens sont plus sacrés auprès d'Allah que toi, et on pense que du bien de lui [de l'homme] ».[2]

Allah le Très- Haut a fustigé l'acte d'accuser un musulman de tel ou tel chose et lui porter ainsi préjudice, même s'il ne s'agit que de présomptions et des soupçons sans preuves ni justifications, Allah a dit : ﴿ Ô vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. ﴾ *Al-Hujurãt (les appartements), verset 12.*

Les oulémas ont dit en expliquant ce verset coranique qu'il y a des conjectures blâmables et répréhensible et d'autres non ; ils ont alors essayé de faire le distinguo entre les deux. Concernant les

---

[1] La Kaaba, Ka'ba ou Ka'aba est une grande construction cuboïde au sein de Al-Masjid Al-Harâm [La Mosquée sacrée»] à La Mecque, et construite par le prophète Ibrahîm [Abraham] et son fils Ismâ'îl [Ismaël].

[2] Rapporté par Ibn Majah, Hadîth (2932).

conjectures blâmables, 'Issa Ibn Dînâr avait dit : " C'est le fait de devenir inamical avec tes proches ou tes amis sur la base d'un soupçon sans fondement, ou parler d'un tel ou tel sujet en se basant sur des suppositions, et en les divulguant aux gens comme étant des vérités".[1]

Ainsi, juger les gens sur de simples présomptions c'est commettre une conjecture condamnable, Allah le Tout-Puissant a dit : ﴿ Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. L'ouïe, la vue et le cœur : sur tout cela, en vérité, on sera interrogé.﴾ *Al-Isrã (le voyage nocturne), verset 36.*

Les conjectures interdites sont celles aussi qui nous incitent à espionner les gens afin de vérifier leur véracité par tous les moyens. C'est pourquoi le Prophète (pbsl) avait dit : « Attention aux conjectures, car elles sont des mensonges, n'espionnez pas, ne vous concurrencez pas, ne vous enviez pas, ne vous détestez pas et soyez Ô serviteurs d'Allah des frères ».[2] C'est-à-dire "Abandonner les investigations basées sur des suppositions qui peuvent nuire à la personne visée, et tout ce qui peut pénétrer le cœur sans preuve ; car au début les conjectures ne sont que des idées tenaces qui traversent l'esprit; et donc ce qu'on ne peut pas porter [ou supporter] on n'est pas chargé [ou obligés] de le faire. Cette explication est renforcée par le Hadîth suivant : « Allah pardonne ce que les gens se disent en leurs fins fonds [en eux-mêmes] ».[3]

Al-Bayhaqî a dit :"Tous les agissements qui font partie des conjectures répréhensibles envers un musulman comme les calomnies, les propos diffamatoires, les moqueries et les mystifications sont interdits, y compris le fait d'espionner une personne, c'est-à-dire l'épier chez elle, la filer lorsqu'elle est seule ou surveiller ses moindres faits et gestes ; chose qui peut l'attrister,

---

[1] ***Al-Montaqâ Charh Al-Mowataâ*** (4/299).
[2] Rapporté par Mouslim, Hadîth (2563).
[3] ***Fath Al-Bârî*** (10/481).

la contrarier et lui causer un grave préjudice…Sahl Ibn Abdallah a dit : « Celui qui ne veut pas être médit, qu'il s'arrête de faire des conjectures, car celui qui est exempt des conjectures, est exempt de l'espionnage, et celui qui est exempt de l'espionnage, est exempt de la médisance, et celui qui est exempt de la médisance est exempt du mensonge, et celui qui est exempt du mensonge est exempt de la calomnie, et celui qui est exempt de la calomnie est exempt du faux, et celui qui est exempt du faux est exempt du tort ».[1]

Cette même signification est citée dans un autre Hadîth dont la référence est faible, mais le sens est juste et dans lequel le Prophète (pbsl) aurait dit : « L'homme a trois défauts : la superstition, la conjecture et l'envie [ou la jalousie]. Sa pénitence pour la superstition sera de ne plus y croire, et pour la conjecture sera de ne plus espionner les gens, et pour l'envie sera de ne plus désirer du mal à l'envié ».[2]

D'autre part, il faut s'éloigner également de tout ce qui peut éveiller des soupçons et des interrogations ; car ça serait illogique de se mettre dans des situations confuses et suspicieuses, puis ne pas s'attendre à ce que les gens ne se mêlent pas. Voici pour exemple le Prophète (pbsl) qui fut impeccable et irréprochable dans ses mœurs toute sa vie durant, en plus du fait qu'il était protégé par Allah ; mais malgré tout ça, il n'hésitait pas à éviter toutes les situations qui peuvent susciter chez les gens le plus petit doute ou soupçon à son égard. Ainsi, une fois sa femme Safia est venu lui rendre visite dans sa retraite dans la mosquée durant les dix derniers jours du mois de ramadan, elle discuta avec lui une heure, puis se leva voulant rentrer chez elle. Le Prophète (pbsl) l'accompagna jusqu'à la porte de la mosquée a côté de celle d'Oum Salma, ils rencontrèrent deux personnes des Ançârs ; le Prophète (pbsl) les

---

[1] Voir Al-Bayhaqî dans ***Cho'ab Al-Imân*** (5/294, 316).

[2] Rapporté par Al-Bayhaqî dans ***Cho'ab Al-Imân*** (2/63), et rendu faible par Al-Albâni dans ***Sahîh wa Dha'îf Al-Jâmi' Al-Saghîr***, Hadîth (8437).

salua et leur dit : « Attendez ! Ce n’est que Safia Bint Houyaï qui est avec moi ». Ils répliquèrent : « Gloire à Allah Ô Messager d’Allah, loin de nous toute autre idée ». Mais le Prophète (pbsl) leur dit en guise de réponse : « Le Diable s’incruste à l’homme comme le sang qui coule dans ses veines, j’ai craint qu’il jette quelques suspicions dans vos cœurs ».[1] "Ce Hadîth démontre le degré de commisération du Prophète (pbsl) envers sa nation et son désir de voir tous les musulmans préservés des péchés. De plus, il nous pousse à éviter tout ce qui peut engendrer des conjectures et donc se proteger du Diable et de ses manigances. Ibn Daqîq Al-'Id avait dit : « Ceci est valable aussi pour les savants et tous ceux qu’on prend pour modèle ; il est interdit à ces derniers de commettre un acte qui peut enfanter des conjectures à leurs égards même si ça peut les sauver parfois ; car ça peut entraîner la proscription de profiter de leur savoir »".[2]

Par contre, celui qui fait exprès de se mettre dans des situations confuses et soupçonneuses, alors il autorise les gens à avoir des conjectures à son encontre ; comme par exemple aller dans un lieu malfamé, fréquenter des voyous et des vermines ou ne plus faire la prière avec ses frères. Ibn Battâl a dit :" La conjecture est permise à l’égard des gens du savoir [érudits musulmans] lorsqu’ils montrent un mauvais visage d’eux ou ne fréquentent plus les gens pieux ou qu’on les voient pas lors des prières en groupe ; Ibn 'Omar avait dit : « Quand on ne voyait plus l’un de nous à la prière d’al-Ishâ [de la nuit] ou d’al-Sobh [du matin], nous avions des suspicions à son égard »".[3]

'Omar Ibn Al-Khattâb que la satisfaction d’Allah soit sur lui a dit : « Celui qu’on accuse ne doit pas faire des reproches à

---

[1] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2035).

[2] ***Fath Al-Bârî*** (4/280).

[3] ***Charh Ibn Battâl*** (9/226), et la citation d’Ibn 'Omar fut rapportée par Abî Chaïba dans son registre (3353), et Al-Bayhaqî ***dans Al-Sounan*** (3/59).

celui qui à des suspicions à son égard, et chacun est libre de garder ses secrets ou de les divulguer ; et il faut toujours penser du bien de son frère jusqu'à preuve du contraire, et il ne faut pas conjecturer les propos d'une personne lorsqu'on sait qu'ils peuvent mener à faire le bien. Fais-toi de véritables amis, car ce sont d'agréables compagnons dans la prospérité et des soutiens indéfectibles dans les épreuves difficiles, et fréquente les gens selon leur degré de piété, et demande conseil à ceux qui craignent Allah ».[1]

Ce qui est malheureux de constater et utile de dénoncer en même temps le fait que certains plébéiens font circuler des propos que le Prophète (pbsl) et quelques-uns de ses compagnons auraient prononcés et qui incitent à avoir de mauvaises opinions à l'encontre de certaines personnes afin de se préserver d'eux. Tous ces propos ne sont pas vrais, même si certains oulémas, qu'Allah leur pardonne, les ornent de significations vertueuses.

Parmi les propos fallacieux qu'on impute au Prophète (pbsl) les deux Hadîths suivants : « La fermeté [le caractère ferme] c'est avoir de mauvaises suspicions ». Et « Préservez-vous des gens par les mauvaises conjectures ». Ces deux Hadîths ont été taxés de très faibles par la majorité des grands oulémas ; d'ailleurs Al-Albâni a décrit ces deux Hadîths comme suit : "Très faibles". Ensuite il a dépeint le deuxième en disant :"Ce Hadîth est rejeté par moi, car il contredit les nombreux Hadîths dans lesquels le Prophète (pbsl) ordonnent aux musulmans de ne pas avoir des soupçons négatifs envers leurs frères".[2]

- **Réconcilier les antagonistes :**

Toutefois, si le Diable réussit à attiser les feux de la discorde et du déchirement entre les gens, le mieux qu'on puisse faire c'est d'essayer de les concilier en suivant les instructions

[1] Rapporté par Abou Daoud dans son œuvre ***Al-Zohd***, Hadîth (83).
[2] ***Alsilsila Al-Dha'îfa*** (1/288).

d’Allah : ﴿ Les croyants ne sont que des frères. Établissez la concorde entre vos frères, et craignez Allah, afin qu’on vous fasse miséricorde.﴾ *Al-Hujurãt (les appartements), verset 10.* Et Allah le considère comme le meilleur des actes car il réconcilie les cœurs et calme les esprits : ﴿ Il n’y a rien de bon dans la plus grande partie de leurs conversations secrètes, sauf si l’un d’eux ordonne une charité, une bonne action, ou une conciliation entre les gens. Et quiconque le fait, cherchant l’agrément d’Allah, à celui-là Nous donnerons bientôt une récompense énorme.﴾ *Al-Nisã (les femmes), verset 114.* De même, Le Prophète (pbsl) avait dit à ce sujet : « Ne voulez-vous pas que je vous renseigne sur une qualité meilleure que le jeûne, la prière et l’aumône ». Ils répondirent : « Si, Ô Messager d’Allah ». Il leur dit : « Réconcilier les antagonistes, car ne pas le faire est un désastre ».[1]

Al-Taïbî a dit : "Ce Hadîth nous exhorte à réconcilier les gens qui sont en querelle et éviter d’ajouter de l’huile sur le feu ; car la conciliation est l’une des raisons de l’union entre les musulmans, et non la division qui est une cassure de la religion. Celui qui rapproche les gens et écarte les différends reçoit un degré plus élevé que celui qui fait le jeûne, car ce dernier s’occupe essentiellement de lui-même".[2]

Al-Ouzâ'î a dit également : "Il n’y a pas une action plus adorable auprès d’Allah que celle qui vise à réconcilier deux personnes, et celui qui le fait Allah l’immunisera du Feu".

Le Prophète (pbsl) était le premier à appliquer cette noble vertu lorsqu’il entendit qu’une rixe éclatât entre quelques-uns de ses compagnons de Qobaâ. Alors, il s’empressa de dire à ses compagnons présents avec lui : « Allons vite les réconcilier ».[3] Au

---

[1] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (2509).
[2] ***'Awn Al-Ma'boud*** (13/178).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (2639).

cours de cette histoire, le Prophète fit retarder la prière en groupe afin d'éteindre cette querelle qui eu lieu entre les musulmans, car la priorité était de les réconcilier.

Ibn Hijr a dit : "Ce Hadîth nous relate le mérite qu'il y a à réconcilier les gens, à unir la tribu en une seule voix, à écarter la pomme de la discorde, mais aussi le fait que l'imâm est obligé de résoudre les litiges en personne avant toute autre devoir".[1]

De même, Ibn Battâl a dit : "Ce Hadîth nous montre la modestie, l'humilité et l'abnégation du Prophète (pbsl) à mettre un terme aux conflits et à couper court à toute cause de dissensions entre les membres de sa communauté tel qu'Allah lui avait prescrit".[2]

Afin d'illustrer cette qualité, voilà l'histoire de Moughîth et son ancienne épouse Barîra qui choisit, une fois affranchie par Aïcha, de se séparer de celui qu'on lui avait imposé contre son gré en étant esclave. Mais Moughîth était resté éperdument amoureux de Barîra et la tradition raconte qu'il la suivait partout, la barbe inondée de larmes intarissables. Le prophète, ému par cette scène, demanda à son oncle Al-'Abâss qui l'accompagnait : «N'es-tu pas étonné de l'amour de Moughîth pour Barîra et de la haine de celle-ci pour lui ?». Al-'Abâss lui proposa alors d'essayer de les réconcilier. C'est ce que fit le prophète (pbsl) qui demanda à Barîra : « Pourquoi ne pas reprendre la vie commune avec Moughîth ? ». Elle répondit : « Est-ce un ordre de ta part, Ô Messager d'Allah ? ». « Je suis là juste pour intercéder en sa faveur » - lui dit-il. Ce à quoi Barîra répondit : « Si c'est ainsi, c'est non, je ne veux plus de lui ».[3]

Vu l'importance de la réconciliation entre les gens, le Prophète (pbsl) autorisait le mensonge pour aplanir les querelles ; comme le fait de dire à une personne que son protagoniste l'avait

---

[1] ***Fath Al-Bârî*** (2/169).
[2] ***Charh Ibn Battâl*** (8/84).
[3] Rapporté par Al-Boukhâri, Hadîth (5283).

louangé auprès des gens. Le Prophète (pbsl) a dit : « Il n’est pas considéré comme menteur celui qui veut réconcilier des gens en transmettant des bonnes choses aux uns et disant du bien à d’autres.».[1]

Oum Kalthoum Bint 'Akaba avait dit ceci : « Je n’ai jamais entendu le Prophète (pbsl) tolérer le mensonge que dans trois cas : pendant la guerre, la réconciliation entre les gens et les paroles échangées entre l’homme et sa femme [couvrir les défauts, se complimenter afin de maintenir de bon rapport entre conjoints] ».[2]

Ibn Al-'Arabî a dit : « Le mensonge dans ce contexte est permis et nécessaire par pure bienveillance envers les musulmans ».[3]

Tout ceci démontre combien le Prophète (pbsl) était soucieux de voir la société musulmane vivre loin de tout ce qui pouvait créer la discorde et semer le malheur en son sein. En somme, suivre ses enseignements nous rendra heureux ici-bas et dans l’au-delà.

---

[1] Rapporté par Al-Tirmidhy, Hadîth (1938).
[2] Rapporté par Ahmed, Hadîth (26731).
[3] ***Faydh Al-Qadîr*** (5/377).

Conclusion

Si nous jetions un regard pénétrant sur la vie du Prophète (pbsl), puis un autre sur notre vie, l'imbécile avant le sensé verrait l'énorme écart qui existe entre les deux existences ; et je ne suis pas en train d'exagérer quand j'utilise les propos éveillés d'Abou Al Dardaâ parlant de l'époque qui a suivi la mort de tous les compagnons du Prophète (pbsl), qui est d'ailleurs dix mille fois meilleure que notre époque : « Si le Prophète (pbsl) revenait vers vous aujourd'hui, il ne reconnaîtra rien par rapport à l'époque où il a vécu jadis lui et ses compagnons sauf peut-être la prière [salât] ».

Allah dans Son immense sagesse, avait autrefois choisi Banî Israïl [les Israélites] parmi toutes les autres nations pour transmettre Son message, et Il leur a donné le Livre [la Torah], le pouvoir et le règne : ﴿ Nous avons effectivement apporté aux Enfants d'Israël le Livre, la sagesse, la prophétie ﴾ *AL-Jãthya (l'agenouillée), verset 16*, ﴿ Et les gens qui étaient opprimés, Nous les avons fait hériter les contrées orientales et occidentales de la terre que Nous avons bénies. Et la très belle promesse de ton Seigneur sur les enfants d'Israël s'accomplit pour prix de leur endurance.﴾ *Al-A'rãf, verset 137.* Mais lorsqu'ils ont dévié de la voie d'Allah et délaissé les enseignements des ses prophètes, Il leur a enlevé cette prédilection qu'Il avait à leur égard : ﴿ L'avilissement et la misère s'abattirent sur eux; ils encoururent la colère d'Allah. Cela est parce qu'ils reniaient les révélations d'Allah, et qu'ils tuaient sans droit les prophètes. Cela parce qu'ils désobéissaient et transgressaient.﴾ *Al-Baqarah (la vache), verset 61.* Ceci sont les lois éternelles d'Allah sur terre et dans l'univers, et ces lois seront intransigeantes à notre encontre si nous dévions ne serait ce d'un iota des préceptes de l'islam : ﴿Attendent-ils donc un autre sort que

celui des Anciens? Or, jamais tu ne trouveras de changement dans la règle d'Allah, et jamais tu ne trouveras de déviation dans la règle d'Allah.﴾ *Fãtir (le créateur), verset 43.*

Ainsi, tout devient limpide comme de l'eau de roche, et nous savons maintenant les causes de notre dégénérescence : ﴿

C'est qu'en effet Allah ne modifie pas un bienfait dont Il a gratifié un peuple avant que celui-ci change ce qui est en lui-même. Et Allah est, Audient et Omniscient.﴾ *Al-Anfãl (le butin), verse53.* En outre, le Prophète (pbsl) a dit : « Lorsque vous pratiquerez Al-'Îna[1], suivrez la queue des vaches[2], vous contenterez de [vos] cultures, et délaisserez le jihâd alors Allah vous humiliera. L'humiliation ne vous sera ôtée que lorsque vous reviendrez à votre religion et vous vous repentirez auprès d'Allah ».[3]

En conclusion, j'implore Allah qu'Il nous aide à revenir vers notre religion, qu'il nous pardonne tous les péchés pour lesquels Il nous a livré à nos ennemis, qu'Il nous guide sur la voie de la Sunna et qu'Il nous rassemble avec Son Prophète (pbsl) dans Son vaste Paradis.

---

[1] Le terme « Al'Îna » désigne en effet -et cela est bien connu dans la science du droit islamique- un type d'opération commerciale dont ce hadîth nous indique le statut illicite alors que certains savants l'ont et la considèrent encore autorisée. Or, cette pratique se déroule de la façon suivante : une personne achète un bien donné (un véhicule par exemple) à un commerçant pour une somme donnée qu'il s'engage à verser en plusieurs paiements et avant une date déterminée. Le même acheteur revient ensuite auprès du vendeur afin de lui vendre ce même bien pour un prix, certes moindre, mais à payer comptant. Le vendeur initial -à présent acheteur- s'exécute alors et paie comptant une somme inférieure à celle à laquelle il a vendu précédemment ce véhicule à crédit. Il valide ainsi le remboursement de la dette avec un bénéfice donné. Il est à noter ici que ce bénéfice, ainsi réalisé, constitue un fruit usuraire (Ribâ).

[2] Courir abusivement après les biens de ce bas-monde.

[3] Rapporté par Abou Daoud -Hadîth (3462)-, et Ahmed -H (27573)-.

Bibliographie

- ***Le Noble Coran***

- ***Târîkh Al-Oumam wa Al-Molouk*** [L'Histoire des Nations et des Rois], Ibn Jarîr Al-Tabarî (mort en 311 de l'hégire), vérifié par Mohammed Abou Al-Fadhl Ibrahîm, 2ème éd, Dar Al-Ma'ârif, Égypte.

- ***Tafsîr Al-Qorãn*** [Exégèse du Coran], Ibn Kathîr (mort en 774 de l'hégire), Dar AL Ma'rifa, Beyrouth, 1400 de l'hégire.

- ***Jami' Al-Bayân fi Tafsîr Al-Qorãn***, Ibn Jarîr Al-Tabarî (mort en 311 de l'hégire), 2ème éd, Dar Al-Ma'rifa, Beyrouth.

- ***Al-Jâmi'Al-Sahîh (Sounan Al-Tirmidhy)***, Mohammed Ibn Soura Al-Tirmidhy (mort en 279 de l'hégire), vérifié par Ahmed Shâker, Al-Maktaba Al-Faïsaliya, La Mecque.

- ***Al-Jami' li Ahkâm Al-Qorãn***, Abou Abdallah Al-Qortobî (mort en 671 de l'hégire), Bibliothèque des Livres Arabes, Beyrouth, 1413.

- ***Zâd Al-Massîr fi 'Ilm Al-Tafsîr***, Jamal Al-Dîn Abd Al-Rahman Ibn 'Ali Al-Jawzî (mort en 597 de l'hégire), Al-Maktab Al-Islâmî Printing and Publishing.

- ***Al-Silsila Al-Sahîha***, Mohammed Nâsser Al-Albâni, Bibliothèque Al-Ma'ârif, Riyad.

- ***Sounan Ibn Majah***, Mohammed Ibn Yazîd Al-Qazwînî (mort en 275 de l'hégire), vérifié et numéroté par Mohammed Fouâd 'Abd Al-Baqî, 1ère éd, Dar Ihyaâ Al-Kotob Al-'Arabiya.

- ***Sounan Abi Daoud***, Abou Daoud Al-Sijistânî (mort en 275 de l’hégire), Dar Al-Hadîth, 1391 de l’hégire.

- ***Sounan Al-Nassâï***, Abou 'Abd Al-Rahmân Ahmed Ibn Cho'ayb Al-Nassâï (mort en 303 de l’hégire), vérifié par 'Abd Al-Fattâh Abou Ghadda, 2ème éd, Bureau des Publications Islamiques, Alep, 1406 de l’hégire.

- ***Charh Ibn Battâl 'ala Sahîh Al-Boukhâri*** (mort en 449 de l’hégire), vérifié par Abou Tamîm Yasser Ibn Ibrahîm, 2ème éd, Bibliothèque Al-Rochd, Riyad, 1423 de l’hégire.

- ***Charh Al-Nawawi 'ala Sahîh Mouslim***, Yahya Ibn Charaf Al-Nawawi (mort en 676 de l’hégire), 1ère éd, Le Monde des Livres, Riyad, 1424 de l’hégire.

- ***Al-Chifâ Bita'rîf Houkouk Al-Moustafâ***, Abou Al-Fadhl 'Ayadh Al-Yahsabî (mort en 544 de l’hégire), Dâr Al-Fikr pour la publication, l’édition et la distribution, Beyrouth, 1409 de l’hégire.

- ***Sahîh Ibn Hibbân***, Abou Hâtem Al-Bastî, (mort en 354 de l’hégire) classification: 'Alaâ Al-Dîn Ibn Bolbân, vérifié par Cho'âyb Al-Arnaout et Hussein Assad, Fondation Al-Rissâla, Beyrouth, 1404 de l’hégire.

- ***Sahîh Ibn Khouzaymah***, Mohammed Ibn Khouzaymah (mort en 311 de l’hégire), vérifié par Mohammed Moustafâ Al A'dhamî, Bureau Islamique.

- ***Sahîh Al-Boukhâri***, Mohammed Ibn Isma'îl Al-Boukhâri (mort en 256 de l’hégire), numérotation : Mohamed Fouâd 'Abd Al-Bâqî, dans sa vérification du livre Fath Al-Bârî Bi Charh Sahîh Al-Boukhâri, Ibn Hajar Al-'Askalâni, 2ème éd, Le Caire, Dâr Al-Rayân pour le patrimoine, 1407 de l’hégire.

- ***Sahîh Al-Targhîb Wa Al-Tarhîb***, Mohammed Nâsser Al-Albâni, 5ème éd, Riyad, La Bibliothèque Al-Ma'ârif.

- ***Sahîh Mouslim***, Mouslim Ibn Al-Hajâj Al-Qoshayrî (mort en 261 de l'hégire), numérotation : Mohamed Fouâd Al-Bâqî, 1ère éd, Maison de la Renaissance du Patrimoine Arabe, Beyrouth, 1375 de l'hégire.

- ***'Oumdat Al-Qârî***, Badr Al-Dîn Al-'Aynî (mort en 855 de l'hégire), Dâr Al-Fikr.

- ***'Awn Al-Ma'boud Charh Sounan Abî Daoud***, Abou Al-Tayeb Mohammed Shams Al-Haq Al-'Adhîm Abâdî (mort en 1329 de l'hégire), 2ème éd, Bibliothèque Scientifique, Beyrouth, 1415 de l'hégire.

- ***Fath Al-Bârî Bi Charh Sahîh Al-Boukhâri***, Ahmed Ibn 'Ali Ibn Hajar Al-'Askalâni (mort en 852 de l'hégire), numérotation de Mohamed Fouâd 'Abd Al-Bâqî, 2ème éd, Dâr Al Rayân du patrimoine, Le Caire, 1407 de l'hégire .

- ***Majma' Al-Zawâïd wa Manba' Al-Fawâïd***, Nour Al-Dîn 'Ali Ibn Abi-Bakr Al-Haythamî (mort en 807 de l'hégire), Dâr Al-Fikr, Beyrouth, 1412 de l'hégire.

- ***Al-Moustadrik 'Ala Al-Sahîhayn***, Abou Abdallah Mohammed Ibn 'Abdallah Alhâkim Al-Nissâbourî (mort en 401 de l'hégire), vérifié par Moustafâ 'Abd Al-Kader 'Attâ, 1ère éd, Bibliothèque des Livres Scientifiques, Beyrouth, 1411 de l'hégire.

- ***Al-Mousnad***, Abdallah Ahmad Ibn Hanbal Al-Shaïbânî (mort en 241 de l'hégire), Maison de La Renaissance du Patrimoine Arabe, 1991.

- ***Michkât Al-Massâbîh***, Mohammad Al-Khatîb Al-Tabrizî (mort en 737 de l’hégire), vériifié : Mohammed Nâsser Al-Albâni, 3ème éd, Bureau Islamique, Beyrouth, 1405 de l’hégire.

- ***Al-Mousanaf***, Abou Bakr 'Abd Al-Razzâk Ibn Hammâm Al-San'ânî (d. 211 H), vérifié par : Habîb Al-Rahmân Al-A'dhamî, 2ème éd, Bureau Islamique, Beyrouth, 1403 de l’hégire.

- ***Al-Mo'jam Al-Kabîr***, Abou Al-Qasim Ibn Ahmed Ibn Soulaymân Ibn Ayoub Al-Tabarânî (mort en 360 de l’hégire), vérifié par Hamdî 'Abd Al-Majîd Al-Salafî, 2ème éd, Maktabat Al-'Oloum wa Al-Hikam, Mossoul, 1404 de l’hégire.

Table des matières